



La cause des associations

1976 - 2013

Comprendre
et valoriser
le fait associatif

- Témoignages
- Figures marquantes
- Analyses thématiques
- Éclairages pour l'avenir

Fonda

Ils nous soutiennent :





Le contexte d'une naissance

PAGE

4

La fin du monopole de l'État sur l'intérêt général



par **Liberté constitutionnelle**
Jean Bastide

Si la Fonda est née en 1981 au moment où la gauche arrivait au pouvoir, il n'y a là que pure coïncidence. En revanche, elle a bénéficié, comme l'ensemble des associations d'intérêt général, de la nouvelle politique mise en œuvre par le gouvernement de Pierre Mauroy. Cette politique, comme la création de la Fonda, a été précédée par une série d'événements et de mutations profondes de la société qui ont permis les développements associatifs des années 1980.

La décennie 1970 avait commencé par un accident de l'histoire. En avril 1971, le projet de loi Marcellin-Pleven est soumis au vote du Parlement ; il donne à l'administration, en l'espèce aux préfets, le pouvoir discrétionnaire de refuser de délivrer le récépissé de déclaration d'une association. Ce projet de loi fut écrit dans l'urgence à la suite de la création de l'association « Les amis de la Cause du Peuple » par Simone de Beauvoir alors que l'association « La cause du peuple », présidée par Jean Paul Sartre, venait d'être dissoute sous le motif d'atteinte à la sécurité publique. Il revient à instituer un pouvoir de contrôle a priori sur la création des associations. C'est ce qui conduit Alain Poher, président du Sénat, à saisir le Conseil constitutionnel. Par une décision du 16 juillet, celui-ci déclara non seulement le texte anticonstitutionnel, mais, élève le droit d'association au niveau des libertés constitutionnelles. Cette décision a eu un retentissement considérable dans le monde associatif et au-delà, et a inauguré une décennie riche de réflexions et d'initiatives sur la société civile et les associations.

Les années 1970 vont en effet marquer le renouveau de la société civile et de l'association en son sein. Et, parmi les faits majeurs concernant les associations, la création de l'Association pour le développement des associations de progrès (la DAP) par François Bloch-Lainé a constitué un marqueur de premier ordre. Le contexte de l'époque n'est pas neutre : au-delà de la crise économique due à la flambée durable des cours du pétrole et de ses multiples conséquences, ces années sont synonymes d'un profond décrochement¹. Socialement c'est la fin de l'assise paysanne et chrétienne, l'exode rural se poursuit à grande allure, la référence chrétienne s'estompe. La notion de classes moyennes se généralise en même temps que disparaît une classe ouvrière jusqu'alors pensée comme monolithique. Comme le souligne Alain Erhenberg, dès les années 1960, les comportements changent, « les choix personnels commencent à constituer une alternative aux destins collectifs [...] pour les fractions les plus qualifiées de la classe ouvrière »². L'affirmation de soi devient une valeur alors que, dans le même temps, le lien social s'affaiblit.

1. Voir Pierre Nora, *Historien public*, Gallimard, 2011.

2. Alain Ehrenberg, *La société du malaise*, éd. Odile Jacob, 2010, p. 202.





Retour de la société civile

Avec la promotion de la vie privée, la période se caractérise par un processus de fragmentation des classes populaires. C'est ainsi que se constituent progressivement des classes moyennes salariées qui symbolisent l'entrée dans une société de promotion sociale individualisée. C'est dans cet environnement que s'effectue le retour de la « société civile », notion que la deuxième gauche, dans le sillage de Michel Rocard et Pierre Rosanvallon, a remis au cœur du débat de l'époque sur le « trop d'État ». Alors qu'elle était caractérisée jusque-là par son imprécision ou son caractère trop général³, quelques années après les événements de 1968 marquées par la contestation de l'État, cette notion, malgré une éclipse de près d'un siècle, exprime mieux que beaucoup d'autres un climat idéologique favorable à l'ébranlement du mythe étatique.

Le changement s'opère aussi du côté de l'État ou de ses institutions qui envoient, à la même époque, quelques signes d'intérêt pour la société civile et, en son sein, pour les associations. La faveur dont elles jouissent n'est pas uniquement liée au formidable développement qu'elles connaissent alors⁴, mais s'éclaire à la lecture des objectifs des Plans des années 1960 et 1970. En effet, dès le quatrième Plan (1962-1965), l'appareil économique étant reconstitué, l'aspect social s'affirme comme un problème immédiat ; ce Plan s'intitule d'ailleurs « Plan de développement économique et social ». Le social y est pensé sous la forme des équipements collectifs dont on ne considère que l'aspect quantitatif⁵. Avec les 5^e et 6^e Plans (1966-1970 et 1970-1975), on se préoccupe des conséquences parfois négatives du développement des techniques et surtout de la concentration urbaine. La politique des équipements adopte une approche qualitative, on parle de « qualité des équipements » et le 6^e Plan est lui-même caractérisé par le projet « qualité de la vie ». Dans le 7^e Plan (1976-1980), la qualité de la vie n'est plus envisagée sous l'angle des équipements mais sous celui des « relations sociales, de la vie quotidienne ». On assiste ainsi à un recentrage du discours sur le social – c'est-à-dire ce qui est en dehors de la sphère professionnelle – mais c'est l'apparition de la notion de « vie sociale » (une commission du Plan est ainsi nommée) qui marque un renversement de perspective. Jusqu'à présent, les problèmes étaient abordés selon un découpage administratif : action sociale, action culturelle, activités sportives et éducatives... Cette fois, une même commission s'efforce de partir d'une réalité vécue par tous : la vie hors travail, dans sa dimension sociale. Alors que la place de la vie associative était annexe et peu mentionnée dans le 6^e Plan (même si elle a bénéficié de la politique des équipements), son développement est encouragé dans le 7^e Plan sous l'angle du social. On parle de socialisation, de convivialité, de vie sociale locale.

3. Voir Raymond Aron, *Les étapes de la pensée sociologique*, 1967, p. 174 et suivantes.

4. On compte 23 000 créations nouvelles en 1975, 32 700 en 1977, soit progression de 30 %, selon les décomptes de Jean-François Canto, *Fédération des centres sociaux*, cité par Bruno Mattéi dans « Le boum associatif en France », *Libération*, 24 mai 1978.

5. Ce sont des années où s'amorce une forte croissance des équipements scolaires, sanitaires, mais également des centres sociaux, des Maisons de Jeunes, des Mille clubs, etc., équipements qui contribueront à la croissance du parc associatif.

Suite...





Le contexte d'une naissance

PAGE

6

...Suite La fin du monopole de l'État sur l'intérêt général

Un moyen privilégié d'engagement civique

La circulaire du 27 janvier 1975 sur les « Rapports entre collectivités publiques et associations » déclare dans son introduction : « L'Etat et les collectivités publiques n'ont pas le monopole du bien public ». Et, entre mars 1975 et janvier 1976, trois rapports sont présentés, qui abordent sous un angle nouveau le phénomène associatif : deux sont des rapports préparatoires aux orientations du 7^e Plan, le troisième, rédigé par Pierre Delmon⁶, est celui d'une commission mise en place à la demande du président de la République. Dans ces rapports, le fait associatif n'est plus considéré comme un « simple » relais de la puissance publique, on en reconnaît l'autonomie et l'indépendance⁷. Dans les travaux de la commission Vie sociale, la vie associative s'intègre dans un discours plus global sur la vie sociale. Pour Guy Saez⁸, l'arrivée des associations sur le devant de la scène politique et administrative est liée à une aggravation des dysfonctionnements sociaux, notamment de la crise de la démocratie représentative. Le 7^e plan entend ainsi privilégier les groupes, les relations de voisinage et la vie associative : « La participation des habitants à la vie publique est indispensable à la fois pour leur donner une prise plus directe sur leur cadre de vie, favoriser l'innovation et enrichir la vie sociale locale. Dans ce but, la commission recommande l'adoption d'un programme d'action prioritaire destiné à développer la vie associative, considérée comme un moyen privilégié d'engagement civique.⁹ »

6. Rapport sur la participation des Français à l'amélioration du cadre de vie, janvier 1976.

7. Sur la notion de « société civile », voir le texte de Jean Bastide et Roger Sue, préparatoire à l'université d'automne de novembre 2011, La tribune fonda, n° 210.

8. Guy Saez, « Les associations entre l'État et la société civile », rapport Adrac (Association pour la diffusion et la recherche de l'action culturelle), dossier 38, 1980.

9. Commission Vie sociale, préparation au 7^e Plan, La Documentation Française, 1976.

La vie associative s'inscrit bien dans un discours global sur la participation qui doit être lu comme un moyen de relancer la vie démocratique, de lutter contre l'indifférence. Une préoccupation qui anime précisément les fondateurs de la DAP dont l'objet fixé à leur association en 1974 est étrangement voisin des propositions de la commission du Plan.

En effet, la création de l'association « Développement des associations de progrès » en 1975 par François Bloch-Lainé et quelques fortes personnalités, a profondément labouré le terrain qui favorisera le développement ultérieur de l'inter-associativité. La DAP est née de la rencontre de plusieurs groupes de réflexion dont Échange et Projets de Jacques Delors, du Groupe de recherche sur l'éducation permanente (GREP) de Paul Harvois, de l'association Éducation et Échanges de Paul Delouvrier, avec le soutien de la Fondation de France présidée par Roger Seydoux. Le but de la DAP est résumé dans l'article premier de ses statuts : « Susciter de nouvelles dispositions de la part de l'État et des collectivités publiques en faveur des associations » afin de tenir compte « du rôle primordial de celles-ci dans le fonctionnement démocratique de la Nation, pour la diffusion d'idées novatrices, pour la prise en compte de services, pour le développement harmonieux de la société, pour l'information et la formation du citoyen. »





Front commun des associations

Les objectifs de la DAP étaient de trois ordres : procéder à une analyse critique des règles du jeu suivant lesquelles les associations participent à la vie de la société, étudier et proposer des perfectionnements à apporter aux relations avec les pouvoirs publics, créer des structures de services pour les associations¹⁰.

Les trois grands colloques qu'elle organise à partir de 1976¹¹ ont rassemblé plusieurs centaines de participants représentant la diversité du monde associatif. Lors du colloque de Lille en janvier 1979, introduisant le thème « L'association et les administrations », Jean-Michel Belorgey¹², évoquant les efforts entrepris pour « créer un front commun des associations », s'exprimait ainsi : il s'agit de « faire ressortir que ce n'est pas a priori, mais au terme d'un approfondissement de la réflexion commune, que la vie associative peut être reconnue comme une valeur à la fois indépendante des domaines d'action que les associations se sont assignées, et indépendante des projets de société dont les associations peuvent faciliter l'émergence ».

Cette invitation à un travail d'approfondissement, au cœur du projet de la DAP, s'est révélée d'autant plus nécessaire qu'au cours du même colloque, plusieurs voix se sont élevées pour contester l'idée d'autonomie de la société civile et des associations face à l'État, revendiquée par la majorité du conseil d'administration et par son président. Ce colloque a mis en évidence le hiatus entre ceux qui affichaient leur attachement à une organisation plus étatique de la société, avec ses implications financières, et ceux qui affirmaient que la légitimité associative n'est pas inférieure en dignité à la légitimité électorale, qu'elle est seulement de nature différente. Ainsi, le premier à s'exprimer à la tribune pour faire entendre sa différence après les propos introductifs de François Bloch-Lainé, fut Georges Davezac, secrétaire général de la Ligue de l'enseignement, membre du conseil d'administration de la DAP.

Il intervint sur la question du financement des associations, problème politique s'il en est à l'époque, entre ceux qui pensaient que l'État devait garder une position dominante, sinon exclusive, au nom de l'intérêt général dont il est le garant, et ceux qui revendiquaient l'accroissement du taux des exonérations fiscales consenties en raison des dons faits par les particuliers et les sociétés. Georges Davezac disait craindre « que cette proposition [concernant la fiscalité] conduise progressivement les pouvoirs publics à ne plus s'intéresser aux actions éducatives, culturelles et sociales des associations, et que les entreprises, dont le profit est la seule raison d'être, exercent une influence néfaste sur le projet associatif¹³ ». Pour

La vie associative s'inscrit dans un discours global sur la participation qui doit être lu comme un moyen de relancer la vie démocratique.

10. *L'Union pour le financement des associations de progrès (UFAP - 1976), Service associations (1977), la Société de garantie mutuelle des associations (Sogama - 1977) pour faciliter l'accès aux financements bancaires.*

11. À Reims en 1976, à Lille en 1979, à Grenoble en 1981.

12. *Conseiller d'État, président de l'Union des foyers de jeunes travailleurs.*

13. *Raymond Métro, Secrétaire général adjoint de la FCPE (fédération des conseils de parents d'élèves), également membre du conseil d'administration de la DAP, interviendra dans le même sens lors de la même séance.*

Suite...





Le contexte d'une naissance

PAGE

8

...Suite La fin du monopole de l'État sur l'intérêt général

Le hiatus entre ceux qui affichaient leur attachement à une organisation plus étatique et ceux qui affirmaient que la légitimité associative n'est pas inférieure à la légitimité électorale.

caricaturer, pour les uns, refuser la voie de la fiscalité revenait à prendre une position étatiste, admettant implicitement que tout moyen doit venir de l'État qui attribue les crédits aux agents de son choix, en vue des activités qu'il décide. Alors que les autres voyaient poindre dans l'hypothèse de financements privés la privatisation et le désengagement de l'État. Le clivage était si profond qu'il s'est immédiatement traduit, après le colloque, par la démission de Georges Davezac et de Raymond Métro (secrétaire général adjoint de la FCPE) du conseil d'administration de la DAP. La cassure ne s'atténua progressivement qu'au cours des années 1980, laissant des traces jusqu'à une période récente.

Les associations doivent se situer par rapport à elles-mêmes...

La qualité des intervenants des trois colloques, leur diversité et la richesse des échanges ont provoqué un véritable sursaut au sein du monde associatif, « les associations prenant conscience de la nécessité de se situer par rapport à elles-mêmes tout autant que par rapport à leurs partenaires naturels que sont l'État et les collectivités locales »¹⁴. Dans les recommandations issues du dernier colloque de Grenoble, la DAP, dont la mission s'achève conformément au mandat fixé par son président dès son origine, n'appelle pas à la création d'une « confédération générale des associations au plan national »¹⁵. Elle émet même des doutes sur le caractère idéal d'une telle structure eu égard à l'extrême polymorphie du monde associatif. Faisant preuve de pragmatisme, elle préconise en revanche qu'au sein des différentes branches du mouvement associatif, s'organise la confrontation des expériences, la conjugaison des démarches et la mise sur pied de quelques services communs. En résumé, place pour des regroupements techniques, « des inter-associations à objets déterminés et non des structures à toutes fins »¹⁶.

Après la DAP, l'hétérogénéité de la vie associative n'apparaît plus comme une faiblesse, mais comme une réalité à accepter et à gérer. Cette diversité ne devant « pas apparaître comme un scandale, mais comme une contrainte déterminante de la stratégie à développer »¹⁷.

Quelques semaines après le colloque de Grenoble, quelques membres¹⁸ de l'ancien conseil d'administration de la DAP désormais dissoute, décident de poursuivre le travail amorcé en créant la Fonda.

14. Voir la conclusion du colloque de Grenoble par Guy Raffi, secrétaire général de la DAP.

15. Par contre elle suggère l'existence de regroupements au plan départemental.

16. Voir Bilan de la DAP par François Bloch-Lainé, colloque de Grenoble, 23-24 janvier 1981.

17. Jean-Michel Belorgey, introduisant le thème « l'association et les administrations », colloque de Lille, 1979.

18. Frédéric Pascal, Guy Raffi, Marie Thérèse Chéroure, Pierre de Saintignon, Henri Théry.

Fin.





Portrait de François Bloch-Lainé



François Bloch-Lainé (1912-2002)

par Frédéric Pascal

François Bloch-Lainé fut non seulement le père spirituel de la Fonda mais également le visionnaire des mutations nécessaires du monde associatif. Il s'est ouvert à l'engagement associatif dès sa prime jeunesse, dans le scoutisme, les équipes sociales et le jeune théâtre. Ces participations multiples

ont sans doute déterminé son engagement dans la Résistance.

Sa carrière professionnelle s'est construite autour de la finance : inspection des finances, direction du Trésor, Caisse des dépôts et Crédit lyonnais. C'est en tant que directeur général de la Caisse des dépôts et président de la Société immobilière de la Caisse des dépôts (SCIC) que ses talents de constructeur de logements et d'équipements ainsi que d'aménageur du territoire se révèlent.

François Bloch-Lainé était d'abord et avant tout un fonctionnaire. À deux reprises, en 1958 et en 1961, il refuse au général de Gaulle le portefeuille des finances, considérant que la politique ne devait pas détourner les grands commis de leur fonction essentielle, celle de servir l'État.

Dès 1975, François Bloch-Lainé élève le débat sur le mouvement associatif en lançant la DAP (pour le Développement des associations de progrès), puis en devenant président de l'Uniopss (Union interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux) (1981-1995). C'est en cette qualité qu'il créera le Comité de la charte des organismes faisant appel à la générosité du public avec l'aide active de Nicole Alix. Jusqu'à la fin de sa vie, il n'aura de cesse de redonner un nouveau souffle à la vie associative dont il relève quatre paradoxes :

- les associations sont gérées comme des entreprises sans avoir le profit pour objectif ;
- les associations participent au service de l'intérêt général, mais demeurent de statut privé ;
- les associations sont des mouvements d'idées, des groupes de pression, force de propositions, mais sont également des opérateurs de terrain ;
- les associations comptent des bénévoles qui sont des personnes qualifiées aux côtés de salariés professionnels.

François Bloch-Lainé a souligné, dans tous ses écrits et ses prises de parole, les valeurs de la vie associative : la primauté de la personne, la solidarité, la dynamisation du tissu social de proximité et la fonction d'avant-garde, de veille et d'innovation sociale. L'histoire jugera si la Fonda, dans ses trente premières années, est demeurée fidèle à une telle vocation, celle d'éclairer et de contribuer aux progrès de la société et aussi à servir les « spécificités méritoires » de la vie associative.





Témoignages de présidents

PAGE
10

Frédéric Pascal, 1981 – 1997



Construire une vie associative indépendante et reconnue

Au regard de l'ampleur et de la pertinence des analyses de la DAP¹ sur la participation des associations à la vie de la société, on ne pouvait pas imaginer l'absence d'une relève après sa fin programmée en janvier 1981. C'est au cours du premier trimestre 1981 qu'une réflexion sur l'après-DAP sera élaborée par plusieurs de ses administrateurs, Philippe Viannay, Guy Raffi et moi-même autour de François Bloch-Lainé.

Une nécessaire autonomie

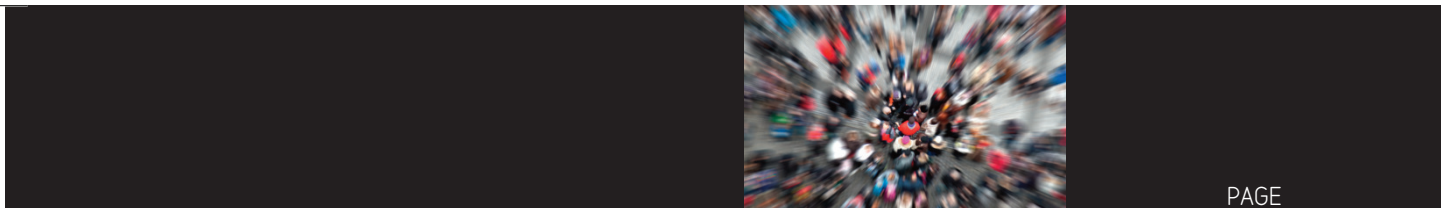
Il s'agissait de créer une structure permanente capable de promouvoir une conscience de la communauté d'intérêts qui anime la vie associative, au-delà de ses divisions naturelles en secteurs d'activité et de ses multiples idéologies sous-jacentes. Cette nouvelle structure devait être fondée sur une idée indiscutable : la nécessaire autonomie de la vie associative par rapport à tous les pouvoirs, qu'ils soient politiques ou économiques. Cette structure développerait une réflexion et une action sur le champ de l'intérêt général qui ne pouvait être conçu comme un monopole : à côté de l'État, des collectivités publiques, les associations pouvaient, elles aussi, prétendre agir en faveur de l'intérêt général. Ces quelques principes clairs n'allèrent pas de soi au moment de l'arrivée de la gauche au pouvoir, événement que nous n'avions aucunement prévu lors de l'élaboration du projet Fonda.

C'est à partir de ces principes qu'un projet d'appel a été préparé, avec l'aide de Marie-Thérèse Cheroutre, d'Henri Théry et de Pierre de Saintignon. Il a été soumis aux militants et responsables associatifs présents au colloque de Grenoble de la DAP et signé par 59 militants qui sont devenus les premiers membres actifs, réunis le 15 juin 1981 en assemblée constitutive. Dès 1982, plus de 600 fédérations et associations nationales ont accepté d'être membres associés. Les statuts ont prévu deux catégories de membres : les membres actifs, personnes physiques qui peuvent exprimer librement leurs opinions sans engager les structures associatives auxquelles ils appartiennent, et les membres associés, personnes morales partenaires de la Fonda, sans droit de vote.

Notre idée initiale était de créer une fondation : Fondation pour le développement de la vie associative (Fonda). Nous pensions naïvement que les grandes structures nationales du monde associatif étaient assez riches pour apporter des

1. Association pour le Développement des associations du progrès.





fonds propres permettant d'assurer l'autonomie de la Fonda. Nous avons réussi à collecter quatre cent mille francs à l'époque. C'était évidemment trop peu pour vivre de ses rentes, mais ce fut le salut de la Fonda dans les années 1990 lorsqu'elle connut des difficultés financières. Le nom Fonda a prospéré mais le mot fondation a disparu.

Baptême du feu

L'objectif premier de la Fonda était donc de permettre au monde associatif, dans sa grande diversité, de proposer lui-même des réponses à ses problèmes et d'affirmer en toute indépendance, sa place spécifique dans la société, aux côtés des autres acteurs politiques, économiques et sociaux. Face à tous ces intervenants, la Fonda voulait être une voix qui rappelle en permanence que la vie associative est indispensable à la transformation sociale.

Les deux premières années de la Fonda allaient mettre à l'épreuve ces quelques principes. Dès l'arrivée du gouvernement de Pierre Mauroy, le nouveau ministre du Temps libre, André Henry, lance l'idée d'une modification de la loi 1901. À une époque de nationalisations et d'élargissement du secteur public, le ministre promettait de créer un label d'utilité sociale relevant des administrations concernées. Ce label aurait accordé aux associations bénéficiaires une capacité d'expression, de contractualisation et de représentation, ainsi que des facilités fiscales. Cette proposition, portée à l'époque par les mouvements associatifs du secteur laïque, impliquait une autre vision de la vie associative : les associations devaient s'intégrer, tout en demeurant autonomes, dans un grand service public, car l'État était seul garant de l'intérêt général. Il faut imaginer un label accordé par une autorité politique pour distinguer la bonne de la mauvaise association !

**L'idée initiale : créer une fondation.
Le nom Fonda a prospéré
mais le mot fondation a disparu.**

La Fonda naissante s'opposa à ce projet de loi, ce fut son baptême du feu. Avec l'aide d'autres ministres du gouvernement, Michel Rocard et Jacques Delors, ainsi que des membres du cabinet du président de la République et du Premier ministre, ce projet de loi ne vit jamais le jour.

Il ne suffisait pas de proclamer haut et fort l'indépendance des associations, il fallait que le monde associatif se remette lui-même en cause pour conquérir cette indépendance. La quasi-majorité des militants des associations, quelle que soit leur sensibilité politique ou religieuse, partageaient un certain nombre d'orientations. Ils détestaient tout ce qui se rapportait à l'argent. Ils ignoraient la gestion

Suite...





Témoignages de présidents

PAGE
12

...Suite

Frédéric Pascal, 1981 – 1997

du long terme et la recherche de productivité. Le profit était banni, la communication moderne et le marketing étaient totalement ignorés. Toute idée de rapprochement avec le monde de l'entreprise paraissait contre-nature. Le milieu associatif de l'époque n'admettait pas qu'une association puisse être créatrice de richesse ni capable de jouer un rôle majeur dans la politique de l'emploi. La Fonda a recherché patiemment à concilier les associations et l'économie.

Liberté d'expression

Les Comités d'études et de liaisons (CEL) furent l'innovation majeure lors de la création de la Fonda. Ils réunissaient des responsables associatifs qui travaillaient sur des thèmes précis. Ils répondaient à quatre objectifs qui sous-tendent l'action de la Fonda :

- ▶ permettre aux associations de mieux faire face aux évolutions de leur environnement en se dotant d'outils modernes : management, informatique, évaluation des actions entreprises, communication, formation, déontologie de la collecte de fonds... ;
- ▶ obtenir des pouvoirs publics des améliorations du cadre législatif et réglementaire régissant les associations : financement, mécénat des particuliers et des entreprises, bénévolat sans omettre les analyses annuelles des dispositions de chaque loi de finances concernant les associations ;
- ▶ faire prendre en compte par les pouvoirs publics le rôle de l'association comme acteur social. Citons pêle-mêle : associations et médias, associations et décentralisation, participation des personnes et des groupes à la vie locale, rôle du fédéralisme associatif, construction de l'Europe, règles du jeu entre associations et pouvoirs publics, pratiques associatives et comportements politiques... ;
- ▶ étudier et valoriser le rôle spécifique des associations par rapport à des questions de société : l'emploi, l'exclusion, les immigrés, l'engagement individuel.

**On ne perd pas son âme
en utilisant à bon escient
les bonnes règles de gestion.**

Grâce à la mise en place des CEL, les acteurs associatifs ont élaboré eux-mêmes les réflexions et les actions afin d'opérer les changements de mentalité nécessaires et de mettre en œuvre les méthodes et les outils de gestion permettant de renforcer l'indépendance et d'accroître la vitalité des associations. Les CEL, les colloques, les séminaires, ont démontré qu'il était possible de concilier le financement privé, le mécénat, la recherche de profits, les stratégies de management, avec l'exigence première de chaque association : le respect de son projet non lucratif au service de l'intérêt général. On ne perd pas son âme en utilisant à bon escient les bonnes règles de gestion.





Parallèlement aux comités nationaux, des CEL se sont créés au gré de la demande en régions, en relation avec l'ensemble du tissu associatif local. En Rhône-Alpes, une Fonda régionale a été créée à l'initiative d'Anne Lichtenberger² qui s'est mobilisée autour de l'insertion et a organisé un remarquable colloque à Bourg-en-Bresse en 1988³.

L'efficacité des CEL provenait essentiellement de la liberté de leurs membres d'exprimer des idées parfois irrecevables au sein de leurs propres organisations. La Fonda n'a jamais cherché à élaborer une doctrine. Elle a voulu mobiliser et catalyser les énergies dans une démarche dépassant les clivages idéologiques et les champs particuliers d'intervention. Comme toute méthode, la sienne était adaptée à son époque, celle des années quatre-vingt. Dès les années quatre-vingt-dix, la Fonda évoluait davantage dans le sens d'une boussole cherchant à déterminer à quelles conditions les associations pouvaient contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet de société.

L'éditorial de la première *Lettre Fonda* (juillet 1981) faisait référence à Tocqueville en rappelant que « dans les pays démocratiques, la science de l'association est la science-mère. Le progrès de toutes les autres dépend de celle-là ». La Fonda a apporté sa contribution à la construction, toujours à revisiter, de cette « science-mère ». Un pays sans association serait un pays sans saveur et sans joie. La vie associative que la Fonda a toujours souhaitée, contribue à la respiration sociale et à la démocratie participative, aux côtés des autres corps intermédiaires. Trente ans après sa création, la Fonda demeure encore le lieu par excellence où se prépare l'avenir de la vie associative.

Une présidence de force d'impulsion

J'ai découvert personnellement les questions institutionnelles du monde associatif lorsque je suis devenu membre du conseil d'administration de la DAP en 1978. Je travaillais à l'époque dans le secteur bancaire privé et je militais dans des associations de défense des droits de l'Homme. Je fus l'un des dirigeants de la section française d'Amnesty International qui venait d'être créée en 1970. J'étais totalement étranger à tous les conflits latents entre les grandes coordinations associatives, je n'étais ni fonctionnaire, ni salarié d'association, mais militant bénévole. C'est peut-être notamment pour ces raisons que François Bloch-Lainé et les quelques personnes qui avaient réfléchi à l'après DAP m'ont demandé d'être le chef de file de la future Fonda. J'ai accepté par la suite de devenir président à condition de ne rester que trois ans, je l'avais même inscrit dans les statuts. J'y suis demeuré seize ans ! Pour une organisation qui préconi-

2. Voir p.

3. « L'association, un défi aux exclusions. »

Suite...





Témoignages de présidents

PAGE

14

...Suite Frédéric Pascal, 1981 – 1997

sait le renouvellement des instances, c'était la honte. Pour moi, ce fut l'un des plus importants moments de ma vie, car j'ai rencontré et œuvré avec des hommes et des femmes remarquables qui m'ont appris concrètement ce que signifiaient les valeurs de justice et de fraternité. Le conseil d'administration était constitué de personnalités en pleine activité professionnelle, comme je l'étais moi-même d'où la difficulté pour elles d'accepter une responsabilité supplémentaire.

Le succès de la Fonda s'explique aussi par la chance d'avoir eu une déléguée générale, Anne David, qui a permis d'effectuer la jonction entre DAP et Fonda et qui a surtout permis au président et au bureau de fonctionner intellectuellement et matériellement avec un minimum de temps et un maximum d'efficacité. Anne David a mis en place une organisation, une discipline et une convivialité, mélangée à une grande sobriété et à une modestie exemplaires. Ceci nous a permis collectivement de réussir le projet Fonda et de couvrir un champ immense de réflexion et d'action, malgré nos emplois du temps parfois démentiels.

**Fin.**

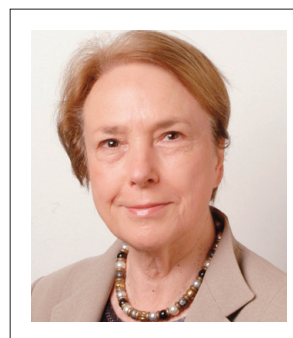
Témoignages de présidents

PAGE
15

Jacqueline Mengin, 1997 – 2004

Faire entendre la voix des associations au sommet

J'ai entamé ma présidence en juin 1997, en succédant à Frédéric Pascal qui avait réussi, à la suite de la DAP¹, à fonder véritablement la Fonda. J'ai trouvé une association dotée d'une forte production intellectuelle, soutenue par de très nombreuses associations, dont l'audience était incontestable. C'était une période riche pour la vie associative, les rapprochements entre associations avaient abouti à des structurations où chacun prenait ses marques.



Négociations

Les rapports avec les pouvoirs publics étaient entrés dans une phase constructive. Le gouvernement d'Alain Juppé avait, le premier, organisé des groupes de travail mixtes, rassemblant les associations et les ministères concernés sur les points les plus décisifs au soutien à la vie associative. La négociation passait désormais par la représentation collective. La Fonda devait s'y investir pour populariser ses préconisations auprès des décideurs et des coordinations associatives. J'ai été moi-même présidente d'un de ces groupes dans lequel tous les participants, même les fonctionnaires du budget, œuvraient dans un esprit constructif.

La gauche revenant au pouvoir en 1997, c'est en tant que présidente que je m'investis dans la concertation avec le nouveau gouvernement. Au sein de la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA)², je construisis avec Hugues Sibille, alors Délégué à l'économie sociale, le texte de la charte des engagements réciproques entre associations et pouvoirs publics, qui aboutit à une signature solennelle en 2001 chez le Premier ministre.

Avec le retour de la droite au pouvoir en 2002, l'atmosphère changea et la négociation devint plus rare. Cependant, elle reprit avec le gouvernement de Dominique de Villepin qui travailla à des Assises de la vie associative dans lesquelles je m'investis beaucoup pour la CPCA. Je me suis donc attachée à travailler dans ce cadre en apportant à ces réflexions collectives le résultat de nos travaux. Notre crédibilité et même parfois la justification de notre présence était à ce prix. Être nommée au Conseil national de la vie associative (CNVA) au titre de la Fonda ne faisait pas problème, en revanche, la CPCA regroupant des coordinations associatives, la présence de la Fonda en son sein constituait donc une exception.

1. Développement des associations de progrès.

2. La Fonda a assuré le secrétariat de la CPCA jusqu'en 2000.

Suite...



Témoignages de présidents

PAGE

16

...Suite

Jacqueline Mengin, 1997 - 2004

Je me suis impliquée en tant que présidente de la Fonda dans deux directions principales : d'une part, le travail dans les instances qui structuraient la vie associative : le CNVA et la CPCA.

Expérience de terrain

D'autre part, je me suis investie dans le développement de groupes régionaux qui me paraissaient essentiels pour ancrer dans le réel la réflexion de la Fonda. Il fallait à mes yeux éviter un parisianisme qui risquait de nous faire travailler en vase clos, loin des réalités que vivaient les associations sur les territoires. Des régions remonteraient les questions qui agitaient les associations, les innovations qui se créaient. Leurs rencontres nourrissaient notre réflexion, laquelle se trouvait confrontée, sans indulgence excessive, à leurs propres regards et à leurs analyses nées de leur expérience du terrain. Nous étions ainsi davantage en prise avec la réalité des territoires. Rencontrer les associations régionales, chez elles, pour des séminaires communs, des colloques ou simplement des réunions de travail a toujours été pour moi un indispensable aliment de ma réflexion et un plaisir de rencontres toujours riches d'enseignements, simples et conviviales.

Des personnalités ont été essentielles pour l'orientation de notre travail. Anne Lichtenberger, issue des centres sociaux et Léon Dujardin du Secours populaire. Chacun, avec son caractère particulier, a eu une influence déterminante. Ils nous ont obligés à prendre en considération le point de vue des plus démunis. Ils nous faisaient part de leurs riches expériences, avec une tranquille autorité.

Anne Lichtenberger, en particulier, avait une image claire, brûlante de l'injustice faite aux plus faibles. Échapper à la relation d'assistance, voir en chacun, mais particulièrement chez les plus fragiles, une personne, le lieu de tous les possibles était une évidence. Pour elle, « il n'y avait pas de liberté sans responsabilité, de fraternité là où il y avait des discriminations, d'égalité sans accès réel de tous aux droits fondamentaux ».

Être présidente de la Fonda est un privilège. Malgré des épisodes de graves soucis financiers, présider une association dont les membres viennent avec pour seul intérêt de mener une réflexion collective avec des gens d'horizons divers est gratifiant. Ceux qui participent aux groupes de travail ont une posture distanciée par rapport au quotidien, ils viennent en toute liberté car ils ne représentent pas leurs institutions d'appartenance. Aucun enjeu de pouvoir ne vient perturber le travail. L'équipe salariée, motivée, compétente, est une aide attentive pour la présidence.

Fin.

Témoignages de présidents

PAGE
17

Jean-Pierre Worms, 2005 – 2008

Faire société, un enjeu pour les associations, un défi pour la Fonda

Un changement de présidence est l'occasion de prendre appui sur les acquis du passé pour lancer de nouvelles dynamiques. Continuité et renouvellement, tel est le défi à relever.

En une vingtaine d'années, la Fonda avait réussi à se positionner comme le laboratoire d'idées des associations, LE lieu où pouvaient être dépassés les clivages sectoriels, culturels, voire idéologiques de la galaxie associative et être dégagées ses valeurs communes.

En impulsant la création du CNVA¹ et de la CPCA², et la Charte d'engagements réciproques entre les pouvoirs publics et les associations, elle avait en outre précisé la place qui devait revenir à la « société civile organisée » dans l'espace public. Restaient d'évidentes marges de progrès.



De la cooptation à la libre adhésion

Il fallait, en tout premier lieu reconstituer les fonds propres et équilibrer le compte d'exploitation. Au cours des deux premières années, nous n'y parvinrent que grâce à la confiance et à la générosité de nos adhérents qui répondirent sans réticence à nos appels à des dons ou cotisations exceptionnels.

Compter sur la confiance « d'amis » dans notre environnement inspirait deux autres démarches qui furent tour à tour étudiées : l'émission de titres associatifs et une « donation temporaire d'usufruit » de nos partenaires de l'économie sociale. Le rétablissement de nos finances releva finalement, non de l'appel à la générosité de nos adhérents ou de nos amis, mais de la valorisation de nos activités issues de partenariats de production, un modèle économique solide, particulièrement exigeant mais parfaitement adapté à la raison d'être de la Fonda.

Il convenait ensuite d'ouvrir largement les conditions d'adhésion à la Fonda : passer du principe de cooptation à celui de libre adhésion. C'était dépasser l'image de la Fonda comme un club fermé d'initiés... Il fallut beaucoup de persuasion pour que le principe soit adopté.

Il fallait, dans la foulée, attirer de nouveaux adhérents et dépasser cet entre-soi socialement assez typé. Après des années d'efforts, c'est un combat à moitié gagné : il y a encore du chemin à faire.

1. Conseil national de la vie associative.

2. Conférence permanente des coordinations associatives.

Suite...



Témoignages de présidents

PAGE
18

...Suite Jean-Pierre Worms, 2005 – 2008

Il fallait aussi reconnaître que renforcer l'ouverture des Comités d'études et de liaison à des personnes non membres de la Fonda était admettre la porosité de nos frontières et l'égalité des membres et des non membres pour élaborer la pensée de la Fonda. C'était relever le défi d'une construction collective partagée.

De même, dans notre environnement, il nous fallait nous adresser non plus seulement aux associations dûment constituées, mais aussi à cette multitude d'associations de fait, de groupements informels et de réseaux qui constituent aujourd'hui une des principales sources de nouvelles dynamiques associatives et les associer aux activités de la Fonda.

Ouvrir l'« associativité »

Élargir et ouvrir notre « associativité » hors de nos frontières statutaires ne suffisaient pas ; il convenait aussi d'élargir et d'ouvrir nos partenariats vers un nouveau

Passer du principe de cooptation
à celui de libre adhésion.

rapport de financement, assis sur la co-production de notre projet associatif. En sus de nos relations avec différentes instances de l'appareil d'État, des partenariats opérationnels furent donc recherchés et construits

tant avec de grandes organisations de l'économie sociale, qu'avec des collectivités locales, l'Assemblée nationale et des institutions universitaires. Des « forums » furent organisés périodiquement pour associer dans la durée l'ensemble de nos partenaires à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet stratégique de la Fonda. Cette ouverture nous la devons en grande partie à la compétence, notamment d'ingénierie financière, et à la créativité de notre délégué général, Christophe Boyer.

L'ouverture de notre fonctionnement associatif n'aurait pas été complète sans prendre en compte la place qui doit y être reconnue aux salariés. En droit, demeure la séparation entre les administrateurs, qui disposent seuls de la légitimité, et les salariés, que les premiers emploient pour exécuter leurs décisions. Il est paradoxal que cette séparation s'applique à des associations qui font du lien entre les personnes, bénévoles et salariées, et de la qualité de leur engagement respectif le moteur de leur production. Aussi, sans pouvoir contourner la règle de droit, me suis-je attaché à ce que les salariés de la Fonda participent aux réunions de nos instances, et débattent à égalité avec les administrateurs des dossiers où ils sont investis.





Restructurer le projet

Enfin, il fallait restructurer le projet de la Fonda. Un important travail a été entrepris pour valoriser les acquis en les intégrant à trois axes aptes à structurer de façon claire et cohérente le projet global de la Fonda.

► La construction du fait associatif, de l'engagement individuel à l'action collective.

Cet axe s'appuyait sur les travaux de trois comités: dispositifs de soutien à la vie associative, engagement, valorisation des acquis de l'expérience (VAE) bénévole.

Cet axe intégrait, outre les travaux d'une recherche-action de la Fonda sur les groupes informels, en collaboration avec la Fonda Rhône-Alpes, la Fonda Sud-Ouest et trois petites associations de terrain du nord-est parisien, d'autres travaux de la Fonda sur le volontariat et le service civil et une importante recherche-action, menée en collaboration avec le laboratoire pour la sociologie économique (LISE du Cnam) et plusieurs associations de terrain en Ile-de-France, sur les différentes formes et conditions de mobilisation des citoyens dans des associations et leur articulation avec les politiques publiques locales et régionales.

En mettant en relation et en dialogue ces différents travaux, nous avons mis en évidence trois phénomènes fortement corrélés : l'individuation actuelle des moteurs et des formes d'engagement ; les problèmes de gouvernance ; la tension entre des formes associatives anciennes et nouvelles.

► Associations acteurs publics : l'action associative partie prenante et co-productrice de l'espace public.

Cet axe mobilisa aussi une bonne partie de nos énergies pendant ces quatre années (cf. chapitre sur le renouveau démocratique).

► Associations acteurs économiques : la valeur économique de la construction associative.

Dès sa création, la Fonda s'était intéressée aux dimensions économiques de l'activité associative. Ce faisant, elle avait privilégié l'analyse de sa « fonction employeur » (1,8 million de salariés). Nous avons voulu élargir le spectre et explorer la valeur économique de l'associativité en tant que telle, celle du « capital relationnel » ou « capital social » que génèrent les associations. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur trois comités : économie sociale, associations et syndicats, associations et entreprises.

Le postulat de nos réflexions reposait sur la conviction que l'initiative citoyenne collective, quel que soit son objet a un impact économique, particulièrement dans

Suite...





Témoignages de présidents

PAGE
20

...Suite Jean-Pierre Worms, 2005 – 2008

une économie qui repose de plus en plus sur le développement de services relationnels. Le lien social constitue un champ économique où se rencontrent les acteurs publics, privés et ceux de la société civile.

La combinaison de ressources volontaires, publiques et marchandes détermine ainsi un mode de développement économique utile socialement et efficace économiquement. Les associations élargissent ainsi le champ de l'économie pour prendre en compte, au-delà de la concurrence et de la régulation par des outils fondés sur la contrainte et la défiance, des facteurs de production fondés sur des liens sociaux tissés dans des rapports de confiance, de coopération et de réciprocité.

Du savoir-faire au faire savoir

Très connue et appréciée dans un cercle assez restreint « d'initiés », la Fonda restait pratiquement inconnue du grand public. Pour y remédier, nous avons travaillé à la modernisation de nos outils de communication (revue et site internet) et utilisé d'autres supports que les nôtres : les revues *Associations mode d'emploi* et *Juris association*. Mais c'est finalement l'ouverture et le succès à des événements que nous avons produits (colloques, séminaires, journées d'étude...), qui furent les plus porteurs. À ces événements susceptibles de résonner au-delà de nos publics habituels, il convient d'ajouter nos initiatives pour ouvrir des débats, en faisant dialoguer chercheurs et responsables associatifs sur des sujets de société importants et d'actualité : les petits-déjeuners de la Fonda qui la positionnent bien dans sa fonction d'interpellation prospective.

Aider les associations à prendre la juste mesure de leurs responsabilités civiques, sociales, économiques et politiques.

Pendant ces quatre années de ma présidence, nous avons ainsi voulu contribuer à cette indispensable ouverture de la Fonda sur la société et ses principaux problèmes pour aider les associations à prendre la juste mesure de leurs responsabilités civiques, sociales, économiques et politiques. Se changer pour accompagner les changements de notre environnement. Le travail avait commencé avant, il a continué après, nous n'avons été qu'un maillon de la chaîne. Nous avons simplement cherché à ce qu'il soit solide.

Fin.



Témoignages de présidents

PAGE
21

Pierre Vanlerenberghe, 2008 – 2012

Faire ensemble 2020

Ma présidence restera empreinte du sceau de « Faire ensemble 2020 ». Cet exercice de prospective participatif a marqué le monde associatif en 2011, permis le renouvellement des méthodes de la Fonda et donné une plus grande lisibilité à ses travaux. Cette démarche n'est pas seulement due à mon inclination personnelle pour la prospective en tant qu'ancien du Plan ; la Fonda, en tant qu'agitatrice d'idées, a fait de tout temps de la prospective, mais sur des objets limités. En 2011, nous avons joué global, en perspectives et en méthodes.



Lorsqu'en janvier 2008, on m'a demandé de succéder à Jean-Pierre Worms, ma première réaction fut de dire mon étonnement : de tous les possibles successeurs, j'étais certainement le moins engagé dans la vie associative ! Même si j'étais tombé depuis mon plus jeune âge dans le berceau du militantisme, exercé ensuite à la CFDT ou à Échange et Projets. Et pourtant j'ai accepté après quelques hésitations qui n'étaient pas liées à la ligne politique de mon prédécesseur ou au programme de travail ambitieux qui devait être arrêté en mars 2008 et dont je partageais l'orientation. Elles étaient motivées par l'image que me donnait la Fonda d'une structure, remarquable par la qualité de ses adhérents et dirigeants, mais vieillissante, mobilisant des méthodes longues de production intellectuelle, via ses groupes de travail ou comités d'études.

Modernisation

Les quatre années de ma présidence ont donc consisté, avec l'aide du bureau et des salariés, à entamer un processus de clarification du rôle de la Fonda, à en moderniser les outils, en espérant lui donner un visage plus accueillant pour attirer de nouvelles générations et d'autres publics à notre démarche.

D'entrée de jeu, nous avons modernisé nos outils de communication. Sous l'impulsion du délégué général d'alors, Christophe Boyer, *La tribune fonda* a fait peu neuve externalisant tout ce qui relevait antérieurement de l'information générale vers un site web qui, depuis, a montré qu'il était souvent lu, à défaut d'être allé jusqu'au bout de son ambition : être un outil collaboratif. La revue axait alors chacun de ses numéros sur un sujet principal issu de la réflexion collective ou de l'effort individuel de ses membres ou de personnes extérieures à l'association. Et, en février 2010, nous publions, par toutes les voies possibles, le manifeste « Ancrer la démocratie dans les territoires ». Signé par 160 personnalités, il concluait un

Suite...



Témoignages de présidents

PAGE

22

...Suite

Pierre Vanlerenberghe, 2008 – 2012

long travail mené dans onze municipalités en donnant aux acteurs une grille de lecture pour améliorer les relations associations-collectivités locales.

Centrage sur la fonction de *think tank*

Ayant réussi historiquement le projet de ses fondateurs, nous devons préciser son activité d'agitateur d'idées.

son rôle de *think tank* au service de l'associativité, nous ouvrons la voie à sa concrétisation début 2010, menée avec l'aide de Yannick Blanc, alors consultant. Auto-évaluation du programme d'action 2007-2009, questionnaire aux adhérents sur la nature de la Fonda

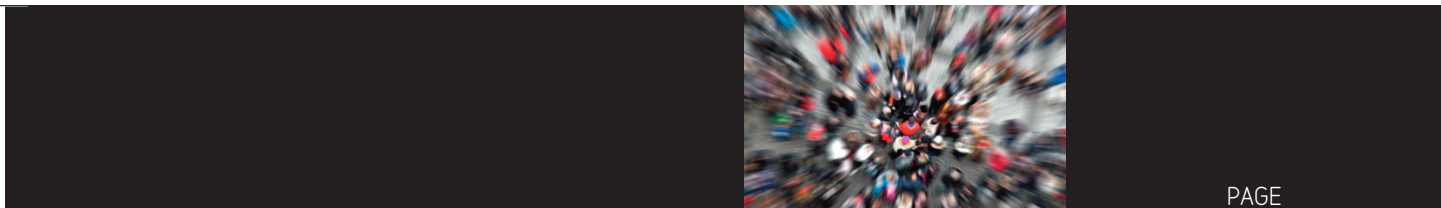
et leur degré d'engagement, consultation de responsables associatifs et partenaires de la Fonda, ont alors permis de valider ce positionnement et de réfléchir aux conditions de sa réussite. « Pour y répondre [...], la Fonda doit structurer une offre lisible conçue en termes de produits plus que de thématiques. Et face à l'inquiétude et à l'incertitude qui dominent le monde associatif, le décryptage ne doit pas porter seulement sur les changements des règles du jeu institutionnel mais aussi et surtout sur les mutations créatives en cours », nous disait alors Yannick Blanc .

En adoptant en mars 2010 sa traduction opérationnelle pour les années 2010-2012, nous précisons la posture qui serait la nôtre. Un *think tank*, c'est d'abord un lieu de réflexion « vigoureuse » qui « bouscule » les idées reçues, qui rend possible la transformation de la réflexion en action en outillant les organisations et les militants dans leur action de changement. C'est donc un lieu qui exige du professionnalisme, de la rapidité de réaction, de l'ouverture vers tous ceux qui ont des choses à dire quel que soit leur statut : représentants d'institutions, entreprises de l'économie sociale, administrations...

Autonomie associative

Dans le même moment, nous clarifions la stratégie de l'association. Étant données les profondes transformations de notre société, renouveler la démocratie impliquait plus que jamais de développer l'autonomie de l'économie sociale et solidaire. Celle-ci devait apporter la preuve qu'elle était la mieux à même d'anticiper les voies du nouveau modèle économique et politique à construire, et





développer, pour ce faire, les moyens d'*empowerment* de la société civile. Tout ceci dans un dialogue exigeant et ouvert avec le reste de l'économie et les pouvoirs publics afin de susciter davantage de comportements coopératifs dans la société.

Et nous ajoutions que cette autonomie devait passer essentiellement par l'anticipation que permet la prospective. Dans notre esprit, cette dernière supposait en outre une organisation de débats à différents niveaux, entre les associations et le reste de l'économie sociale, mais également entre les dirigeants et la base, entre les têtes de réseaux et les associations locales, afin de permettre des enrichissements réciproques et d'accélérer l'appropriation par tous des transformations nécessaires. Se projeter, c'était donc aider le monde associatif à accroître, sinon conquérir, son autonomie en encourageant les organisations à définir des stratégies de moyen et long termes. La réussite de «Faire ensemble 2020» reposait alors naturellement sur un mode de gouvernance ouvert et multipartenarial. Mais aussi sur l'exigence de la confrontation intellectuelle *top-down/bottom-up*¹ : il est tout aussi important d'écouter la « base », de l'aider à s'exprimer et à interpeller les « sachants » que de rendre largement accessibles les savoirs partiels de ces derniers, et d'organiser ainsi une confrontation structurante de l'action collective. L'université d'automne de novembre 2011 a marqué le point d'orgue de cette démarche stratégique engagée en 2010. Elle a permis une réelle confrontation sur les enjeux auxquels peut et doit répondre le monde associatif. Elle a créé une très forte attente.

**Aider le monde associatif à accroître,
sinon conquérir, son autonomie.**

Il est donc plus que jamais nécessaire d'entretenir ce type de lieux d'intelligence et d'anticipation, de confrontation de points de vue pluriels, de questionnement et d'audace intellectuelle, autour des valeurs de confiance et de responsabilité, d'associativité et de coopération, que porte l'économie sociale et solidaire.

1. Une approche ascendante (dite bottom-up) part de la base ou du terrain pour être répercutée aux échelons supérieurs, quand une approche descendante (dite top-down) provient du haut.

Fin.

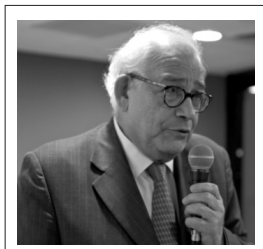




Accompagner les mutations associatives

PAGE
24

Rénover la gouvernance des associations



En suscitant une réflexion sur le management des associations, la Fonda n'a pas cherché à suivre une mode des années quatre-vingt, mais à réconcilier les associations avec l'économie. Les débats ont fait prendre conscience qu'une bonne gestion est un impératif de survie, que la recherche de l'efficacité économique passe par la bonne utilisation des outils techniques rodés par les entreprises classiques du secteur lucratif. Dans la mesure où une partie du monde associatif craignait d'y perdre son âme, il fallait démontrer qu'une gestion efficace des associations contribuait à leur vitalité et à leur utilité sociale. Et que l'argent n'est pas sale. Il est au contraire le nerf de la guerre. Les excédents sont permis et même recommandés pour développer les projets. Le plan comptable associatif l'a d'ailleurs reconnu par la suite. Mais c'était et c'est encore, parfois, un tabou qu'il a fallu combattre.

Des groupements de personnes au service d'un projet

par
Anne David
et
Frédéric Pascal

La concurrence avec le secteur marchand lucratif, voire à l'intérieur du secteur associatif, commençait à poindre, portée par la vague néolibérale, incarnée par la nouvelle majorité dès 1986. La Fonda a lancé une réflexion de longue haleine aboutissant à un colloque et à des journées d'études. Les associations comprenaient la nécessité de mettre en place des stratégies compatibles à la fois avec l'environnement économique et avec le projet associatif. Elles sont, comme les autres, des entreprises et en même temps des entreprises pas comme les autres. Elles ont une originalité évidente par rapport aux entreprises lucratives. Groupements de personnes et non sociétés de capitaux, elles ont une longueur d'avance sur ce qui concerne l'affirmation d'un « projet » mobilisateur, mais elles présentent des difficultés singulières dues à ce qui fait leur force même : la présence et l'activité des bénévoles. D'où résulte un jeu subtil de pouvoir entre dirigeants élus et salariés. L'évaluation enfin y est particulièrement ardue, alors même qu'elle devrait revêtir une grande importance. Comment mesurer l'utilité sociale ? D'où l'intérêt de régulièrement revisiter le projet. La Fonda, dès ses premiers travaux, a proposé des mesures favorisant l'activité bénévole, notamment celle des préretraités et des retraités qui possédaient des qualifications professionnelles et humaines. La Fonda a aussi œuvré avec d'autres mouvements pour accroître les crédits destinés à la formation des bénévoles dans le cadre du Fonds national de développement de la vie associative (FNDVA). Car la bonne volonté ne suffit pas.





Une gouvernance fondée sur la gestion désintéressée

La gouvernance des associations n'était pas uniquement une question de stratégie et de gestion, mais de pouvoir démocratique, principalement dans les grandes associations. L'extension de la professionnalisation entraînait l'embauche de dirigeants salariés de très bon niveau, face à des conseils d'administration constitués par des bénévoles, dépourvus de temps disponible et, quelques fois de compétence, pour conduire et contrôler la marche de l'association. De telles pratiques pouvaient remettre en cause la légitimité des associations et les conduire à être assimilées à des entreprises lucratives. Certaines grandes associations ont résolu ce problème en reprenant le modèle syndical : les membres élisent un secrétaire général, salarié à plein temps pendant son mandat, qui détient toutes les responsabilités, sous le contrôle d'un conseil d'administration élu. L'administration fiscale a fini par accepter, à la fin des années quatre-vingt-dix, que le président d'une association ou l'un des membres du conseil d'administration puisse être rémunéré sans faire perdre à l'association la gestion désintéressée qui la caractérise. D'autres propositions ont concerné la mise en place d'un directoire et d'un conseil. Le directoire, constitué par les responsables salariés désignés par le conseil, détenait la totalité des responsabilités de l'association. Le conseil était responsable de la stratégie et du contrôle du directoire.

Les travaux de la Fonda ont également mis en avant le modèle italien de la coopérative sociale, repris par le gouvernement de Lionel Jospin dans la loi qui a institué les Sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic).

Le débat n'est pas clos : comment bien gouverner, bien gérer une association qui a des finalités d'intérêt général et dont la légitimité est assise sur le choix démocratique de ses dirigeants par ses membres ? Déjà en 1989, la Fonda créait une grille d'analyse référent à l'approche conventionnelle des organisations mais ajustée de façon à couvrir les pratiques réelles des associations, créant ainsi un outil d'audit. Aujourd'hui, soit vingt-cinq ans après, l'ouvrage est de nouveau remis sur le métier. La Fonda anime un groupe de travail sur la gouvernance associative. Elle a mis au point un outil d'autodiagnostic et un guide d'animation d'atelier gouvernance, pour aider les acteurs à se saisir de cette question, indiquer quelques repères et accompagner les transformations à engager. Car en vingt-cinq ans, l'environnement des associations a considérablement changé, il est devenu encore plus « impitoyable » qu'on ne le disait à l'époque.

Fin.



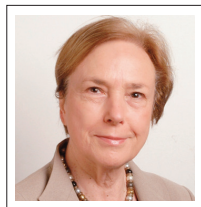


Accompagner les mutations associatives

PAGE

26

Au cœur du projet associatif, l'engagement bénévole



par
Jacqueline Mengin

À sa naissance, la Fonda s'est donné pour objectif la promotion de la vie associative. À l'origine de la création des associations et comme moteur de leur développement, l'engagement est, à l'évidence, un sujet majeur dont s'est emparé rapidement le comité d'étude et de liaison « les nouvelles formes d'engagement social ».

En 1986, le comité étudie la diversité des engagements, leur originalité ; il s'interroge sur l'influence de la montée de l'individualisme et note l'émergence de groupes spontanés, tout en analysant leurs modes d'action et l'impact de leurs activités.

Marie-Thérèse Cheroutre, une des responsables du comité, par ailleurs membre du Conseil économique et social, présente un rapport en 1989 sur « l'essor et l'avenir du bénévolat, facteur d'amélioration de la qualité de la vie ». Après avoir montré la diversité du bénévolat, le rapport traite du bénévolat comme facteur de développement économique et social, de la formation, de la représentation, de la couverture des risques... Ce rapport sera la première intervention associative prise en charge officiellement par une instance de la République.

Parallèlement, et à la suite de ces travaux de portée générale, la Fonda s'est engagée dans l'étude de secteurs particuliers : les retraités, les jeunes.

Les retraités, un vivier bénévole

En 1985, les retraités et préretraités, constituent 24 % de la population totale, soit 13 millions d'hommes et de femmes qui, pour la plupart, abordent, encore en forme, « une nouvelle vie ». Le monde associatif ne peut rester indifférent à cette force potentielle de dynamisme citoyen. Le comité Retraite et utilité sociale de la Fonda a eu pour objectif d'inciter les retraités et futurs retraités à entrer dans une vie associative active, à préparer leur retraite, à attirer l'attention des associations sur le renfort que pourraient constituer, pour elles, ces hommes et femmes disponibles. C'est la raison pour laquelle la Fonda, dès 1983, était intervenu auprès de l'Unedic et des Assedic pour permettre aux préretraités de poursuivre ou d'entamer une activité bénévole sans perdre leurs allocations de préretraite. La Fonda a encouragé les associations de retraités, alors créées en grand nombre, à ne pas se refermer sur elles-mêmes, mais à plutôt s'ouvrir à l'intergénérationnel. Enfin, le comité, à partir de 1986, les a incitées à se montrer vigilantes sur leur autonomie afin que leur démarche ne soit pas captée par des organismes soucieux de se constituer une clientèle sur mesure.

...Suite





Portrait de Marie-Thérèse Cheroutre



Marie-Thérèse Cheroutre (née en 1924)

par Jacqueline Mengin

Depuis 1953, où elle devint commissaire générale des Guides de France jusqu'à aujourd'hui où elle se retire à Sète, son pays d'origine, Marie-Thérèse Cheroutre a marqué profondément l'évolution du milieu associatif français. Très tôt, elle a pris contact avec le Conseil français des Mouvements de jeunesse qui regroupait des responsables d'associations

d'éducation populaire.

En 1958, la Guerre froide et la guerre d'Algérie divisaient le monde et les mouvements de jeunesse. Marie-Thérèse Cheroutre, alors devenue présidente du Conseil français des mouvements de jeunesse, évita l'éclatement du Conseil et parvint à maintenir un contact entre les mouvements. Elle une charte inédite (charte du GEROJEP) qui rappelait le rôle des associations, leur nécessaire indépendance vis-à-vis de l'État, et instaurait pour la première fois une concertation sur la durée entre organisations d'éducation populaire, laïques ou confessionnelles. Ce groupe est devenu la principale instance de réflexion sur la politique de la jeunesse. Avec le souci de rassembler au-delà des diverses sensibilités, Marie-Thérèse Cheroutre a tenu à faire se rencontrer les associations d'éducation populaire avec celles qui n'en n'étaient pas, comme l'Uniposs.

Maurice Herzog, haut commissaire à la Jeunesse et aux Sports, créa en 1960 un Haut Comité à la Jeunesse où Marie-Thérèse fut tout naturellement élue. Elle en fut un membre particulièrement actif, particulièrement au moment de l'élaboration du IV^e Plan, qui ouvrit aux associations la possibilité d'acquérir des équipements sportifs ou éducatifs dans les années 60.

En 1968, Marie-Thérèse participa à la création du Conseil national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Cnajep), une des premières coordinations inter-associatives formalisée après mai 1968, qui comprend 80 associations. C'est dans ce cadre que les principaux responsables associatifs apprirent à se connaître et évitèrent que la guerre laïque/confessionnelle divisant l'école ne perdure dans le milieu associatif.

Marie-Thérèse Cheroutre a également pris de nombreuses responsabilités à l'international notamment à l'Unesco, ou encore dans le cadre du premier rassemblement des ONG féminines qui ouvrit l'année mondiale de la femme.

En 1980, son mandat chez les Guides de France arrivé à son terme, elle s'investit naturellement dans la DAP. Puis, en 1981, elle est membre du bureau de la Fonda. Elle prend une part très active au Comité d'étude et de liaison sur l'engagement citoyen. En 1983, elle siège au CNVA dont elle devient vice-présidente. Elle est élue au Conseil économique et social. Elle y produit deux rapports sur le bénévolat et le développement de la vie associative.

D'après Françoise Tétard, « C'est une politique qui s'est située avec une certaine aisance dans les relations d'alliance et de pouvoir entre mouvements de diverses obédiences, qu'elles soient politiques, confessionnelles ou pédagogiques. Elle reste convaincue, quels que soient les gouvernements, de l'importance des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire dans les enjeux de société ».





Accompagner les mutations associatives

PAGE
28

...Suite

Au cœur du projet associatif, l'engagement bénévole

Le comité a procédé à une enquête auprès des caisses de retraite pour connaître le niveau de participation des retraités dans les instances de décision, leur situation économique et financière, et l'action sociale menée par les caisses. L'enquête relevait notamment que la participation des retraités dans les instances de leur caisse de retraite était très faible et que, si celles-ci avaient un vrai souci de préparation à la retraite, en revanche presque rien n'était mis en œuvre pour la préparation et l'adaptation à la vie associative.

Le comité concluait que désormais plus nombreux, mieux pourvus de moyens d'existence, plus disponibles, les retraités pouvaient retrouver, grâce aux associations, un rôle dans la société et les associations trouver un apport précieux en bénévolat.

En 1986, le comité, rejoint par onze grandes associations nationales de retraités, a rédigé un manifeste pour dénoncer l'exploitation commerciale de la retraite. Il mettait l'accent sur la dimension collective de la retraite, proclamant que les retraités ne sont pas des assistés mais peuvent contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie pour tous. Ce texte est paru en 1987 dans *Le Monde* et *La Croix*.

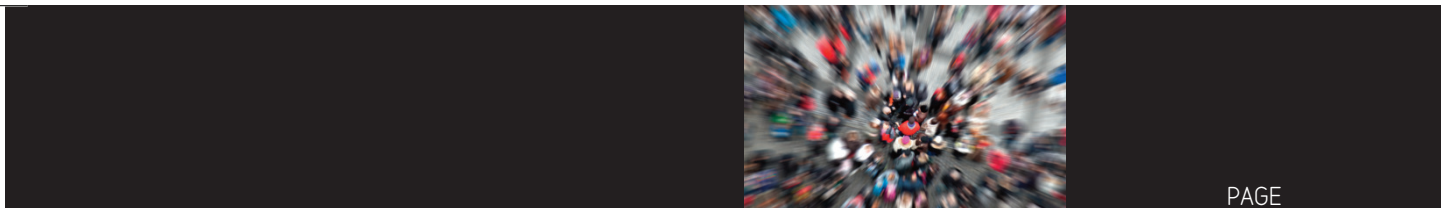
En 1992, un nouveau comité s'est formé sur le constat que les associations n'ont, en fait, pas bénéficié de l'apport de ces nombreux nouveaux retraités, comme le précédent comité l'avait espéré. S'appuyant sur le rapport d'Henri Théry, à la fois membre de la Fonda, et du Conseil économique et social sur « l'utilité sociale des retraités », le comité a fait des propositions dans le domaine de la formation des retraités et du soutien à leurs activités.

Place aux jeunes

En 1992, l'actualité a amené un groupe de travail de la Fonda à réfléchir sur la situation des jeunes. La révolte qui touchait telle ou telle banlieue, les mouvements lycéens, la montée des associations de jeunes et le peu de travaux menés sur le sujet imposaient une réflexion sur l'engagement associatif de ces jeunes générations. Un comité a alors travaillé sur la place des jeunes, leur insertion professionnelle, les jeunes et le système éducatif, les jeunes et le développement des quartiers.

Par ailleurs, de nombreuses associations, y compris des associations d'éducation populaire et même des mouvements de jeunes, éprouvaient des difficultés à recruter des jeunes ; elles s'inquiétaient de la difficulté à intégrer les moins de 30 ans dans leurs instances et, plus généralement, dans le fonctionnement de leur asso-





ciation. Il ressortait des travaux menés par la Fonda que les jeunes pouvaient s'associer, mais pas à n'importe quel prix. Or, les associations semblaient avoir du mal à s'ouvrir. Elles consultaient peu les plus jeunes et avaient du mal à leur confier des responsabilités. C'était moins un problème d'objectifs ou de nature de l'action, qu'un problème de partage du pouvoir et d'équilibre entre les générations. Certaines associations, conscientes de ces difficultés, développaient néanmoins des stratégies d'intégration des jeunes : dispositif jeune dans l'association, secteur jeune, association jeune en lien avec l'association « mère », avec des résultats mitigés.

Dans certaines banlieues, des responsables municipaux, pour régler le problème de jeunes revendicatifs, leur demandaient de se constituer en association. Ainsi la paix sociale « s'achèterait », selon certains détracteurs, par des subventions ou la promotion rapide de jeunes leaders. Mais lorsque ces promotions ne s'accompagnent pas d'un encadrement, d'une formation et d'une déontologie politique, les dérives sont rapides et risquées. Mais les jeunes en difficulté, dans une grande précarité, ne semblaient pas intéressés par les centres d'animation ou les associations, ils cherchaient ailleurs des lieux où se retrouver.

Le comité concluait que l'association n'est pas une fin en soi, qu'elle ne peut pas non plus être simplement considérée comme le seul lieu d'apprentissage de la participation. L'engagement des jeunes prend des formes qui leur sont propres et auxquelles les associations doivent être attentives. Les jeunes obligent, de fait, les associations à reconsidérer leur mode de fonctionnement, notamment le rapport au projet, l'expression des points de vue, la gestion du temps.

Si ces questions ont trouvé des débuts de réponses ici et là, elles restent toujours d'actualité vingt ans après et font toujours l'objet d'interrogations.

Diversité de l'engagement

Des problèmes sont plus clairement apparus au début des années 2000. Certains secteurs associatifs avaient du mal à recruter des bénévoles, d'autres, regroupant des populations fragilisées, constataient une détérioration de leurs conditions de vie et leur très fort investissement bénévole. La question de la reconnaissance de cet engagement de bénévoles dépourvus de moyens d'existence suffisants posait problème.

Les associations sentaient que les nouveaux candidats au bénévolat n'étaient plus tout à fait les mêmes que « traditionnellement ». Le comité d'étude et de liaison

Suite...





Accompagner les mutations associatives

PAGE
30

...Suite

Au cœur du projet associatif, l'engagement bénévole

de la Fonda, constitué de responsables associatifs venant des secteurs jeunesse, solidarité, défense des étrangers, culture décide alors de réfléchir aux nouveaux types d'engagement. Il a procédé à de nombreuses auditions d'associations ayant mis en place des structures permettant aux bénévoles de s'impliquer dans l'association.

Ces auditions et les réflexions du groupe ont fait apparaître des formes d'engagement de plus en plus diverses. À côté des bénévoles « traditionnels » existaient des salariés qui s'apparentaient à des militants, des militants un peu rémunérés mais ne bénéficiant pas du statut de salarié, des bénévoles à temps presque complet que l'on cherchait à indemniser ; les formes d'engagement changeaient.

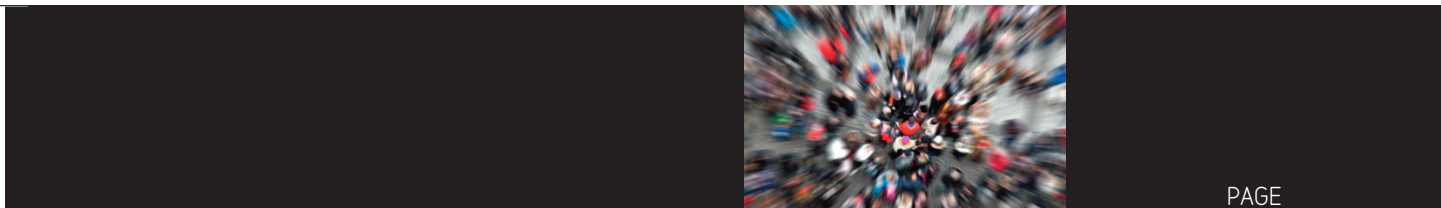
La réflexion du comité s'est centrée sur les conditions du développement de l'engagement, au centre du projet associatif, par l'ouverture de l'association, des méthodes d'accueil et d'organisation appropriées, un engagement possible pour tous. Cependant, les associations exigent de plus en plus de compétences, ce qui pose la question du recrutement de ceux qui en sont démunis. Le comité relevait toutefois sur une telle diversité du milieu associatif qu'il a fallu distinguer entre divers secteurs.

S'ouvrir à l'intergénérationnel.

Ceci a donné lieu, en 2003, à trois séminaires : le premier consacré au bénévolat dans le secteur producteur de services, le deuxième sur les associations qui disposent d'un bénévolat partiellement indemnisé, de bénévoles proches du statut de salariés qualifiés de « zone grise du bénévolat » et enfin un troisième sur les aspirations des nouveaux bénévoles, leurs répercussions sur le fonctionnement des associations et leur implication dans de nouveaux réseaux. Ce travail a ensuite fait l'objet de quantité de demandes d'intervention de la part des associations et des pouvoirs publics.

Les enjeux de l'engagement demeurent le renouvellement des associations, la formation citoyenne, la reconstitution du tissu social, la transformation sociale. Pour l'avenir, le développement de l'engagement nécessite la remise en cause des méthodes de gouvernance, l'évolution des rapports bénévoles/salariés, la dynamisation du projet de l'association, la poursuite d'objectifs susceptibles d'entraîner la mobilisation. C'est ce à quoi travaille la Fonda, depuis quelques années, avec l'opération « faire ensemble 2020 », en se projetant dans le futur, notamment en termes de gouvernance.





Formation : ne pas oublier les bénévoles

En 1989, la Fonda organisait un colloque sur « Formation et projet associatif, l'héritage de l'éducation populaire à l'horizon 2000 ». Beaucoup d'associations se sont en effet inscrites dans des programmes de formations professionnalisantes, d'autres sont restées proches des pratiques initiales de l'éducation populaire.

À de nombreuses reprises lors de ces travaux, la nécessité de former les bénévoles est apparue. Or, la Fonda constate que la formation est maintenant réduite aux stages, privilégiés par les associations du fait des contraintes budgétaires et des opportunités de financement, sans que ne soit pensée leur adéquation au projet. Auparavant, la formation des bénévoles était axée plus précisément sur les militants capables de prendre des responsabilités dans leur milieu et dans la société.

En 1985, fut créé le Fonds national de développement de la vie associative (FNDVA) dédié, en grande partie, à la formation des bénévoles. La Fonda a toujours fait partie de son conseil de gestion et y a toujours défendu ses priorités : le soutien d'un plus grand nombre d'associations par l'augmentation des ressources du Fonds, la prise en compte de la formation au projet, une meilleure prise en charge du coût de la formation. Le FNDVA a connu de multiples vicissitudes de financement et de structuration juridique jusqu'à ce qu'un travail de réforme en profondeur soit mené à bien en 2011 au sein du conseil de gestion auquel la Fonda a très largement participé. Alors que les associations sont confrontées à de nouveaux défis liés à la relève bénévole, il conviendrait que le FNDVA sache leur apporter une réponse.

Fin.





Accompagner les mutations associatives

PAGE
32

La validation des acquis de l'expérience bénévole



par
Jean Bastide

La question de la reconnaissance, de la valorisation et surtout de la validation des acquis de l'expérience bénévole – et du volontariat – est récente. L'histoire a commencé en 1984 par la reconnaissance de l'expérience dans l'enseignement supérieur (VAE), puis en 1992 par la reconnaissance des acquis professionnels (VAP), et s'est poursuivie avec la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 qui complète le tableau en instaurant la reconnaissance à l'expérience bénévole (VAEb).

Révolution au pays de la formation initiale

Dès 2003, la Fonda considérant qu'il y avait là une avancée significative dans la prise en compte du bénévolat par les pouvoirs publics, mais aussi consciente de la complexité du dispositif, a mis en place un Comité d'études et de liaison sur le sujet avec trois objectifs : diffuser le plus largement possible au sein du monde associatif les principales dispositions législatives, les rendre appropriables par les réseaux et surtout par les associations locales, enfin, lancer une expérimentation grandeur nature sur une région avec la Fonda Rhône-Alpes

À notre grand étonnement, deux ans après son adoption, le mouvement associatif dans son ensemble s'était très faiblement approprié ces nouvelles dispositions et n'avait pas vu dans ce texte la reconnaissance forte de l'engagement bénévole à laquelle il aspirait pourtant. Par contre, il avait fait naître, chez de nombreux bénévoles, l'espoir d'une promotion par la professionnalisation – ou d'une promotion dans leur activité professionnelle – grâce aux transferts de compétences qu'ils pouvaient faire valoir dans l'exercice de leurs responsabilités associatives.

Pour la Fonda, la reconnaissance de l'activité ou de l'engagement bénévole dans le cadre d'un processus de professionnalisation et de qualification, bien au-delà des discours publics souvent lénifiants sur le bénévolat, constituait un événement marquant – une sorte de révolution dans un pays où l'attachement à la formation initiale diplômante est très fort. Ce qui aurait dû justifier une forte mobilisation des principaux réseaux. De plus, étant donnée la complexité du dispositif et sa nouveauté, la Fonda avait perçu qu'il y avait là une occasion à saisir pour que s'opèrent des mutualisations, à défaut de solides partenariats, entre les différentes familles associatives pour assurer des fonctions et un suivi trop lourds pour une association isolée. Au-delà de la diffusion de l'information sur le dispositif, on pense ici à l'accompagnement du candidat – son compagnonnage dira la Fonda Rhône-Alpes – à l'information des jurys, voire la revendication de la présence d'un représentant associatif dans les jurys certificateurs...





Parcours du combattant

Car, si les principes qui fondent la législation s'énoncent clairement, l'itinéraire des candidats est un véritable parcours du combattant, que des bénévoles, notamment les moins qualifiés, ont le plus grand mal à transformer en parcours de « réussite ». Dans le cadre d'une expérimentation menée sur plusieurs années, la Fonda Rhône-Alpes – et la Fonda Aquitaine dans une moindre mesure – ont pu mesurer la complexité du parcours d'une vingtaine de candidats : seule une petite minorité a réussi à le mener à terme dans les délais. Car cette innovation butte sur de nombreux obstacles : une place suréminente de l'écrit alors que les publics ayant connu l'échec scolaire devraient être aidés et encouragés, des entreprises associatives de petite taille guère sensibilisées à ce type de problématique, un accompagnement des candidats exigeant savoir-faire et endurance de la part des associations, un système de certification complexe, des procédures longues, un diplôme à acquérir dans les cinq années sous peine de perdre les acquis partiels...

La reconnaissance de l'activité ou de l'engagement bénévole dans le cadre d'un processus de professionnalisation constituait un événement marquant.

Si la tradition française en matière d'éducation et de formation fait peu de place à l'expérience, force est de reconnaître aussi que l'absence de mobilisation du monde associatif n'a pas permis – encore aujourd'hui – de capitaliser les « bonnes pratiques » sur ce champ spécifique.

Rendez-vous manqué ?

Plus préoccupant encore, de nombreuses associations se sont montrées réticentes pour encourager une démarche qu'elles considèrent comme individuelle, voire en contradiction avec le caractère collectif de l'engagement bénévole, oubliant par là qu'il y a là une opportunité de manifester sa reconnaissance à l'égard d'un don de temps. Certes la VAE implique d'abord une démarche individuelle et un engagement fort du bénévole, mais ses chances d'aboutir seront très réduites s'il n'est pas accompagné (compagnonné) par le mouvement associatif lui-même qui doit s'organiser pour mettre en place les outils de cet accompagnement...

Les questions soulevées au cours de l'étude de la Fonda et des expérimentations exceptionnelles des Fonda Rhône-Alpes et Aquitaine (entre 2003 et 2009) sont malheureusement encore d'actualité. La démonstration en a été faite au cours du groupe de travail interassociatif mis en place par la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative à la suite de la Conférence nationale

Suite...





Accompagner les mutations associatives

PAGE
34

...Suite

La validation des acquis de l'expérience bénévole

de la vie associative de décembre 2009. Reconnaisant l'expertise de la Fonda sur ce sujet, le ministère lui en a confié l'animation. Les conclusions de ce travail ressemblent étrangement à celles formulées dans un dossier publié dans *La tribune fonda* n° 174, août 2005.

La Fonda continue à penser – malgré les nombreux obstacles signalés – que le mouvement associatif peut tirer un meilleur parti d'une reconnaissance du bénévolat par la VAE, et que son investissement dans l'accompagnement des candidats dans leurs démarches lui procurera, en retour et à terme, un surplus de reconnaissance d'utilité sociale.

Le mouvement associatif se donnera-t-il les moyens et aura-t-il enfin la volonté de faire aujourd'hui ce qu'il n'a pas fait depuis dix ans ? Il serait temps qu'il s'y mette !



Fin.





Portrait de Philippe Viannay



Philippe Viannay (1917 - 1986)

par Anne David

Grand résistant, Philippe Viannay a créé le mouvement Défense de la France et le journal clandestin du même nom.

Au sortir de la guerre, il crée le Centre de formation et de perfectionnement des journalistes. Il remet sur pied le journal *France Observateur* qui deviendra *Le Nouvel Observateur*.

Fort de l'action militante et fraternelle de la période du maquis, il crée en 1947 l'école de voile des Glénans, puis plus tard, avec Paul Delouvrier, l'Association des foyers internationaux et Éducation et Échanges.

Il siège au Club Échange et Projets duquel naîtra la DAP à laquelle il participe activement, se faisant le héraut du mécénat populaire, une idée dont Coluche sera finalement son exécuteur testamentaire avec l'adoption de l'amendement qui porte son nom (voir article p. 36). Si Philippe Viannay a défendu la possibilité pour le citoyen d'orienter son impôt pour soutenir les actions d'intérêt général de son choix, il a aussi rendu un vibrant hommage aux fonctionnaires « complices » qui ont soutenu l'innovation sociale en accordant les subventions qui permirent d'acheter les premières barques des Glénans. Une fonction, le soutien à l'innovation, que l'État devrait toujours s'honorer de remplir.

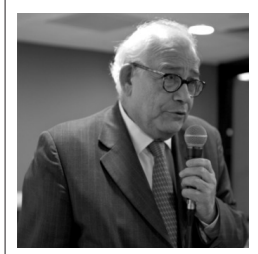




Accompagner les mutations associatives

PAGE
36

L'avènement du mécénat populaire



par
Anne David
et
Frédéric Pascal

Attachée à la participation des citoyens à la vie démocratique et à l'organisation de la société civile, la Fonda, en cela héritière de l'association Développement des associations du progrès (DAP), a toujours milité pour le développement d'un véritable mécénat populaire.

Cette idée du mécénat populaire a été particulièrement soutenue, au sein de la DAP, par Philippe Viannay, grand résistant et fondateur des Glénans¹, en partant de l'idée que la solidarité nationale obligatoire ne pouvait s'arroger la totalité de l'espace imparti à l'intérêt général. L'initiative entièrement libre devait trouver un espace suffisant, car le progrès social est souvent porté par les marges. La proposition consistait en une réduction d'impôt sur les dons aux associations oeuvrant en faveur de l'intérêt général. Cette réduction, égale quel que soit le revenu du donateur, pouvait être fixée à la moitié du versement effectué dans une limite à déterminer. L'idée sous-jacente était de développer le mécénat en encourageant fortement les classes moyennes dont le nombre dépassait de très loin les catégories très aisées. Dans

les années soixante-dix, on pouvait déduire 1 % de son revenu imposable (1,5 % pour la Fondation de France). Les riches, imposés au taux marginal de 50 % recevaient un cadeau fiscal de la moitié de leurs dons, alors qu'un employé imposé à 20 % recevait un cadeau fiscal correspondant seulement à 20 % de son don. Il fallait commencer par augmenter de façon substantielle ce taux de 1 %, ridiculement bas par rapport à celui des autres pays occidentaux, et surtout mettre en application la proposition de l'égalité du cadeau fiscal.

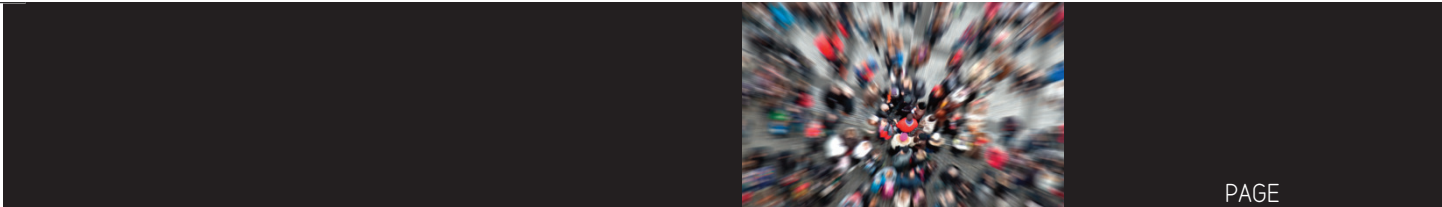
Cette proposition entraîna d'ailleurs le départ des représentants du secteur laïque de la DAP tenants d'une organisation plus étatique de la société, l'État étant le garant de l'intérêt général. Selon eux, l'avènement du mécénat risquait d'aboutir au désengagement des pouvoirs publics. La Fonda, dès sa création, a toujours défendu l'idée que le mécénat devait se développer en complément et non en substitution des financements publics.

L'amendement Coluche

La Fonda essaya, en 1981, de convaincre Laurent Fabius, ministre en charge du budget, de la justesse de cette proposition. La cause du mécénat progressa sur un seul point, augmentant la déductibilité fiscale de 1 à 5 %. Ce fut une avancée notable, car le mécénat sentait le soufre pour une partie de la gauche. Quant à l'idée du mécénat populaire, elle n'était pas encore mûre. La Fonda aura la chance de la faire accepter, en 1985, grâce au comédien Coluche qui avait pris

1. Première école de voile d'Europe, fondée en 1947.





contact avec elle au moment où il créait les Restos du Cœur. Il en saisit tout l'intérêt et s'en fit le porte-voix. Il réussit à convaincre, aussi bien François Mitterrand que Jacques Chirac. Finalement le Parlement adopte l'amendement Coluche (après sa mort) dans la loi de finances pour 1989 (votée en octobre 1988) : la réduction d'impôt n'est que de 25 % de la fraction annuelle des dons qui n'excède pas 600 F. Après différentes étapes ; il passera en 1990 à 50 % dans la limite du plafond de 500 F, régulièrement relevé ensuite.

La brèche ouverte à partir de l'amendement Coluche, où le principe de la réduction d'impôt était acquis, s'élargissait sous la pression continue de la Fonda notamment. Celle-ci n'a pas cessé de dénoncer la complexité du mécanisme mis en place à partir de 1987. Aujourd'hui, tout don, dans la limite de 20 % du revenu imposable, offre aux particuliers une réduction d'impôt de 66 % en faveur des associations dont l'action relève de l'intérêt général. Pour celles qui s'occupent de la grande pauvreté, la réduction est de 75 % dans la limite de 521 euros (pour les revenus 2011). Nous sommes loin du 1 % de déductibilité du revenu imposable de 1980. Mais il a fallu plus de 20 ans pour en arriver là.

Développer le mécénat en encourageant les classes moyennes dont le nombre dépassait de très loin les catégories très aisées.

Le contrôle des pairs

La Fonda était consciente que le développement du mécénat exigeait des obligations très strictes de la part des associations bénéficiaires. Dès 1984, elle lança l'idée de l'évaluation et du contrôle des masses d'argent recueillies et des règles à mettre en place. L'Uniopss, partie prenante de cette réflexion, crée le Comité de la Charte de déontologie en 1989, présidé par François Bloch-Lainé, qui réunit une vingtaine de grandes organisations associatives faisant appel à la générosité du public. Frédéric Pascal lui succède en 1995. L'objectif était de créer, au sein du Comité de la Charte, sans que l'État s'en mêle, un code de déontologie que chaque organisme devait respecter, accompagné de la création d'un corps de contrôle efficace. Ceci nécessitait une vertu partagée par tous pendant quelques années ! Hélas, une brebis galeuse, l'Association pour la recherche contre le cancer (ARC), était dirigée par un escroc. La rumeur publique le disait, mais personne n'avait de preuve. L'ARC ne fut jamais invité à rejoindre le Comité de la Charte. C'est l'Inspection générale de l'action sociale (Igas) qui essaya d'entamer un contrôle. L'ARC le refusa. Le tribunal administratif lui donna raison, car une association qui ne reçoit pas d'argent public est un organisme privé. Le législateur s'en est ému et une loi fut votée en 2002 donnant à la

Suite...





Accompagner les mutations associatives

PAGE
38

...Suite L'avènement du mécénat populaire

Cour des comptes et aux différents corps de contrôle de l'État le droit de vérifier les comptes des organismes privés faisant appel à la générosité du public. La Cour découvrit alors le détournement des dons au profit du président de l'ARC, qui fut condamné à cinq ans de prison. Elle a créé, depuis cette affaire, une jurisprudence de contrôle en bonne intelligence avec le Comité de la Charte qui demeure le garant du développement du mécénat populaire éthique en France.

Le nécessaire financement public

L'avènement du mécénat, prôné par la Fonda, faisait partie d'une action plus globale concernant le financement de la vie associative. Pour la Fonda, le financement public devait demeurer le financement essentiel de toutes les initiatives non

Le mécénat privé est la goutte d'huile qui permet à la machine de la solidarité de trouver un fonctionnement optimal.

lucratives qui conduisaient à créer des équipements ou des services destinés à des catégories diversifiées de bénéficiaires. La mixité sociale ainsi créée évitait de stigmatiser les personnes modestes et les exclus, car la solidarité nationale conditionne le renforcement du

lien social. Malgré le combat mené par la Fonda et les autres mouvements associatifs, les financements publics n'ont cessé d'être remis en cause. La subvention, véritable contrat de confiance entre la collectivité publique et l'association, a été en partie remplacée par des appels d'offres ouverts au secteur privé. Ce combat est encore celui d'aujourd'hui et sera certainement celui de demain.

Il est hors de question de choisir entre mécénat privé et financement public. Le mécénat est à la marge de la protection sociale et des politiques publiques. Il répond à des situations graves non encore prises en charge par la collectivité nationale, il est également nécessaire aux associations pour maintenir leur indépendance, leur apporter les fonds propres destinés au développement des innovations sociales et à faire face à des pertes conjoncturelles. C'est la goutte d'huile qui permet à la machine de la solidarité nationale et internationale de trouver un fonctionnement optimal.

Fin.





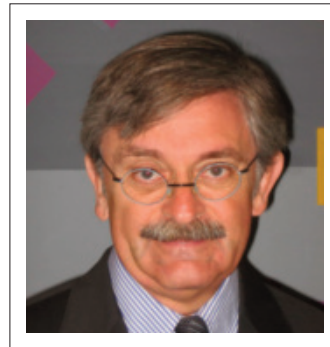
Accompagner les mutations associatives

PAGE
39

Promouvoir un modèle économique associatif

Depuis son origine, la Fonda (et avant elle, la DAP) milite pour la défense du modèle économique associatif construit sur la conjonction de l'engagement bénévole, du travail salarié et de moyens matériels au service d'un projet.

En trente ans en effet, ce modèle a subi bien des agressions. La société commerciale fondée sur le profit fut très tôt érigée en modèle dominant par la « pensée unique », laquelle n'a cessé de vouloir repousser sur les marges du marché, toute forme d'organisation non lucrative, le désintéret étant par définition suspect. Les combats menés sur la définition des services d'intérêt économique général (SIEG) et des services sociaux d'intérêt général (SSIG) en témoignent. Dès lors que l'intérêt général doit s'effacer devant la libre concurrence, la simple reconnaissance du travail associatif et de son impact sociétal devient un enjeu majeur.



par
Thierry Guillois

Affirmer l'utilité sociale des associations

Dès le début des années 1980, la Fonda s'évertue à promouvoir « l'utilité sociale » du travail produit par des associations qui existent et se renouvèlent naturellement dans le corps social afin de répondre à des besoins sociaux multiples, dans un autre but que de partager des bénéfices. Au moyen de colloques et de la Tribune, elle se fait alors le porte-voix du travail associatif, à l'écoute permanente des attentes, des craintes, des aspirations et des désirs de la population. Elle révèle son rôle irremplaçable de respiration sociale dans un monde globalisé où la productivité est devenue le maître mot.

En 1982, la Fonda diffuse à 12 000 exemplaires une grille de lecture du projet de loi du ministre du Temps libre André Henry, visant à instaurer un label d'utilité sociale ayant pour vocation à sélectionner les associations que l'État reconnaît comme susceptibles de prolonger son action. La Fonda met très vite en évidence les dangers d'une telle sélection : l'utilité sociale est multiforme et la réduire à l'action d'un certain nombre d'organismes présélectionnés par l'administration, dans un contexte budgétaire étatique à l'époque déjà contraint, fleurait bon l'instrumentalisation. Le projet est finalement retiré et André Henry remercié.

Au début des années 1990, Marie-Thérèse Cheroutre et Léon Dujardin rouvrent le débat au sein d'un Comité d'étude et de liaison. Leur parti pris est de prendre de la hauteur : « La fonction d'une association d'intérêt général ne se réduit pas

Suite...





Accompagner les mutations associatives

PAGE
40

...Suite

Promouvoir un modèle économique associatif

à révéler et à satisfaire la demande sociale. Son rapport à la société est plus complexe que celui du secteur public ou marchand. Elle a une fonction citoyenne qui consiste à permettre aux personnes d'être co-auteurs d'un projet collectif, une fonction créatrice de lien social dont l'origine est dans un groupe rassemblé pour poursuivre un projet social et produire des biens ou des services en vue de le réaliser. Elle ouvre des espaces sociaux où le but n'est pas de partager des bénéfices mais de se livrer réciproquement des services. » L'association se caractérise alors par un projet social, un fonctionnement démocratique et « une production sociale qui est la plus-value de l'apport associatif à la collectivité et dont les indicateurs d'appréciation doivent être affirmés et mesurés, non seulement en termes économiques mais aussi en termes de valeurs qu'une société se donne ».

L'utilité sociale est multiforme.

Chacun mesure naturellement aujourd'hui toute l'actualité et la pertinence de cette analyse.

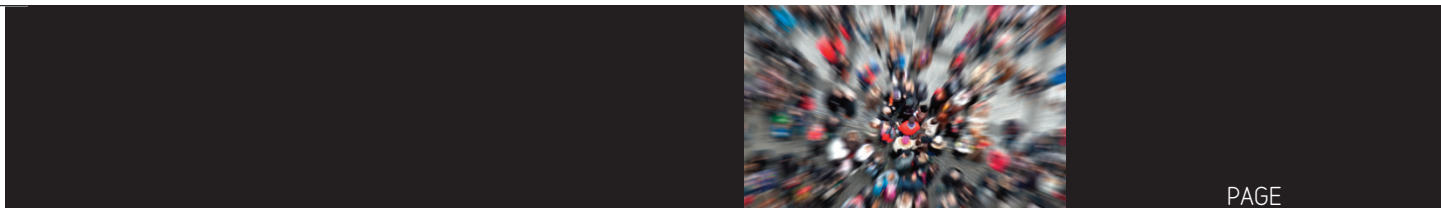
Les travaux de ce comité se concluent en 1992 par un séminaire ayant pour thème « pour une éthique des rapports entre pouvoirs et citoyens associés ».

Préserver les exonérations fiscales

S'agissant de la reconnaissance du modèle économique associatif, un deuxième temps fort pour la Fonda correspond à son implication dans les débats entourant l'élaboration des instructions fiscales du 15 septembre 1998 et 19 février 1999. La crise qui suit les deux chocs pétroliers de 1973 et de 1978, et le renforcement de la concurrence dans certains secteurs devaient conduire un certain nombre d'opérateurs lucratifs à s'intéresser à des activités jusqu'alors exercées par des associations. Le tourisme associatif, certaines activités sportives, les foyers de jeunes travailleurs, les maisons de retraite, puis l'aide à domicile et bien d'autres secteurs encore se retrouvent ainsi plongés dans des marchés concurrentiels sans l'avoir voulu, du seul fait de l'immixtion de sociétés commerciales en quête de nouveaux débouchés. Au cours des années 1980 et 1990, les associations furent fréquemment prises à partie, parfois violemment, par des lobbies commerciaux en tout genre.

Une circulaire du 12 août 1987 relative à la lutte contre les pratiques para-commerciales définit celles-ci comme le fait pour une association de se livrer à une activité économique ou commerciale sans en supporter les charges correspondantes. Chacun comprend rapidement que ce sont principalement les exonérations d'impôts dont les associations bénéficient traditionnellement qui se cachent derrière ces « charges » et que ces exonérations sont jugées illégitimes.





De nombreuses procédures de redressement sont engagées par l'administration fiscale au cours de cette période, trop nombreuses pour ne pas être impulsées et coordonnées d'en haut. La Fonda s'implique résolument pour qu'un dialogue s'engage avec les pouvoirs publics et que soient trouvées les voies d'un apaisement. Un groupe de travail est mis en place sur les sujets de la concurrence et de la fiscalité. Plusieurs adhérents de la Fonda participent aux discussions ouvertes au sein du CNVA entre représentants du ministère de l'Économie, des Finances et du Budget d'une part, et ceux du monde associatif, d'autre part.

Les associations ne sont pas dispensées de tout impôt puisque, généralement exonérées de TVA, elles s'acquittent de la taxe sur les salaires alors qu'elles sont souvent fortement utilisatrices d'emplois. L'enjeu réside alors dans la définition de la non-lucrativité, rempart contre la soumission à l'impôt sur les sociétés, à la TVA et à la taxe professionnelle (devenue la contribution économique territoriale). Pour l'administration, le critère est celui de la concurrence. Si l'association concurrence une société commerciale, son exonération d'impôt fausse le libre jeu de la concurrence. Les représentants associatifs considèrent quant à eux, que le critère discriminant doit être celui de l'utilité sociale de l'association, de son impact positif sur le corps social.

L'enjeu réside dans la définition de la non-lucrativité : le critère est-il celui de la concurrence ou l'utilité sociale ?

Les deux principes se combinent, en apparence, dans l'instruction du 15 septembre 1998 (reprise par l'instruction 4 H-5-06 du 18 décembre 2006) : une association peut exercer une activité qui concurrence le secteur commercial sans être soumise aux impôts commerciaux dès lors que cette activité présente une utilité sociale.

Mais, loin d'être définie de façon positive par rapport aux effets bénéfiques produits par l'action de l'association, cette utilité sociale, prise au sens fiscal, se caractérise en creux par le fait soit, de répondre à des besoins insuffisamment couverts par le marché soit, de s'adresser à un public qui ne peut normalement accéder aux services du secteur concurrentiel.

C'est donc bien exclusivement le critère de la concurrence qui détermine l'assujettissement ou non aux impôts commerciaux, les associations se trouvant ainsi rejetées sur les marges, occupant les espaces que les « marchés » délaissent plus ou moins provisoirement, condamnées à se charger des pauvres jugés non solvables par le secteur marchand.

Suite...





Accompagner les mutations associatives

PAGE
42

...Suite

Promouvoir un modèle économique associatif

Assurer la pérennité économique

Au cours de ces trente années, la défense du modèle économique associatif ne s'est pas limitée pour la Fonda, à la définition de l'utilité sociale ou d'un régime fiscal approprié. Considérant l'importance de sécuriser les emplois et les activités de ce secteur, la Fonda s'est beaucoup investie sur le thème des fonds propres. En lien avec France Active, un groupe de travail a élaboré un guide à l'attention des responsables associatifs, dont la première version est parue en 2009. Visant à tordre le cou à une idée-reçue, le guide rappelle que les associations, en dépit de leur but non-lucratif, ont le droit, voire le devoir, de dégager des excédents. C'est même grâce à cela qu'elles peuvent se constituer les fonds propres indispensables à leur pérennité économique.

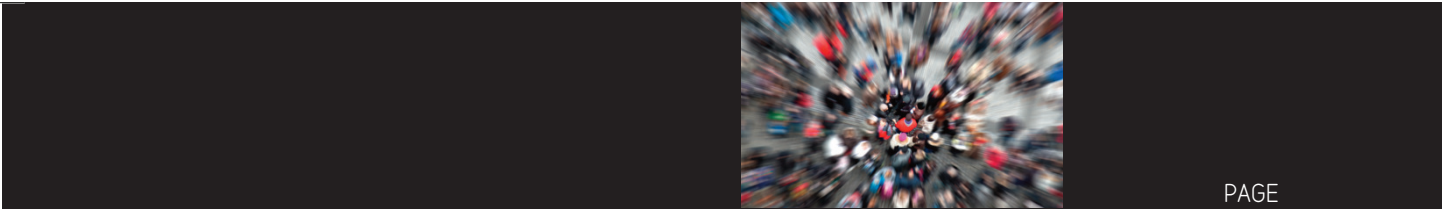
La démarche de la Fonda a aussi consisté à ancrer le modèle associatif dans celui plus vaste des entreprises de l'économie sociale. Il est incontestable que

Les relations entre associations et entreprises dépassaient l'instrumentalisation réciproque, pour se mettre au service de l'intérêt général.

les associations, les mutuelles et les coopératives ont des racines et des valeurs communes. Outre le fait qu'elles soient des groupements de personnes, elles se structurent toutes autour d'un projet différent de celui qui consiste simplement à rechercher le profit. Dès 2002, un Comité d'études et de liaison s'est attaché à identifier et valoriser les « plus-values de l'économie sociale ». Avec le concours de divers responsables du secteur, il a montré que les entreprises de l'économie sociale se créent et prospèrent dans et par leur territoire d'implantation. Elles participent de son développement et de sa cohésion, contribuent à l'intégration sociale de populations fragilisées. À l'échelle de la France et de l'Europe, elles contribuent également à l'équilibre des territoires. Enfin, en mettant la personne au centre de leur projet, elles créent un autre rapport à la création de valeur économique.

En 2007, la Fonda a proposé au Conseil des entreprises, groupements et employeurs de l'économie sociale (Ceges) d'organiser un débat sur ce que François Bloch-Lainé aurait appelé les « spécificités méritoires » de ce secteur. Animé par Jean-Pierre Worms, ce débat rassemblait les principaux dirigeants du Crédit coopératif, de la Macif de la Maif, afin de démontrer qu'il est non seulement possible, mais souhaitable d'entreprendre autrement. Trois questions essentielles structuraient ce débat : la définition de l'économie sociale, l'organisation de la représentation de l'économie sociale et comment favoriser la coopération entre les entreprises des trois familles ?





Parallèlement s'ouvrait un chantier sur les relations entre associations et entreprises du secteur marchand lucratif. L'enjeu, toujours d'actualité, était d'identifier les conditions de réussite de partenariats équilibrés, qui dépasseraient l'instrumentalisation réciproque, pour se mettre au service de l'intérêt général.

Plus qu'un simple défenseur, la Fonda s'est montrée, tout au long de ces trente dernières années, un acteur incontournable de la construction et de la diffusion d'une pensée associative contemporaine, en prise avec la réalité économique et sociale dans laquelle sont plongées toutes les formes d'engagement associatif.

Elle est, et continuera d'être, un lieu irremplaçable de résonance du million d'associations qui permettent à notre société de corriger ses excès, de se rapprocher le temps, en un mot, de respirer.



Fin.





Faire reconnaître le rôle des associations

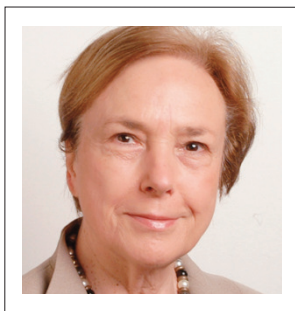
PAGE
44

Associations - pouvoirs publics, poursuivre le dialogue



La Fonda a toujours considéré que le dialogue avec les autorités publiques était constitutif de relations saines permettant aux associations d'oeuvrer efficacement, en toute liberté, en trouvant la bonne distance avec les pouvoirs publics garants de l'intérêt général et par ailleurs principaux financeurs.

Quand la décentralisation modifie le cadre partenarial



Après l'arrivée de la gauche au pouvoir, en 1981, la promulgation des lois de décentralisation a constitué pour les associations un renversement progressif mais inéluctable du paysage institutionnel et administratif dans lequel elles avaient appris à travailler. Elles devaient dès lors adapter leur organisation et leur fonctionnement à ces nouveaux dispositifs.

par
Jean-Pierre Duport
et
Jacqueline Mengin

Dès 1983, la Fonda se préoccupait de la place des associations dans cette nouvelle donne et en particulier des relations à conduire avec ces nouveaux pouvoirs. Le 15 janvier 1983 elle organisait une journée d'étude sur ce thème qui réunit 160 participants. Un travail mené cette même année analysait les textes en vigueur et tentait de définir les conditions d'amélioration du dispositif pour aboutir à une véritable politique contractuelle. Puis le travail s'est poursuivi avec la préparation d'un rapport pour une « meilleure participation des personnes et des groupes à la vie locale » prônant à la fois :

- une information claire et complète de la part des pouvoirs publics à l'attention de leurs concitoyens ;
- la pratique de la concertation des citoyens avec leurs élus par la généralisation de comités d'initiative et de consultation ;
- l'intervention de personnes et de groupes par le moyen de la pétition ou de référendums d'initiative locale.

La Fonda a aussi élaboré des propositions relatives au projet de loi sur la démocratisation des enquêtes publiques transmises aux sénateurs lors de la discussion du texte.

En 1992, le président de la République présente un projet de loi d'orientation relative à l'administration territoriale de la République. Mais cette loi adoptée par le Parlement reste très timide en ce qui concerne la participation des personnes et des groupes à la vie locale.





La Fonda avec l'Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale (Adels), l'Association nationale pour le développement local et les pays (ANDLP), le Carrefour national des associations des habitants et des comités de quartier (CARNACQ) propose alors onze amendements à la loi visant à promouvoir une démocratie locale où le débat puisse être contradictoire et où l'intervention des associations dans l'organisation et le développement de la cité puisse être pris en compte. Après une campagne auprès des députés et sénateurs, seul l'article 17 reconnaît la possibilité de consultation par le biais de la création de comités consultatifs dont les membres sont nommés par le maire et présidés par lui ! De même, la Fonda a activement participé au groupe « participation des habitants » du Conseil national des villes où elle a formulé des propositions pour améliorer la participation dans le cadre de la politique de développement urbain.

Un faible écho

Finalement, le peu d'écho rencontré par ces différents travaux et démarches, le désengagement de l'État, la décentralisation qui s'installe avec des situations diverses mais souvent préoccupantes en ce qui concerne la participation des forces vives du pays, poussent la Fonda à s'atteler à une réflexion de fond sur ce que devrait être les rapports entre associations et pouvoirs publics. En 1992, elle se prononce pour « une éthique des rapports entre pouvoirs publics et citoyens associés » recherchant les critères sur la base desquels les associations pourraient se reconnaître et être reconnues d'intérêt général, et les moyens de formaliser une telle démarche dans le respect et l'identité de chacun. La Fonda a donc milité pour le passage de la subvention à la contractualisation, mode de relation plus transparent. Mais, en l'absence d'une politique spécifique aux associations, cette voie a révélé un certain nombre d'effets pervers. De même, les tentatives de la Fonda en 1994 et du Conseil national de la vie associative (CNVA) en 1995 pour obtenir une reconnaissance d'utilité sociale n'ont pas abouti.

Parallèlement, pour élargir sa réflexion, la Fonda se penche sur des expériences étrangères et organise le 9 janvier 1994 un séminaire où elle convie des intervenants étrangers : Italie, Royaume-Uni, Belgique. L'exemple du Royaume-Uni, notamment, où le gouvernement de Tony Blair a signé une charte d'engagements avec le *voluntary sector*, qui codifie leurs relations et leur apporte stabilité et clarté, inspire la réflexion de la Fonda.

**Promouvoir une démocratie locale
où l'intervention des associations dans
la cité est prise en compte.**

1. « Exercice et développement de la vie associative dans le cadre de la loi de 1901 », CES, 1993.

Suite...





Faire reconnaître le rôle des associations

PAGE
46

...Suite

Associations - pouvoirs publics, poursuivre le dialogue

En France, à la suite du rapport de Marie-Thérèse Cheroutre, administratrice de la Fonda et représentant le groupe des associations au Conseil économique et social¹, le secrétaire général du gouvernement avait bien pris l'engagement en janvier 1994 de conduire des études en liaison avec les associations. Force est de constater qu'un an plus tard, cet engagement est resté lettre morte. De même, en septembre 1994, à une question parlementaire adressée par Leonce Deprez à la ministre des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville, Simone Veil, sur la mise en œuvre des nouvelles mesures gouvernementales en faveur de la vie associative pourtant annoncées, la ministre ne répond pas aux souhaits des associations d'établir des relations stables et partenariales. En réponse, la ministre annonce, après les éloges d'usage sur l'action des associations, des mesures concrètes sur le réaménagement de la taxe sur les salaires ou la formation des bénévoles.

Un fil ténu

En 1996, la Fonda conduit une étude sur l'environnement des associations et leurs stratégies d'adaptation, dans laquelle elle analyse l'évolution des politiques publiques. Elle y pointe déjà la baisse des financements publics qui affecte les associations, mais également l'obligation de devoir continuellement mettre en œuvre des actions pour financer le fonctionnement qui n'est plus pris en charge en tant que tel. Le passage aux procédures d'appel à projets et d'appel d'offres modifie profondément les rapports des associations avec les pouvoirs publics. Ces procédures mettent en concurrence les associations entre elles et rompent les traditionnels liens de proximité et de confiance qu'elles entretenaient avec les pouvoirs publics. Particulièrement lourdes et demandant l'intervention de professionnels pour monter les dossiers, elles entraînent un coût et un travail pour l'association souvent disproportionnés par rapport aux sommes allouées. La Fonda dénonce également les risques d'instrumentalisation car ces dispositifs, de moins en moins souples, ne permettent plus à l'association de les adapter à ses pratiques et à son projet. De nombreuses consultations et un travail interassociatif fécond ont permis à la Fonda de se doter d'une doctrine en ce domaine : elle réclame toujours la contractualisation des rapports entre associations et pouvoirs publics, elle recommande de privilégier la voie contractuelle négociée, de reconnaître l'indépendance et la spécificité associative.

À l'approche de l'élection présidentielle de 1995, la Fonda élabore des propositions pour la promotion de la vie associative et réclame, entre autres, la contractualisation des relations entre pouvoirs publics et associations. Le candidat Chirac s'était engagé à travailler avec les associations, souhaitant, dans une réponse écrite à la lettre du président de la Fonda, « une véritable citoyenneté de la par-





« participation ». Devenu président de la République, il tient parole et charge son Premier ministre Alain Juppé de mettre en place des groupes de travail destinés à faire des propositions concrètes et négociées pour améliorer la situation des associations. Ce dernier s'engage à ce que « les pouvoirs publics considèrent les associations comme de véritables partenaires ». La Fonda, par la voix de plusieurs de ses membres, a largement participé à ces groupes de travail mixtes, à parité administration/associations, suivis par des membres du cabinet du Premier ministre. Ces groupes de travail, dans une totale concertation, ont fait des propositions précises et innovantes. C'est une première !

L'arrivée de la gauche au pouvoir met un terme aux travaux précédents. Lionel Jospin, Premier ministre, annonce, dans une circulaire sur le développement de la vie associative, la préparation d'Assises nationales de la vie associative pour le 20-21 février 1999. De nouveau, les membres de la Fonda participent activement, dans le cadre de la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA), aux travaux préparatoires et à la tenue de ces Assises qui se tiennent en relation étroite avec le gouvernement. Une série de mesures favorables aux associations y est annoncée.

Le passage aux procédures d'appel à projets et d'appel d'offres modifie les rapports des associations avec les pouvoirs publics.

Il convient de mentionner ici que durant toutes ces années de rapprochement entre associations et gouvernement, les collectivités territoriales sont pratiquement absentes des discussions ; la décentralisation entraîne des pratiques partenariales très diversifiées suivant les collectivités.

Célébrer l'investissement citoyen

En 2001, le gouvernement s'apprête à fêter le centenaire de la loi 1901 instaurant un régime de liberté pour les associations. Le Premier ministre déclare alors : « Je souhaite que cette commémoration soit une grande fête de la citoyenneté, pour laquelle toutes les associations sont invitées à se mobiliser. » Une mission du centenaire est créée. Pour sa part, la Fonda définit les objectifs qu'elle s'assigne pour cette célébration.

Il est indispensable d'éviter le seul registre commémoratif. Il s'agit plutôt de mettre en avant l'investissement citoyen des acteurs associatifs plutôt que l'institution associative en elle-même. La Fonda joue son rôle en mettant en avant la vie associative de terrain, c'est-à-dire l'engagement des citoyens dans l'espace public. Le centenaire doit être celui des 700 000 associations dans leur diversité.

Suite...





Faire reconnaître le rôle des associations

PAGE
48

...Suite

Associations - pouvoirs publics, poursuivre le dialogue

Face au risque croissant d'instrumentalisation par les pouvoirs publics, ce sera l'occasion de repositionner le secteur associatif sur ce qu'est son rôle véritable dans la société. Les associations doivent, à cette occasion, rendre visibles leurs pratiques, montrer la force d'une démarche collective, l'utilité de l'engagement et l'efficacité de la gratuité. La Fonda se propose de faire progresser la reconnaissance par les pouvoirs publics des associations comme de véritables partenaires et pas seulement des exécutants des politiques publiques.

Le Centenaire peut servir de tremplin à l'élaboration d'un cadre global de référence sur les relations associations-pouvoirs publics, qui pourrait comprendre, à l'instar de l'exemple anglais, un code de bonne conduite et un engagement réciproque sur des principes, signés par le secteur associatif français et les pouvoirs publics.

Vers la réciprocité ?

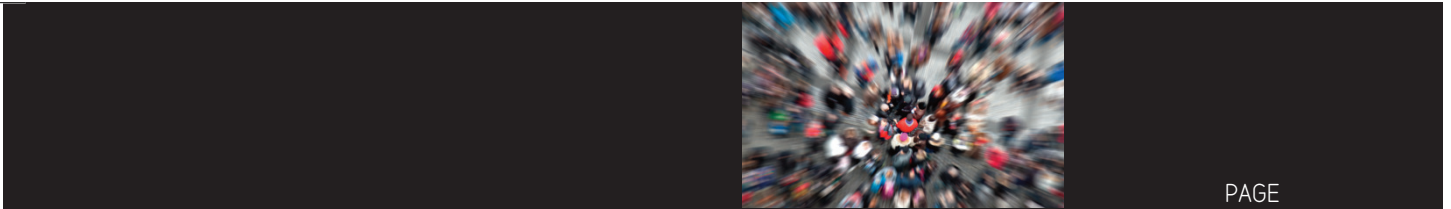
**Reconnaître les associations comme
des partenaires et non des exécutants.**

Dans cet esprit, la Fonda a élaboré une proposition de charte définissant les engagements réciproques entre associations et pouvoirs publics et prévoyant les modalités de sa mise en œuvre. La Fonda a ainsi souhaité proposer aux associations et mettre en débat un cadre, une démarche contractuelle affirmant clairement les principes et les règles du jeu de la coopération entre les pouvoirs publics et les associations, et se donnant les moyens de la transparence, de la publicité et des procédures d'évaluation nécessaires à leur respect.

Toute la philosophie de la Fonda se trouve dans cette proposition de charte. En préambule, la Fonda écrit : « Il est essentiel de créer les conditions d'une nouvelle approche des relations entre pouvoirs publics et associations, fondée sur le partage de valeurs essentielles d'une société démocratique. État de droit, respect des droits de l'homme, démocratie politique justice et solidarité. La présente Charte traduit la conviction que le respect de la diversité du corps social et de la personnalité de chacun de ses membres, ainsi que la reconnaissance de leur droit à l'expression et à l'intervention, publiques et autonomes, sont des facteurs irremplaçables de cohésion sociale et d'intégration civique. »

La Charte, engagement moral, a pour objet d'affirmer les principaux principes qui fondent le partenariat et les engagements auxquels s'obligent les pouvoirs publics à l'égard des associations, ainsi que les principes et obligations que ces dernières s'obligent à respecter vis-à-vis de l'État et des collectivités. Elle fixe le cadre d'application et définit les principes qui l'animent.





Ces principes partagés sont : le principe d'autonomie des associations et la reconnaissance de la légitimité de l'action des pouvoirs publics, le principe de reconnaissance de l'importance du bénévolat, le principe de complémentarité et de responsabilité de chacun. Suivent ensuite les engagements des uns et des autres. La Charte prévoit également des procédures d'évaluation et de médiation en cas de conflit.

L'ambition était, en outre, de créer des déclinaisons de la Charte par grands secteurs d'action publique, sanitaire et social, culture, éducation, sport, tourisme, etc., et différents niveaux d'organisation de l'action publique.

Ce projet est remis à la CPCA le 25 septembre 2000 en vue de négocier avec le gouvernement sa concrétisation à l'occasion du centenaire de la loi de 1901. Portée par la CPCA, la Charte est signée solennellement par le gouvernement et la CPCA le 1er juillet 2001.

La Fonda a poursuivi ses contacts avec les associations et les pouvoirs publics pour une déclinaison et une signature de la Charte par grands secteurs d'activité avec les ministères concernés et tous les échelons territoriaux. Cependant, la nouvelle majorité issue des élections présidentielles de 2002 manifeste un désintérêt total à l'égard de tels engagements, et la Charte est, de fait, mis en veilleuse. Ce qui fait dire à la Fonda, en 2003, que la Charte reste très confidentielle.

**Le partenaire principal n'est plus l'État,
les collectivités ont pris le relais.**

Renouveau démocratique

Dans les années suivantes, la Fonda tente, avec l'aide de certains élus, d'avancer sur la question des relations pouvoirs publics/associations dans les territoires, y compris dans les banlieues. Un séminaire est organisé à l'Assemblée nationale où des questions formulées par les associations sont posées aux élus, sur la nature de leur fonction, les rapports entre la démocratie d'engagement et la démocratie de délégation, l'urgence à démocratiser la démocratie. Mais les élus ont du mal à entrer dans le dialogue. La Fonda a ensuite participé, au sein de la CPCA, aux Assises nationales qui ont eu lieu en 2009 et 2011.

Des préoccupations nouvelles se font jour à la Fonda, un ton nouveau. Elle s'interroge sur la crise du politique et sur le rôle que pourraient jouer les associations dans son possible renouveau. La Fonda enquête dans les territoires et organise des débats locaux sur ces thèmes.

Suite...





Faire reconnaître le rôle des associations

PAGE
50

...Suite Associations - pouvoirs publics, poursuivre le dialogue

La décentralisation, l'effacement de l'État et la crise économique ont fait leur œuvre. Le partenaire principal n'est plus l'État, les associations doivent trouver ailleurs des sources de financement et les collectivités ont pris le relais. Les questions qui s'imposent à elles sont celles de la démocratie locale, de la place des associations, de leur fonction économique, des conditions de prise en charge des effets de la crise...

Pour dialoguer il faut être deux. L'État dépendant de majorités successives n'a pas été en mesure de créer dans la durée un véritable partenariat avec les associations. La Fonda a analysé l'évolution au long de ces années. Elle n'a cessé d'insister sur la légitimité de l'action associative dans l'espace public, sur leur nécessaire autonomie, et sur leur apport indispensable au développement économique, social et culturel de la société.



Fin.





Portrait de Henry Théry



Henry Théry (1924 - 2009)

par Jean Bastide

La vie d'Henry Théry pourrait se concentrer dans cette formule : le souci de faire reconnaître dans les pratiques le fait associatif, les solidarités privées à côté du soutien institutionnel, et de maintenir un dialogue vivant avec les pouvoirs publics.

La guerre le surprend à Marseille dont il est natif, pendant ses études de droit. Il est alors responsable de la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC) et participe en 1941 à l'aventure risquée des *Cahiers du Témoignage chrétien* qui se veulent le fer de lance de la résistance spirituelle. Recherché par l'occupant, il se réfugie à Roanne. À la libération, André Mandouze, premier rédacteur en chef de *Témoignage chrétien*, le nomme correspondant à Marseille. Proche des prêtres-ouvriers, il arrive à Paris en 1955 pour occuper le poste de délégué général de l'Union nationale des secrétariats sociaux (futurs Centres d'études et d'action sociale - CEAS) et du Centre de recherches économiques et sociales, qui deviendra la Fondation pour la recherche sociale. Ces organismes s'inscrivent dans le courant du catholicisme social.

En 1962, il crée l'association Culture et Promotion qui forme des militants syndicaux et associatifs aux questions économiques et sociales, et prend la présidence de la Fédération des centres sociaux de France en novembre 1969. Au début des années 1970, il intègre l'Uniopss dont il devient le directeur. C'est son combat pour la promotion du fait associatif qui le conduit naturellement à rejoindre François Bloch-Lainé dès la création de la DAP en 1974. Il en a été un des principaux animateurs entraînant dans son sillage le secteur social et médico-social qu'une partie du mouvement associatif de l'époque reléguait au second plan. En 1981, aux côtés de Frédéric Pascal, Pierre de Saintignon, Marie-Thérèse Cheroutre et Guy Raffi, il contribue à la création de la Fonda. En 1983, il est un des quatre membres du bureau de la première mandature du CNVA présidé par Georges Davezac. Il participe également à la création du GNA dans le cadre du CNLAMCA. En 1985, il est nommé membre du premier groupe des associations au Conseil économique et social. C'est dans ce cadre qu'il rédigera un rapport intitulé « La place et le rôle du secteur associatif dans le développement de la politique d'action éducative, sanitaire et sociale ». Faire reconnaître la place originale des associations gestionnaires à côté du marché et de l'État est son cheval de bataille. Dès les années 1970, il avait défendu aux côtés de Philippe Viannay la proposition de déduction fiscale pour les dons aux associations. Il faudra attendre 1988 pour que cette demande passe dans la loi via l'amendement Coluche (voir p. 36).

Homme de droiture et de grande rigueur intellectuelle, il a pris une part très importante dans le renouveau associatif des années 1970 et 1980. Il restera, jusqu'à sa mort, un acteur vigilant au conseil d'administration de l'Uniopss et un conseiller précieux pour tous ceux qui ont eu le bonheur de le rencontrer. Son engagement au service des associations de solidarité et, bien au-delà, du fait associatif lui-même, a fait de cet intellectuel brillant et chantre de l'autonomie associative, un des principaux leaders qui ont fortement contribué au cours des 40 dernières années à la reconnaissance des associations dans notre pays. Henry Théry était de la trempe de ces militants qui tracent un sillon profond.

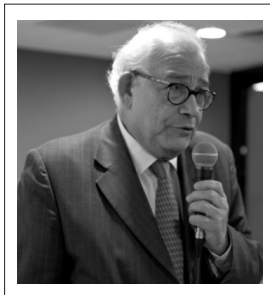




Faire reconnaître le rôle des associations

PAGE
52

Jouer la carte de l'intersectoriel



par
Frédéric Pascal

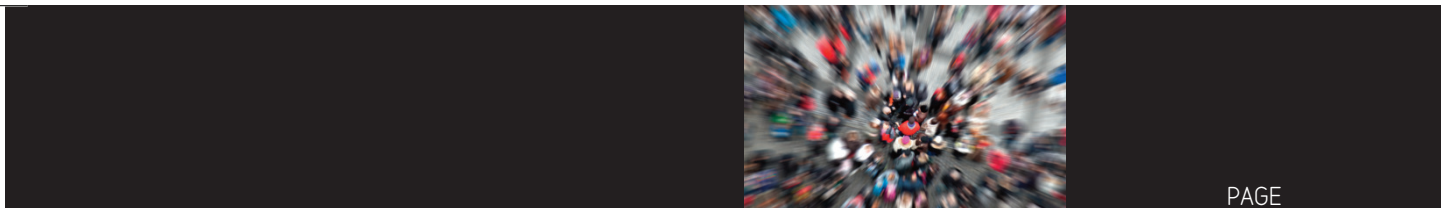
La Fonda s'est conçue d'emblée comme un lieu de rencontre des multiples secteurs associatifs et des idéologies sous-jacentes alors qu'aucune instance de ce type n'existait au moment de sa création en 1981. L'arrivée du gouvernement de Pierre Mauroy a renversé la situation institutionnelle du monde associatif. La Fonda, avec de multiples regroupements associatifs, a joué un rôle de catalyseur. Ainsi la création du Conseil national de la vie associative (CNVA), composé de 72 membres désignés par les ministères concernés pour une durée de trois ans, a-t-elle constitué une vraie révolution, même si le mode de désignation n'était pas démocratique. Des hommes et des femmes, issus de diverses fédérations, ont appris à travailler durablement ensemble sur des sujets qui intéressent toute la vie associative, transcendant les défenses habituelles de chaque pré carré. Le CNVA a permis d'importantes avancées, grâce aux travaux de la Fonda et à la participation de ses membres. Le gouvernement de Pierre Mauroy décida dans le même temps de désigner au Conseil économique et social (CES) cinq représentants du monde associatif élus par le CNVA et organisés en groupe indépendant. L'arrivée du groupe des associations au sein du CES a permis à la troisième assemblée d'élargir ses débats au-delà du dialogue social entre syndicats de salariés et patronat. Le dialogue civil pouvait enfin émerger. La Fonda, par le biais des membres de son bureau, siégeant également au CES, sera un acteur actif au sein de cette instance.

De l'institutionnel au groupement volontaire

Alors que se mettait en place une organisation intersectorielle institutionnalisée, la Fonda allait impulser, avec d'autres, un regroupement associatif volontaire prenant des positions politiques sur des sujets précis, qui se concrétisera avec l'organisation de la représentation de l'économie sociale et du monde associatif dans les instances européennes.

L'économie sociale a cherché à s'organiser efficacement au moment de la désignation de Michel Rocard comme ministre de l'Économie sociale en 1981 et de la création d'une délégation à l'Économie sociale confiée à Pierre Roussel. Une superstructure réunissant quatre familles de l'économie sociale avait été créée dans les années soixante-dix, le CNLAMCA (Comité national de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives, et assurances mutualistes). Cette structure deviendra l'interlocutrice des instances gouvernementales, plus encore avec la création d'un Comité consultatif de l'économie sociale en 1982. Le monde associatif ne disposait d'aucune instance du type confédéral, à la différence des mutuelles et des coopératives, ce qui poussa la Fonda, l'Uniopss et la





Ligue de l'enseignement à mettre en place un regroupement informel, le Groupement national associatif pour l'économie sociale (GNA) en 1984, afin de représenter le secteur associatif au sein du CNLAMCA. Le GNA s'élargit dès 1985 à d'autres coordinations. En 1989, il accueillait douze membres.

Par ailleurs, la Fonda invita à une rencontre les responsables des coordinations, comme l'Unaf (Union nationale des associations familiales), le CNOSF (Comité national olympique et sportif français), l'Uniopss (Union nationale des organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux), la Ligue de l'enseignement et la Confédération générale du temps libre (CGTL), afin d'examiner l'ensemble des préoccupations du monde associatif. C'est ainsi que des dirigeants qui s'ignoraient, voire se critiquaient, se mirent à travailler ensemble. Des réunions informelles aboutirent à la rédaction de lettres collectives adressées aux différents gouvernements. Michel Rocard, alors Premier ministre, reçut en audience en 1989 les représentants des coordinations dont la Fonda était le porte-parole. Cette audience sera suivie de plusieurs rencontres avec Tony Dreyfus, secrétaire d'État chargé de l'économie sociale. Ces actions ont conduit à la création d'une association déclarée, la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA¹), en 1992 dont le secrétariat continua à être assuré par la Fonda jusqu'en 2000.

La Fonda a constamment œuvré pour regrouper le secteur associatif tout en respectant la liberté de chacune de ses composantes.

Mobilisation nationale et européenne

Cette mise en œuvre de l'intersectorialité, pratiquée au sein du CNVA et de la CPCA, a abouti à la circulaire fiscale dite « des 4 P », clarifiant les règles de la fiscalité associative, et à la Charte d'engagements réciproques pour l'amélioration des relations entre les pouvoirs publics et les associations, signée par Lionel Jospin, alors Premier ministre, avec les douze coordinations membres de la CPCA en 2001. La Fonda y joua un rôle déterminant.

La construction européenne a fourni une autre occasion de rassembler les divers secteurs associatifs. Le traité de Rome apparaissait étranger aux objectifs des associations qui se reconnaissaient mal dans une finalité strictement économique. Toutefois l'Europe élargissait ses interventions dans les secteurs jeunesse, environnement, consommation et solidarité internationale. Ceci a incité la Fonda à œuvrer à côté d'organisations européennes associatives dès 1986. La partie française s'est d'abord organisée autour des membres du GNA, puis élargie aux autres coordinations. Le Cedag (Comité européen des associations d'intérêt géné-

1. À l'origine elle s'intitulait Conférence des présidents des coordinations associatives.

Suite...





Faire reconnaître le rôle des associations

PAGE
54

...Suite Jouer la carte de l'intersectoriel

ral) créé en 1989, est co-présidé par la Fonda. Sous son impulsion, il va œuvrer pour la constitution d'un regroupement européen des coopératives, mutuelles, associations et fondations (CEP - CMAF), qui verra le jour en 2000. Ce regroupement est devenu depuis lors *Social Economy Europ*.

La Fonda a ainsi constamment œuvré pour regrouper le secteur associatif tout en respectant la liberté de chacune de ses composantes. Elle a contribué à créer des espaces de concertation horizontaux, à fortifier les corps intermédiaires entre l'État et le citoyen. Elle a renforcé la légitimité des regroupements de personnes aux côtés de celle des élus du suffrage universel, même si ces deux légitimités sont forcément différentes mais complémentaires pour enrichir l'espace démocratique.



Fin.





Portrait de Léon Dujardin

Léon Dujardin (né en 1934)

par Frédéric Pascal

Léon Dujardin a joué un rôle éminent lors de la création de la Fonda en 1981, après avoir été un actif soutien de la DAP. Sa position était singulière, car il était secrétaire national du Secours populaire considéré par l'ensemble du monde associatif de l'époque comme inféodé au Parti communiste et à la CGT. Or, cette organisation allait se transformer en profondeur dans les années soixante-dix notamment sous l'influence de son président Julien Lauprêtre et de l'arrivée de Léon Dujardin en 1973. Le Secours populaire, héritier après 1945 du Secours rouge, était plus préoccupé de défendre et d'aider les victimes des grèves. Sous l'influence de Julien Lauprêtre, l'organisation s'occupera de tous les pauvres, victimes de la vie, et appliquera ainsi sa nouvelle devise « Tout ce qui est humain, est nôtre ». Pour réussir cette conversion, le Secours populaire devait s'ouvrir au monde associatif issu du socialisme et du christianisme. C'est Léon Dujardin, devenu salarié du Secours populaire, un non communiste et prêtre par surcroît, qui jouera ce rôle de passerelle. À son évêque qui lui propose une aumônerie d'action catholique, il répond « qu'il est plus important d'être sur le terrain qu'aux côtés des gens qui sont sur le terrain ». Ceci dénote une des grandes qualités de Léon Dujardin : mettre les mains dans le cambouis et faire tourner le moteur. Dans le même esprit, il rejoint la communauté Mission de France née de prêtres-ouvriers dispensés de célibat par l'Église.

Léon Dujardin crée des ponts entre son organisation et les associations de solidarité : Secours catholique, Petits Frères des Pauvres, Saint-Vincent-de-Paul, etc. Il participe à la création du Conseil national du volontariat (CNV) avec Henri Théry, directeur général de l'Uniopss. Il appuie François Bloch-Lainé à la DAP. Tout naturellement, il compte parmi les membres fondateurs de la Fonda. Le Secours populaire devient partenaire associé de la Fonda et contribue généreusement à la constitution de fonds propres.

Le rôle principal de la Fonda, lors de sa création, était de rassembler le monde associatif dans sa diversité sectorielle mais aussi dans sa diversité idéologique. Léon Dujardin, en qualité de vice-président de la Fonda, organise les premières rencontres avec le Parti communiste et la CGT. Ainsi, grâce à lui, la Fonda va développer une capacité tout à fait remarquable d'intéresser à ses travaux les gaullistes, les centristes, les libéraux, les socialistes mais également les communistes. La Fonda a ainsi permis la rencontre de responsables associatifs d'horizons spirituels différents : francs-maçons, chrétiens, juifs, musulmans, laïcs et marxistes.

Léon Dujardin, avec beaucoup de modestie, a contribué à transformer le petit Secours populaire en une organisation mobilisant plus de 80 000 bénévoles. Il a été un acteur efficace à la Fonda, au CNV, à l'Uniopss, au Conseil national de la vie associative (CNVA), au Comité de la Charte du don en confiance... Il continue aujourd'hui à œuvrer contre la pauvreté dans le cadre du Réseau européen d'action sociale. Léon Dujardin, à 79 ans, ne change pas !





Faire reconnaître le rôle des associations

PAGE
56

De la décentralisation à la démocratie locale



La place des territoires

La réflexion sur la place des territoires et des structures locales dans l'action publique a toujours été présente dans l'action de la Fonda comme dans ses propositions. Une réflexion marquée par la lucidité, notamment à partir de 1981 et des premières lois de décentralisation.

par
Jean-Pierre Dupont

La Fonda a, depuis sa création, soutenu les démarches tendant à renforcer la démocratie de proximité et la participation des citoyens à la vie locale.

Éviter l'instrumentalisation

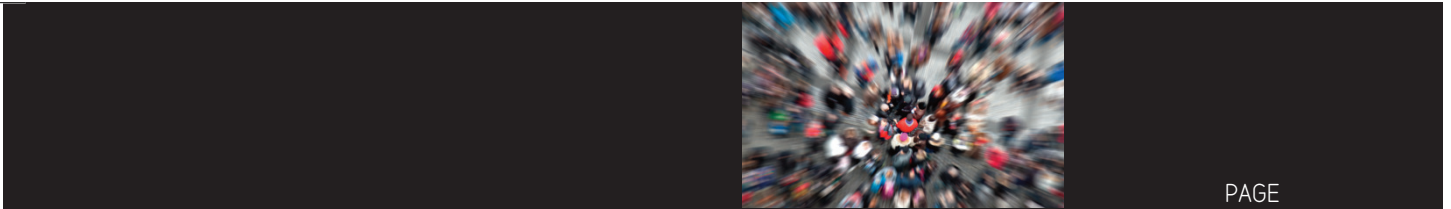
Mais elle a, dès l'origine, alerté tous les acteurs publics sur les possibles conséquences négatives de la décentralisation sur le monde associatif, si un certain nombre de précautions n'étaient pas prises et si des dispositifs de contre-pouvoirs n'étaient pas établis. Habituees à fonctionner dans un système centralisateur, les associations exprimaient alors leur crainte d'être fragilisées par la décentralisation et en appelaient à l'État pour qu'il veille à ce qu'il n'en soit pas ainsi.

L'une des préoccupations de l'ensemble du secteur associatif était d'éviter une remise en cause par les collectivités locales du pluralisme associatif. Le développement d'un système de pouvoirs locaux forts, peu ouverts à la diversité et à la contestation, pouvait se révéler redoutable pour le monde associatif, avec un risque fort d'instrumentalisation.

Pour éviter ces dérives, la Fonda a été parmi les premières à demander que les textes sur la décentralisation et l'organisation territoriale soient complétés par des dispositions sur la place des associations dans la démocratie locale, sur la participation des citoyens et sur le développement des processus de concertation préalables à la décision.

La Fonda n'a pu que se réjouir, dans cette perspective, de la création en 1982, dans la loi PLM (Paris-Lyon-Marseille) des Comités d'initiative et de consultation d'arrondissement (CICA). Ce fut, à l'époque, quasiment la seule traduction concrète des demandes qu'elle et le mouvement associatif formulaient.





Structurer pour peser

La demande d'une participation accrue des citoyens et de la mise en place de processus renforcés de concertation a été réitérée au début des années 1990, à l'occasion des travaux préalables à la loi sur l'Administration territoriale de la République (ATR) en 1992. Il a fallu attendre 2002 et la loi sur la démocratie de proximité pour voir quelques avancées législatives, notamment à travers la création d'une autorité indépendante : la Commission nationale du débat public.

Durant toute cette période, la Fonda n'a pas seulement agi sur le mode revendicatif en direction des pouvoirs publics, elle a été force de propositions et d'actions dans la structuration du monde associatif, tant au niveau régional que national.

La Fonda a été la cheville ouvrière de la création de la Conférence permanente des coordinations associatives.

La Fonda a eu un rôle essentiel, pour ne pas dire qu'elle a été la cheville ouvrière de la création de la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA). À côté de l'instance de dialogue qu'était le Conseil national de la vie associative (CNVA), dans ses diverses compositions, la CPCA se voulait force de propositions et d'actions pour la défense des intérêts du mouvement associatif notamment dans sa dimension territoriale.

La Fonda a milité, dans ce cadre, pour que les fonctions des têtes de réseau nationales et régionales soient reconnues et financées. Le risque était grand – il l'est toujours – que les collectivités locales ne veuillent financer que ce qui les concerne directement, alors même qu'une association locale ne peut le plus souvent agir qu'en s'appuyant sur un « back office » régional et national l'ouvrant sur des réseaux de compétences structurés.

Cohérente avec elle-même, la Fonda a suscité la création d'un réseau régional propre, lui permettant de démultiplier son action et de contribuer à la présence des réseaux associatifs sur le territoire et notamment au niveau régional (voir article p. 62).

Menaces sur les financements publics

Tout au long de cette période, elle n'a cessé de dénoncer la lourdeur des procédures, notamment dans le cadre de financements croisés. Mais elle a aussi, dans la période la plus récente, exprimé la crainte que la fin de la clause de compétence générale pour les départements et les régions ne remette en cause un système de financement – à peu près stabilisé – des actions des associations. Cette crainte est

Suite...





Faire reconnaître le rôle des associations

PAGE
58

...Suite De la décentralisation à la démocratie locale

d'autant plus présente que les contraintes budgétaires conduisent souvent à la réduction des subventions aux associations dans de nombreux budgets de collectivités locales.

La Fonda n'a pu que se réjouir de l'intention du nouveau gouvernement de revenir sur la suppression de la clause de compétence générale. L'unicité du bailleur public aggrave, du point de vue de la Fonda, le risque de mise en tutelle, à tout le moins d'instrumentalisation des associations par les collectivités locales.

Mais, depuis quelques années, de nouvelles craintes se font jour avec l'application par la France des directives européennes, notamment sur les services sociaux d'intérêt général (SSIG), et l'application stricte des règles européennes de la concurrence au monde associatif, alors même que l'Union européenne se révèle incapable de définir le statut d'une association européenne !

Sous couvert de législation européenne, le recours systématique aux appels d'offres dans les collectivités territoriales met en péril de nombreuses associations, souvent mises en concurrence pour la gestion de services collectifs qui n'auraient pas été créés sans leur capacité d'initiative et de proposition. Quel paradoxe !

La Fonda a pleinement soutenu luttés menées par l'ensemble du monde associatif et notamment par l'Uniopss, à l'occasion en particulier de l'adoption du Paquet Almunia-Barnier relatif aux nouvelles règles de compensations de service public accordées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général (SIEG). Ces combats ont rencontré quelques succès, mais il reste encore beaucoup à faire pour que la spécificité du monde associatif, notamment dans son action locale et territoriale, soit reconnue.

Le recours aux appels d'offres met en péril de nombreuses associations.

Péréquation

Au moment où le gouvernement s'apprête à proposer au Parlement de franchir une nouvelle étape de la décentralisation, il convient de rappeler quelques traits permanents de l'action de la Fonda depuis trente ans, qui sont encore aujourd'hui d'une brûlante actualité.

La Fonda, dans le cadre de la réflexion prospective qui a toujours été la sienne – les universités de l'automne 2011 en ont été la plus récente manifestation – a développé une vision stratégique de la réforme territoriale. Pour elle, cette





réforme n'est pas une fin en soi, mais un moyen de construire la société plus démocratique, plus « citoyenne » à laquelle elle aspire.

Dans cette perspective, il est essentiel que toute réforme territoriale, tout transfert nouveau de compétences n'accroissent pas les inégalités territoriales, voire même qu'ils contribuent à les réduire. Car les inégalités territoriales engendrent des inégalités sociales inacceptables dont sont victimes les plus démunis. Ceci implique notamment la mise en œuvre de mécanismes de compensations financières.

C'est en particulier pour prévenir l'apparition ou le développement de telles inégalités que la Fonda a toujours plaidé pour la nécessaire montée en puissance des intercommunalités et des régions, niveaux de collectivités où peuvent se mettre en œuvre efficacement de premières solidarités.

Les exigences de l'unité nationale et de la lutte contre les inégalités ont toujours conduit la Fonda à affirmer que l'État doit garder des compétences, non seulement pour veiller à une nécessaire péréquation, mais aussi pour soutenir l'innovation, la recherche, l'expérimentation. La vitalité du monde associatif en dépend très largement.

Dialogue positif

Une autre préoccupation forte de la Fonda tout au long de ces trente dernières années a été le développement de la participation des associations et, à travers elle, celle des citoyens, à la vie locale. Les combats ont été nombreux ; ils demeurent d'actualité. Nombre d'élus locaux continuent à manifester une réserve, sinon une opposition à une telle participation craignant qu'elle ne remette en cause leur autorité, issue du suffrage.

La Fonda a soutenu les processus de débat public, elle a milité pour le renforcement des instances de concertation aux niveaux régional et local, tels les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER), les conseils de développement ou les instances de pays. Elle s'est battue, avec d'autres, pour que la place des associations soit reconnue dans les CESER comme au Conseil économique, social et environnemental.

Mais l'action nationale et territoriale du monde associatif ne saurait porter ses fruits que si celui-ci sait s'organiser et se structurer. La Fonda a incité à une organisation locale et régionale du monde associatif, hier au sein du Comité national

Suite...





Faire reconnaître le rôle des associations

PAGE
60

...Suite De la décentralisation à la démocratie locale

de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives (CNLAMCA), aujourd'hui au sein de la CPCA. Elle a aidé à la création de structures territoriales en son sein. L'expérience de la Fonda Rhône-Alpes (quelle qu'ait été son évolution) a été passionnante et riche d'enseignements et de fruits dans cette région comme dans d'autres.

Aujourd'hui – ce fut l'une des conclusions de l'université d'automne de 2011 –, elle invite le mouvement associatif à s'organiser au niveau local, à travers la constitution de clusters qui mettraient en synergie toutes forces d'un territoire.

L'impact de la constitution de tels clusters pourrait être renforcé par le développement de processus de contractualisation entre l'État, les collectivités locales et les associations. La charte des engagements réciproques entre l'État et les associations de 2001 avait posé quelques principes et dégagé des bases pour l'action. Il reste à construire l'édifice.

Les associations doivent éviter d'être « coincées » entre l'État et les collectivités locales. Elles sont prêtes à évoluer et à assumer un dialogue positif avec l'ensemble de leurs partenaires. Malgré un contexte économique et financier difficile, il est important de constituer, sur le moyen terme, des mécanismes qui permettent à chacun de jouer son rôle dans la confortation du tissu social, aujourd'hui fragilisé. La mise en place d'engagements pluriannuels de l'État et des collectivités territoriales vis-à-vis des associations est aujourd'hui indispensable pour éviter que notre société ne se délite.

Dans une telle situation, la force du mouvement associatif passe notamment par la reconnaissance de ses fonctions centrales. La Fonda l'a toujours affirmé et a toujours demandé à ce qu'elles soient financées. À la veille d'une nouvelle étape de la décentralisation, elle continuera à être vigilante sur ce point : les collectivités territoriales ne souhaitent financer que ce qui les concernent directement. L'État doit assumer ses responsabilités et veiller à ce que l'ensemble du mouvement associatif apporte son dynamisme au corps social, à tous les niveaux. L'action de la Fonda a été constante dans ce domaine, car elle sait que c'est une condition vitale du développement et du renforcement du lien social.

Fin.





Portrait de Roger Beaunez

Roger Beaunez, un homme engagé (1920 - 2006)

par Jean-Pierre Duport

Fondateur de l'Association pour la démocratie, l'éducation locale et sociale (Adels), Roger Beaunez fut au nombre des créateurs de la Fonda, dont il fut membre du conseil d'administration de novembre 1981 à mai 1993.

Ayant quitté, à l'âge de la retraite – à supposer que le terme retraite ait un sens pour une personne comme Roger Beaunez – Paris pour l'Anjou, il fut de toutes les actions entreprises par la Fonda dans les Pays de la Loire. Parmi les personnalités qui ont marqué l'histoire de la Fonda depuis trente ans, Roger Beaunez est probablement l'une des plus significatives.

« Maintenant tu vas pouvoir organiser, interviewer, interviewer, organiser, enregistrer, analyser, enregistrer... Jusqu'à plus soif et pour l'éternité » cette parole d'un de ses fils, lors de ses obsèques, reflète bien l'intense capacité de Roger Beaunez à faire parler les faits et les hommes. Roger n'était pas qu'un journaliste ; c'était aussi un homme engagé pour une société plus juste et pour une égale dignité pour tous les hommes. Engagé dans l'action ouvrière dès sa jeunesse (la Jeunesse ouvrière catholique, le Mouvement populaire des familles, devenu le Mouvement de libération du peuple), puis dans la refondation de la gauche (le PSU et le PS), et enfin dans de multiples actions associatives. À Sablé où il s'était établi, quelques-uns de ces derniers engagements témoignent de ce fil conducteur qui a jalonné toute sa vie : l'Atelier du temps libre – ou comment concilier, à la retraite, loisirs (toujours pédagogiques !) et utilité sociale –, Solidarités nouvelles face au chômage – ou comment redonner confiance à ceux qui sont privés d'emploi –, Sablé autrement – ou comment conduire une action municipale qui laisse la place à l'initiative des habitants.

Roger Beaunez était enfin un ami fidèle. Pas un nouvel an sans vœux d'amitié pour la Fonda, pas un voyage extraordinaire sans une carte postale, pas un passage à Paris sans venir rue de Varenne. Sa dernière lettre, c'était après la nuit du 31 décembre 1999, que son épouse et lui ont passée dans les rues de Paris « une soirée de passage à l'an 2000 que nous souhaitons vous faire partager » dit-il. Il y décrit, entre autres – l'heure du dernier métro étant passée – leur prise en charge par un automobiliste qui s'est détourné de son trajet pour les accompagner jusqu'au château de Vincennes : « le conducteur, un jeune Algérien ! Le Bon Samaritain s'est révélé comme celui d'il y a 2000 ans. Il n'a même pas voulu qu'on lui paie les frais d'essence... »

Roger Beaunez est une belle illustration d'un engagement politique citoyen, à travers le militantisme associatif.

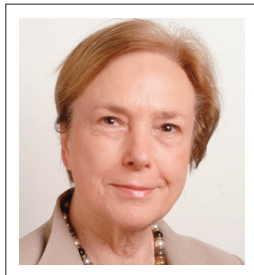




Faire reconnaître le rôle des associations

PAGE
62

S'implanter dans les territoires



Avec la décentralisation, la Fonda a été amenée à développer une structure de « catalyse » dans les régions pour observer l'évolution des associations, inciter les acteurs locaux à la réflexion et créer des liens entre associations, débouchant sur des échanges d'expériences, voire sur des prises de positions communes.

Correspondants de terrain

par
Jacqueline Mengin

Dès 1981, au moment où s'amorce la décentralisation, la Fonda dispose de correspondants dans un certain nombre de régions. Ceux-ci sont cooptés par le bureau et ont un mandat national. Ils doivent devenir le pivot de l'action régionale de la Fonda, sans pour autant qu'une clause d'exclusivité de la représentation ne soit exigée. Ils tentent de rassembler les associations qui le souhaitent dans une structure ouverte qui est l'essence même de la Fonda. Quelques temps plus tard, un comité de suivi est créé au niveau national, comprenant des membres du bureau et les responsables des groupes régionaux. Il accompagne et suit les projets, tels que colloques, séminaires, études en région, et organise la rencontre entre les acteurs régionaux. Certains des membres nationaux du comité de suivi participent activement aux réunions des groupes régionaux.

Lors des réunions du comité de suivi, de nombreuses questions ont été abordées : articulation des logiques universitaires et associatives, capitalisation et mutualisation des expériences, sens et responsabilités des mandats de représentation, etc. Fin 1998, un chef de projet est chargé d'organiser la mise en réseau et la mutualisation au sein des groupes, de participer à toutes les réunions de comités de pilotage en région et de leur apporter un soutien méthodologique.

Les correspondants locaux ont pour tâche d'amener les associations locales à réfléchir aux enjeux associatifs et à partager leurs expériences, leurs conclusions étant reprises dans des séminaires, des colloques, des publications.

D'autre part, ces correspondants régionaux mènent une action dynamique, au nom de la Fonda, au sein des dispositifs régionaux d'accompagnement (DRA) et des Groupements régionaux des coopératives, mutuelles et associations (GRCMA) pour établir des contacts avec d'autres partenaires de l'économie sociale ou pour y animer une réflexion sur la vie associative et ses enjeux. Les correspondants régionaux ont, d'autre part, beaucoup participé et, pour certaines, essentiellement, aux regroupements associatifs : CPCA régionales, chambres régionales d'économie sociale (CRES).





Des intérêts communs à l'action collective

Les sujets abordés dépendent des intérêts manifestés par les associations locales. S'ensuivent des groupes de travail, puis des séminaires et colloques sur les enjeux associatifs ou les risques dans l'activité associative en Aquitaine, ou sur les services aux associations, l'insertion sociale ou l'accès au logement dans les Pays de la Loire. C'est ainsi qu'en avril 1991, une journée consacrée au logement des plus démunis a rassemblé 150 responsables d'horizons divers, mais dont l'expérience en matière d'écoute, d'orientation et d'accompagnement des populations en difficulté était inestimable. Cette journée a montré l'urgence d'établir un diagnostic commun, de se concerter et de mettre en œuvre des actions collectives. La Lorraine a travaillé sur le management, le Centre sur les associations et les financeurs publics, le Nord-Pas-de-Calais sur les relations associations-élus locaux. Ces initiatives, portées par des associations locales aux vocations diverses, se font faites de manière décentralisée, par exemple en Pays de la Loire. On peut également relever quelques actions collectives emblématiques : une revue en Nord-Pas-de-Calais ou la création d'un passeport bénévole en Aquitaine. Ce travail en commun a abouti à la création d'une association en Aquitaine en 1996 pour amorcer la mutualisation des ressources et des actions collectives autour de préoccupations communes.

Il est urgent d'établir un diagnostic commun, de se concerter et de mettre en œuvre des actions collectives.

En 1997, la Fonda initie une démarche, appelée « Interfonda », pour mieux faire connaître et reconnaître la richesse des associations par les acteurs associatifs eux-mêmes et par l'opinion publique. Elle a consisté à repérer, évaluer, valoriser l'apport des associations à la citoyenneté et à la démocratie.

Mobilisations interassociatives pour urgences locales

La mutualisation des pratiques et des savoirs s'organise au niveau le plus décentralisé possible avec le concours d'universitaires et de médias concernés par ces enjeux. La Fonda apporte un support logistique et méthodologique qui permet aux sites régionaux d'organiser des journées d'étude ou des colloques à l'échelle locale sur les thèmes de citoyenneté, du rapport au politique, de la reconnaissance des associations, de l'innovation sociale, ou encore de mener une enquête sur les pratiques citoyennes associatives en Midi-Pyrénées.

Au cours de l'année 2000, les régions se mobilisent pour la préparation du centenaire de la loi de 1901 qui est une occasion propice à la réflexion sur les questions

Suite...





Faire reconnaître le rôle des associations

PAGE
64

...Suite S'implanter dans les territoires

de citoyenneté, de bénévolat, d'utilité sociale. Des manifestations plus originales sont organisées : le groupe Fonda PACA a par exemple accompagné la réalisation d'une vidéo par *Moderniser sans exclure Sud*. Complétant les résultats d'une enquête, ce film, construit sur le principe de la mise en abîme et des regards croisés, a permis aux salariés, aux jeunes bénéficiaires et aux responsables d'une association d'aide à domicile de prendre conscience des difficultés, des contraintes, des obstacles dans les rapports entre parties prenantes, en particulier entre salariés et membres du conseil d'administration. Ce film a été projeté lors du colloque national de la Fonda en février 2001 à Marseille. Autre exemple, le colloque organisé à Nantes autour du thème « Oser autrement ». Plusieurs centaines d'associations s'y sont retrouvées pour un temps d'échanges, de réflexion, de prospective, de fête, de partage d'expériences sur d'autres modes de fonctionnement, collectif, une autre relation au territoire ou une autre forme de gouvernance.

Les sujets abordés dans régions les années suivantes sont très liés aux situations locales. Si beaucoup s'interrogent sur les relations bénévoles et salariés, d'autres initiatives naissent directement des urgences locales. En Midi-Pyrénées, il en va de l'impérative nécessité de sensibiliser les associations aux enjeux de leur participation aux conseils de développement, outil de développement local s'il en est ; ce qui supposait en amont une mobilisation interassociative au local. En Île-de-France, le groupe s'interroge sur les différents aspects d'une association de proximité.

En Rhône-Alpes, l'insertion pour horizon

En Rhône-Alpes, sous l'impulsion d'Anne Lichtenberger, le Comité régional sur l'insertion, fondé en 1986, s'est doté, en 1989, d'une personnalité morale propre, tout en restant au sein de la Fonda. Il s'est transformé en Fonda Rhône-Alpes. Dans une perspective de reconnaissance et d'évolution mutuelle, Fonda et Fonda Rhône-Alpes ont signé une convention encadrant les relations entre les deux structures et les conditions d'utilisation du nom Fonda.

En 1988, suite à une enquête sur des expériences menées par des associations dans le domaine de l'insertion, la Fonda a organisé un colloque à Bourg-en-Bresse sur le thème « L'association, un défi aux exclusions », qui a réuni plus de quatre cents personnes, associations, élus, travailleurs sociaux (voir article p. 76). Trois idées fortes se sont dégagées : l'insertion ne se décrète pas, elle se construit patiemment avec l'intéressé ; il n'y a pas de modèle d'insertion mais des parcours jalonnés d'étapes repérables ; les dispositifs doivent être souples. Ces journées ont été marquées par une organisation inventive : un aménagement de l'espace très élaboré, un travail sur le décor, des techniques d'animation nou-





velles utilisant la vidéo ou suscitant la participation active des jeunes en insertion et notamment de jeunes danseurs des quartiers. Ces travaux ont permis à la Fonda en 1989 de prendre position sur l'insertion lors de la première phase d'élaboration du RMI, et ont été salués par Michel Rocard, alors Premier ministre, lors de la manifestation officielle de lancement en Sorbonne.

Au moment où le chômage s'installait durablement, où les quartiers en difficulté commençaient à être stigmatisés, condamnant les populations à la marginalisation, la Fonda Rhône-Alpes s'insurgeait contre l'injustice de cette mise à l'écart de la citoyenneté et a œuvré dans plusieurs directions pour s'y attaquer. Elle s'est d'abord donné pour mission le soutien à la vie associative, en créant des espaces de rencontre et d'échanges entre des associations engagées dans les mêmes secteurs et prêtes à travailler ensemble sur les conditions d'expression des personnes et des groupes.

Elle a défendu la place des associations d'habitants comme acteurs de dynamiques locales, et leur reconnaissance par leurs partenaires, qu'ils soient associatifs ou institutionnels. Elle a été un centre de ressources auprès des associations populaires d'habitants de quartier.

**Défendre la place des associations
d'habitants comme acteurs
de dynamiques locales.**

C'est ainsi que la Fonda Rhône-Alpes a particulièrement travaillé sur le quartier des Minguettes à Vénissieux pour accompagner l'expression des groupes d'habitants, le développement des associations de bénévoles et l'adaptation des interventions de certains travailleurs sociaux aux besoins d'organisation collective de ces groupes et associations. À partir de son expérience, elle a élaboré une méthode d'accompagnement « pour une synergie des acteurs dans tous les quartiers ».

De l'insertion au logement

En 1990, elle s'intéresse au logement, condition première de l'insertion. Elle crée une cellule d'appui et anime des espaces de rencontre, de réflexion et de débats entre les associations engagées dans l'insertion par le logement des plus démunis. Le groupe Construire la solidarité autour des problèmes du logement qu'elle initie alors réunit à la fois des associations institutionnalisées et des associations de bénévoles et engendre leur reconnaissance réciproque. Dans le même temps, elle travaille au renforcement des capacités de ces associations et recherche avec elles les conditions nécessaires à l'inscription de leur projet dans l'environnement. Son travail d'animation centré sur l'information, l'identification des besoins, l'interpellation des pouvoirs publics, les représentations, l'évaluation et la contribution associative aux politiques sociales du logement, a abouti en 2004

Suite...





Faire reconnaître le rôle des associations

PAGE

66

...Suite S'implanter dans les territoires

puis 2006 à des États généraux du logement à Lyon. La Fonda en a été la cheville ouvrière et l'animatrice du comité d'organisation composé à la fois d'élus du Grand Lyon, de membres de mouvements politiques, de professionnels associatifs et de représentants des bailleurs publics, qui témoignaient ainsi leur reconnaissance du savoir-faire de l'association, mais aussi du rôle des grandes fédérations associatives concernées par le plan départemental pour le logement.

La Fonda Rhône-Alpes a voulu être une « passerelle de la société civile ». Elle a ainsi cherché à garantir la participation réelle des habitants dans les projets urbains. Lors des États généraux du logement, elle a formé les associations et les habitants à la prise de parole, pour la rendre audible aux acteurs institutionnels. Les habitants des quartiers populaires, Collectif d'habitants de Bron, Comité d'habitants du quartier Moncey à Lyon, peu familiarisés avec cet exercice, ont ainsi pu apporter une contribution construite, souvent en opposition avec celles des acteurs institutionnels du logement. Ce fut un lieu de reconnaissance des associations de quartier.

Le travail s'est poursuivi et, en 2006, une charte était signée, qui comprenait un recueil méthodologique des phases du relogement et indiquait, pour chacune, ce qu'il convenait de faire pour assurer une meilleure participation des habitants. La charte a été signée par les divers bailleurs sociaux, de l'agglomération, le président du conseil général, les élus du Grand Lyon, et les principales communes de l'agglomération et par deux associations officiellement reconnues.

Stimuler la parole légitime

Dans les quartiers « politique de la ville », les femmes sont dans une situation particulière et souvent plus difficile. La Fonda a soutenu et hébergé un collectif Paroles de femmes dont les actions avaient pour objet de montrer le décalage entre la représentation que l'on se fait de ces lieux et la réalité que vivent les habitants, notamment les femmes. Le collectif s'est attaqué aux problèmes locaux et certaines de ses membres ont, par la suite, créé leur emploi. Ce sont des savoirs populaires qui ont été à la base d'une dynamique de démocratie participative, puisque ces femmes ont rédigé un cahier de doléances et une lettre aux élus. Dans le même esprit, la Fonda a accompagné des rencontres de groupes de femmes, notamment un colloque à Vaulx-en-Velin où 450 femmes des quartiers se sont retrouvées.

La Fonda Rhône-Alpes a également suivi un groupe de parole d'hommes, essentiellement maghrébins peu entendus par les institutions et les associations locales,

...Suite





Portrait de Anne Lichtenberger



Anne Lichtenberger (1923 - 2004)

par Anne David

Issue de la grande bourgeoisie protestante, Anne Lichtenberger a très tôt opéré une rupture culturelle avec son milieu « où les riches et les pauvres doivent bien cohabiter en vertu d'une sorte de loi de la nature » (Guy Bottinelli) et fait de la défense de l'égalité de toute personne le fil conducteur de tous ses engagements. Elle croit à la force de la parole libératrice et n'a de cesse d'ouvrir des lieux de parole mais aussi d'écoute, première étape de l'insertion. L'insertion, pour elle, se situe à la rencontre de deux démarches : « savoir prendre une place, mais, pour les autres aussi, accepter de faire une place ».

Son apport à la vie associative a été remarquable et ses enseignements demeurent d'actualité : accéder à la citoyenneté en utilisant pour ce faire l'association comme un outil, ouvrir de nouveaux espaces associatifs, repenser les rapports entre citoyens et élus, accepter le rôle particulier des jeunes, reconnaître le droit de l'autre à avoir sa place.

Anne Lichtenberger fut membre de la Fonda dès ses premières heures après avoir été membre actif de la DAP. En Rhône-Alpes, elle prit l'initiative en 1987 de réunir des responsables associatifs pour réfléchir au rôle des associations dans les mutations sociales et culturelles de notre société, qui aboutit à la création de la Fonda Rhône-Alpes en 1989. Elle a rassemblé les associations autour de sujets d'intérêt commun, comme le logement des plus démunis, avec le souci de les faire reconnaître comme acteurs responsables dans la vie de la cité. Elle désirait sortir les associations de leur isolement, d'une situation de concurrence stérile, et leur faire accepter de ne pas être de simples opérateurs des pouvoirs publics.

Anne Lichtenberger fut aussi une militante de la décentralisation qu'elle concevait avec une participation forte des habitants, notamment à travers les associations.

« Au fronton de notre République, affirmons qu'il ne peut y avoir de liberté sans responsabilité, de fraternité là où il y a des discriminations, d'égalité sans accès réel de tous aux droits fondamentaux », disait elle.





Faire reconnaître le rôle des associations

PAGE

68

...Suite S'implanter dans les territoires

pour qu'ils s'expriment sur des sujets qui les concernent : la parentalité, le développement urbain, etc.

Parallèlement, elle s'est donné pour mission de renforcer les luttes contre les exclusions par de nouveaux modes d'information, de participation et de négociation. Faire entendre les habitants et leurs projets dans la politique de la ville, développer et stimuler le rôle de « passeur » des groupes et des associations auprès des collectivités territoriales ou de l'État, en matière de pratiques sociales.

Elle a d'autre part œuvré pour une large reconnaissance des jardins citoyens et a, pour cela, animé un groupe de travail autour des savoir-faire et connaissances acquis par les personnes en difficulté impliquées dans les jardins collectifs. Ceci afin d'améliorer l'orientation et l'accompagnement social de ces personnes.

Sa connaissance de terrain, du fait de l'accompagnement des associations, lui a permis de mieux défendre le dispositif « adultes relais », notamment auprès des partenaires publics. Elle a soutenu les adultes relais dans leurs projets professionnels et leurs missions confiées par le département.

En 2006, la Fonda Rhône-Alpes réalise avec de nombreuses associations une recherche-action très importante sur la lutte contre les discriminations ethniques dans le milieu associatif qui ne se caractérise pas par un comportement vertueux en ce domaine. Ainsi, si dans les associations de quartier par exemple, les animateurs étaient issus de la population du quartier, la direction, en revanche, était toujours assurée par des responsables extérieurs. Le problème s'étend à l'ensemble du monde associatif. La Fonda Rhône-Alpes recommande donc la mise en place de formations, d'opérations de sensibilisation pour lutter véritablement contre les discriminations.

La Fonda Rhône-Alpes a voulu nourrir sa réflexion par des enquêtes, des études, toujours alimentées par des pratiques de terrain et des échanges. Sa méthode d'accompagnement des plus marginaux pour qu'ils prennent en main leur propre sort et interviennent en acteurs dans l'espace collectif, a constitué sa véritable richesse.

Mais le manque de moyens et l'ambition très exigeante du projet ont progressivement épuisé les forces militantes et conduit à sa disparition.

Aujourd'hui, le travail de la Fonda nationale s'effectue davantage avec des groupes locaux, constitués sur un thème précis, comme la prospective ou les relations associations-entreprises.

Fin.

Les associations au cœur des enjeux de société

PAGE
69

Portrait de Saïd Bouziri



Saïd Bouziri (1947 - 2009)

par Anne David

Arrivé de Tunisie en France en 1966 pour y faire ses études, Saïd Bouziri n'a jamais renoncé à sa nationalité tunisienne. Il aurait été heureux de vivre le printemps arabe dans son pays, même si la démocratie y reste à ce jour fragile.

Très vite, il prend conscience des conditions de vie et de travail faites aux travailleurs immigrés et commence le combat sur les fronts de l'exploitation de la main-d'œuvre immigrée, à l'usine mais aussi dans les foyers, dans le quartier, à l'école. Saïd Bouziri ne tarde pas à être repéré parmi les meneurs et vit, avec sa femme, sous la menace d'un arrêté d'expulsion. L'un et l'autre entament une grève de la faim qui aura un grand retentissement. Très vite et sans qu'il l'ait voulu, Saïd Bouziri va devenir un porte-parole incontesté des étrangers en France.

En 1979 est lancée la revue *Sans frontière*, bientôt remplacée par *Baraka*. Ces revues font beaucoup pour populariser une expression forte des réalités et des attentes des milieux immigrés. Elles ont préparé la création, en 1987, de l'association Génériques pour la mise en valeur du fait migratoire. Saïd en fut le compagnon de route et en a assumé la présidence aux côtés de Driss El Yazami.

En 1981, au moment de la création de la Fonda et de son Comité d'études et de liaison pour soutenir les associations d'étrangers qui viennent de se voir accorder le plein droit d'association. Roby Bois, alors secrétaire général de la Cimade amène Saïd Bouziri autour de la table. Il va catalyser autour de lui et pendant une dizaine d'années, les représentants de la plupart des communautés immigrés. L'apogée de ce travail commun, mené en collaboration « active et fraternelle » avec André Jeanson qui anima le Comité après Roby Bois, fut la célébration en 1991 à La Plaine Saint-Denis des dix ans de liberté associative pour les étrangers en France.

Saïd Bouziri fut aussi membre du comité central de la Ligue des droits de l'Homme après avoir été président de la section de 18^e arrondissement de Paris.

La dernière cause qui l'a mobilisé fut la votation citoyenne ou le droit de vote accordé aux étrangers aux élections locales. Un dossier sur lequel il faut encore se battre aujourd'hui pour que le président de la République honore son engagement de campagne.

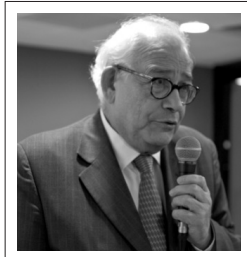
Saïd « mon frère, résident étranger en France, une des personnalités les plus marquantes et les plus représentatives du monde de l'immigration dans notre pays » a dit de lui André Jeanson. Une conscience de l'immigration...



Les associations au cœur des enjeux de société

PAGE
70

La vie associative facteur d'intégration



par
Anne David
et
Frédéric Pascal

La présence définitive sur notre sol de millions de personnes appartenant à des communautés culturelles et religieuses éloignées de la « norme française » rendait leur insertion indispensable. Comment la réussir, comment enrichir la société française par cet apport nouveau ? Dès sa création, la Fonda a eu l'intuition que la démarche associative était un moyen privilégié pour transformer ces personnes en agents actifs d'une insertion maîtrisée dans la société française. Il fallait donner aux immigrés les moyens de s'engager dans la voie associative, qu'ils puissent créer et animer eux-mêmes leurs associations ou s'intégrer dans des conseils d'administration existants.

L'une des premières interventions publiques de la Fonda, associée à de multiples voix, a consisté à demander l'abrogation du décret scélérat de 1939 qui privait pratiquement les étrangers du plein exercice du droit d'association. Ce décret, pris à la veille de la guerre afin de surveiller les éléments fascistes, accordait au ministère de l'Intérieur le droit de contrôle de tout conseil d'administration d'association dès qu'un seul étranger en était membre. Tous les ministres de l'Intérieur de l'après-guerre ont maintenu ce décret qui leur permettait de connaître les engagements des étrangers. Ce décret-loi a fait des ravages, car de grandes associations internationales culturelles, de défense des droits de l'Homme, de développement, ont refusé de s'installer à Paris et ont choisi Bruxelles ou Genève alors que le siège de l'Unesco était situé à Paris. Ce décret fut nocif pour les populations immigrées, car seules les associations télécommandées par leurs pays d'origine, l'Afrique en général, jouaient un rôle parfois négatif à l'intérieur de ces communautés. Le gouvernement de Pierre Mauroy abrogea le décret le 9 octobre 1981.

Ouverture

La Fonda s'oriente alors, à travers son Comité d'études et de liaison, dans deux directions :

- soutenir les activités des militants immigrés dans la création, la gestion et le développement de leurs propres associations, et les faire reconnaître comme partenaires autonomes et responsables par l'ensemble des secteurs sociaux et politiques ;
- alerter les associations « françaises » afin qu'elles prennent toute la mesure de l'importance du développement de cette mouvance associative et qu'elles accueillent les étrangers dans leurs instances dirigeantes.





Portrait de André Jeanson



André Jeanson (1911 - 1994)

par Anne David

André Jeanson est « une des figures emblématiques d'une génération qui a connu la détention dans les camps nazis et la Résistance, partageant durant ces épreuves les souffrances d'autres militants d'écoles de pensée, encore adverses la veille, sortie de la guerre sûrement plus aguerrie, mais surtout plus apte à prendre en compte le pluralisme de la société et sa diversité », rappelait Saïd Bouziri dans l'hommage qu'il lui a rendu.

« Tête politique » du syndicat CFDT, comme le titrait *Le Monde* au moment de sa disparition, André Jeanson a été un des artisans principaux de sa laïcisation dans les années 1970. Il en a assuré la présidence de 1967 à 1970. « La vie d'André me semble marquée du triple sceau de la fraternité, de l'ouverture et de l'intelligence », dira de lui Edmond Maire. « Sa modestie était aussi profonde que sa disponibilité », poursuit-il. Mais André Jeanson était aussi homme de fermeté quand cela s'imposait.

André Jeanson a consacré les vingt dernières années de sa vie à l'action associative : au CLAP (Comité de liaison pour l'alphabétisation et la promotion) qui, sous son impulsion, s'est engagé dans un projet novateur et mobilisateur, celui d'une société interculturelle, puis au sein de la Fonda dont il fut un des piliers fondateurs en 1981.

André Jeanson a été avec Saïd Bouziri, l'animateur, pendant plus de dix ans, du travail au sein de la Fonda sur l'immigration et la place des étrangers dans notre société. Il œuvra sans relâche et jusqu'à son dernier souffle, pour « faire que la démarche associative soit effectivement l'instrument le plus performant possible pour aider tous ceux qui se veulent des "résidents" étrangers ou d'origine étrangère, à réussir leur insertion sociale, économique, politique dans la société française, faire que cette démarche associative, mobilisant toutes les forces associatives, toutes origines et tendances confondues, soit le ferment d'une démocratie qui s'arrachera à la crise à la fois sociale, éthique et spirituelle qui menace de l'étouffer. »





Les associations au cœur des enjeux de société

PAGE
72

...Suite

La vie associative facteur d'intégration

Ce Comité d'études et de liaison, animé par Roby Bois, puis André Jeanson et Saïd Bouziri, a soutenu la Marche pour l'égalité et contre le racisme en octobre 1983. En 1984, une enquête a voulu mesurer, trois ans après l'abrogation du décret de 1939, la place des associations d'immigrés sur les divers terrains liés à la vie quotidienne dans le quartier et leur insertion dans l'ensemble des composantes de la vie sociale. Les associations ont vivement exprimé leur volonté de ne pas se voir marginalisées, conscientes de la nécessité d'acquérir des savoirs et des savoir-faire, et de la nécessité d'opérer des jonctions avec les autres acteurs associatifs. Elles ont aussi manifesté leur inquiétude face à la décentralisation, si ne se mettaient pas en place des instances de concertation et des voies de recours. Pour la Fonda, la participation à la vie locale doit être ouverte à l'ensemble des personnes et des groupes résidant dans la commune. Ces réflexions ont été approfondies en 1988 sur la question de l'implication des parents dans le système éducatif français par une démarche associative. À l'issue du colloque, dans un dialogue empreint de totale liberté, de respect mutuel et d'ouverture qu'il faut souligner, le Comité a organisé des réunions avec chacun des partenaires concernés : associations d'immigrés, fédérations de parents d'élèves, syndicats d'enseignants, ministère de l'Éducation nationale. Ce dernier a été invité à réfléchir, en concertation avec tous ces partenaires, aux transformations qu'il serait souhaitable d'apporter au contenu et aux méthodes de son enseignement, pour que, quelle que soit leur origine, tous les enfants puissent s'y reconnaître et y trouver les moyens de leur réussite et de leur épanouissement. « C'est une des voies les plus sûres pour éviter les risques d'exclusion et d'explosion sociales et assurer une heureuse insertion des communautés étrangères dans la société française. » Une préconisation qui reste toujours d'actualité...

Quand l'extrême droite profite de la carence associative

La montée de l'extrême droite en 1988 dans les banlieues où vivaient les immigrés a incité la Fonda à lancer une enquête afin de savoir s'il y avait une corrélation entre le succès de l'extrême droite aux élections et la carence de la vie associative. La corrélation était certaine. Une mobilisation était nécessaire pour participer à la lutte contre l'exclusion et le racisme car l'enquête indiquait que les formes traditionnelles de sociabilité se désintégraient. Il fallait décrypter, dans les pratiques des publics associatifs, l'embryon de nouvelles formes d'organisation sociale. Quant aux politiques, ils devaient prendre pleinement conscience du fossé qui s'accroissait entre le fonctionnement de la démocratie politique et une partie de plus en plus importante de la population.





Pour fêter les dix années de liberté associative pour les étrangers en France, la Fonda a été à l'initiative d'un important projet et a proposé à un collectif d'une quarantaine d'associations de le mettre en œuvre. André Jeanson et Saïd Bouziri ont animé ce collectif dans des conditions souvent difficiles. Un travail d'enquête sur le bilan de cette décennie a été fait. Il a montré que le développement associatif immigré des dix dernières années constitue plus une mouvance qu'un véritable mouvement social. Les centres d'intérêt sont davantage portés sur la France que sur les pays d'origine. Si des questions nouvelles sur les problèmes et les réalités liés aux conditions sociales des populations immigrées sont soulevées par les associations, elles ont du mal à entrer en rapport avec les institutions et à trouver des interlocuteurs qui répondent à leur attente. Une grande manifestation fut organisée le 23 novembre 1991 qui rassembla plus de mille militants associatifs. Elle fut un moment de débats riches, émaillés d'expressions culturelles des différentes communautés. « L'association s'est bien révélée comme le seul instrument d'action collective dont les étrangers ont pu efficacement disposer pour se rassembler et agir publiquement pour y répondre. Mais les associations doivent développer une stratégie pour acquérir un statut de partenaire autonome et original auprès des autres acteurs sociaux et des pouvoirs publics », concluait André Jeanson.

**L'association s'est révélée
comme le seul instrument d'action
collective dont les étrangers
ont pu efficacement disposer.**

Quelle diversité dans les associations ?

Les travaux animés par Gabriel Marc, à la suite de la disparition d'André Jeanson, ont ensuite tenté d'analyser la manière dont les associations généralistes prenaient en compte la question de l'intégration des populations immigrées dans leurs projets et actions. Les associations ont-elles conscience de leur responsabilité en la matière ? Comment y répondent-elles ? Quelles difficultés rencontrent-elles et comment y remédier ? Une absence d'intérêt apparent de la part des responsables associatifs, pourtant proches de la Fonda, a conduit le Comité à mettre fin à ses travaux sur ce constat d'échec. Toutefois, à l'occasion du centenaire de la loi de 1901 et du vingtième anniversaire de l'abrogation du décret de 1939, la Fonda PACA a tenu à réfléchir sur la citoyenneté avec les associations issues de l'immigration. Ces associations développent des projets nombreux, inspirés directement des besoins des habitants, regroupent des bénévoles très militants et fonctionnent avec très peu de moyens. Elles ont trouvé leur place sur le territoire, mais restent assez isolées par rapport à l'ensemble du milieu associatif. Or leur apport aux divers secteurs associatifs serait très important. Le regard différent qu'elles portent sur notre réalité, l'énergie considérable dont elles font

Suite...





Les associations au cœur des enjeux de société

PAGE
74

...Suite La vie associative facteur d'intégration

preuve, l'inventivité dans la recherche de solutions permettraient d'enrichir le dialogue et l'émulation à l'intérieur du tissu associatif.

La conviction profonde d'André Jeanson était que « l'enjeu pour les immigrés et leur famille est la chance de s'ouvrir un avenir sans avoir à effacer leur culture et leur vision de la vie ; pour la France, la chance est de faire que cet apport nouveau soit non un ferment de troubles et de discordes, mais un enrichissement, une revivification de son tissu social et de son identité ». La Fonda, à court de solutions immédiates, a contribué à fortifier le tissu associatif, mais n'a pas réussi à la fin

Les associations issues de l'immigration restent isolées par rapport à l'ensemble du milieu associatif

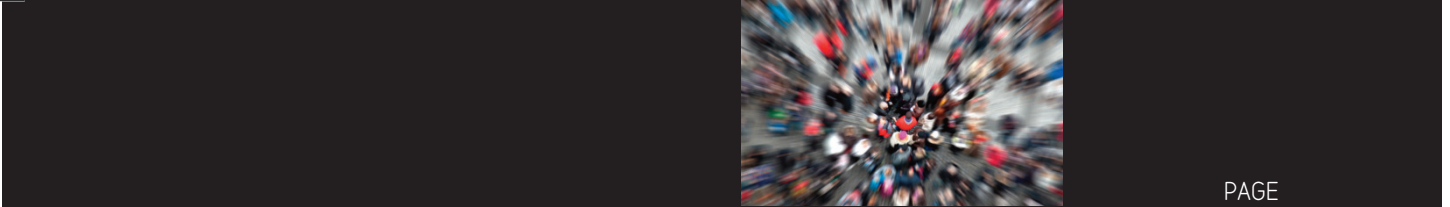
des années 1990 à ce qu'il y ait plus d'interface avec les associations généralistes. C'est dans les années 2007-2008 que le débat reprend au sein de la Fonda dans le cadre de travaux animés par Philippe Jessu et Jacqueline Mengin sur les évolutions des conditions et

des formes de l'engagement. Le Comité s'est interrogé sur la manière dont l'engagement dans les associations rassemblant des personnes partageant une même origine leur permettait de mieux vivre leur reconnaissance et leur intégration à la société française. Mais il s'est également demandé comment les autres associations se posaient la question de leurs rapports avec les associations issues de l'immigration et comment elles envisageaient la diversité dans leur sein. Dans le même temps, à la fracture sociale à laquelle l'engagement traditionnel cherchait à remédier dans le cadre des grandes organisations, est venu s'ajouter ce que d'aucuns perçoivent comme un risque de fracture culturelle. Si cette attitude d'ouverture et d'attente à l'égard de l'autre dans sa différence est indispensable pour accueillir et travailler avec tous, y compris les jeunes, à quelles conditions est-ce possible ?

Vivre ensemble

La Fonda Rhône-Alpes a pour sa part, à ce moment-là, mené une étude sur la lutte contre les discriminations ethniques en milieu associatif. Deux points fondamentaux sont à retenir de cette étude. D'une part, disposer d'une méthodologie de lutte contre les discriminations est important. D'autre part, construire l'objet de l'étude-action a été long et complexe. Au final, la Fonda Rhône-Alpes a réussi à dégager un noyau d'interrogations autour du renforcement de la voie ethnique contre les dérives de laquelle il faut lutter (et notamment les accusations de communautarisme). Mais la lutte contre les discriminations ne peut pas tout. D'autres mesures parallèles et complémentaires sont susceptibles d'appuyer et d'accompagner cette dynamique : la promotion de la diversité, le renouvellement urbain et la discrimination positive, concluait l'étude.





Avec le temps, les termes pour désigner ces personnes ont changé. Mais la question, encore actuelle, concerne la place que doivent occuper les personnes, les groupes et les associations liés à l'immigration ancienne ou actuelle dans la complexité institutionnelle de la vie associative française. Les révoltes des banlieues, la montée de l'extrême droite, la désaffection vis-à-vis du politique, les plaies ouvertes par l'inutile débat sur l'identité nationale montrent qu'il y a encore beaucoup à faire. Quelle capacité a la vie associative à être encore plus lucide et militante pour un vivre ensemble (terme qui a remplacé celui d'intégration) dans la diversité ? Vivre dans le respect des différences et inventer des constructions communes ne nous amène-t-il pas à nous saisir de la laïcité comme d'un levier fondamental, disait la Fonda en 2008 ? Gageons que l'adoption d'une loi donnant aux étrangers le droit de vote aux élections locales, combat cher à Saïd Bouziri serait un signe pour ce vivre ensemble. À l'heure où nous écrivons, trente-quatre voix manqueraient au Parlement pour avoir la majorité requise pour la faire adopter.

Quelle capacité a la vie associative et militante pour un vivre ensemble dans la diversité ?



Fin.

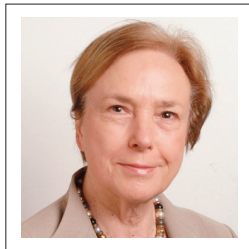




Les associations au cœur des enjeux de société

PAGE
76

Les associations dans la bataille pour l'emploi



par
Jacqueline Mengin

Dès l'origine, la Fonda s'est posé des questions sur les effets du développement de la professionnalisation sur la vie des associations. Un premier Comité d'études et de liaison sur l'emploi s'est interrogé : comment concilier le travail bénévole et salarié ? Comment caractériser ces emplois nouveaux ? Quels types d'emploi requièrent le travail dans les associations ? Peut-on parler de qualité de l'emploi ? Pouvait-on créer des rapports différents au travail dans ce cadre ? Le comité a affirmé très vite la nécessité de la formation des salariés et des responsables bénévoles.

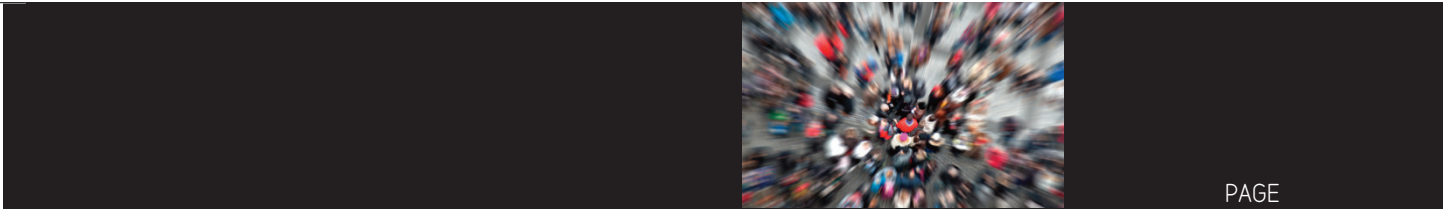
Le Comité d'études et de liaison s'est attaché à repérer les freins à la création d'emploi afin de faire évoluer la réglementation. Le plus gros obstacle repéré est toujours celui du manque de trésorerie dû, en majeure partie, aux délais de règlement des pouvoirs publics.

En 1984, la Fonda, par une première étude, constatait que le secteur associatif était un lieu d'invention, d'expérimentation avec d'indéniables capacités d'insertion, de formation professionnelle et de qualification sociale. Dans le même temps, les responsables associatifs élus prenaient conscience de leurs responsabilités d'employeur. Mais néanmoins, dans de nombreuses associations, le personnel restait peu qualifié, souvent employé à temps partiel ou à durée déterminée.

De nouvelles pratiques de l'emploi

Cette même année, le colloque d'Angers « Nouvelles pratiques de l'emploi, nouvel enjeu social » a été le fruit d'un travail de réflexion engagé depuis 1982. La mobilisation d'associations du Maine-et-Loire autour d'un noyau de responsables d'associations membres de la Fonda a abouti en 1984 à un pré-colloque réunissant une cinquantaine d'associations des Pays de la Loire. Une plaquette « Nouvelles pratiques de l'emploi » a été éditée à cette occasion. Il est intéressant de noter à ce propos combien le sujet était neuf dans les milieux associatifs. On en trouve l'écho dans l'introduction de la plaquette qui souligne : « Il peut paraître surprenant, au premier abord, de voir le mouvement associatif se préoccuper, de manière prioritaire, du problème de l'emploi. » Ce problème était cependant suffisamment perçu par les associations puisque plus de 800 personnes se sont inscrites à ce pré-colloque. Cette plaquette a été une première contribution d'associations locales de la région d'Angers, présentant et analysant des expériences innovantes que ce soit, par exemple, dans le domaine de collaborations associations/entreprises, de la formation, cassant le modèle traditionnel





d'apprentissage ou encore de la constitution d'un réseau de partenaires pour la création d'emploi.

La recherche d'une efficacité économique et sociale

La Fonda y soulignait qu'il était temps de s'interroger sur le moyen de créer des emplois au moment où le chômage était le principal problème. Lors du colloque, après une analyse du contexte empreinte de pessimisme, Jacques Delors, alors ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, mais venu surtout à titre amical, apercevait des solutions possibles grâce aux nouvelles technologies et du fait de l'apparition de nouveaux besoins sociaux. Le colloque s'était donné deux priorités : dépasser les obstacles et faire preuve d'imagination. En effet, les premiers freins semblaient d'abord dus aux us et habitudes des associations. Créer ou développer des emplois, s'investir dans le champ économique était une idée neuve que beaucoup de responsables refusaient alors d'assumer pleinement leur rôle d'employeurs, d'entrepreneurs. Or, la générosité du projet ne pouvait dispenser les associations de la rigueur de gestion, ni de rechercher une efficacité économique et sociale. Les obstacles financiers devaient être surmontés. La Fonda prônait la mise en place des formes d'incitations fiscales, faisant appel au mécénat populaire, la création d'un titre associatif, l'amélioration des relations avec les banques. Sur le plan juridique, l'obstacle majeur tenait au fait que le droit s'attachait à la nature de l'opération et non à celle de l'opérateur, la spécificité des associations n'était jamais prise en compte. La précarité des financements des associations, sauf pour celles qui étaient intégralement financées par les pouvoirs publics, constituait l'obstacle principal à la sécurisation de l'emploi.

S'investir dans le champ économique était une idée neuve que beaucoup de responsables refusaient.

Enfin si les salaires étaient faibles et le temps de travail souvent long, les associations pouvaient, en revanche, offrir à leurs salariés de réelles possibilités d'insertion sociale et de formation. Face à toutes ces difficultés, le monde associatif offrait de formidables avantages : adaptation aux changements sociaux, volonté d'autonomie des citoyens pouvant trouver à se réaliser dans l'association, autonomie dans le travail, gestion de son temps. Enfin dans l'évolution de l'économie vers les services, les associations qui s'investissaient dans le domaine de la santé, de l'action sociale, de la formation étaient particulièrement armées pour la création d'emploi.

Suite...





Les associations au cœur des enjeux de société

PAGE
78

...Suite

Les associations dans la bataille pour l'emploi

Face à la précarisation de l'emploi

En 1988, le comité poursuivant son travail, la Fonda remettait un dossier pour le développement de l'emploi dans le secteur associatif lors d'audiences tenues avec les principaux ministres intéressés. La demande essentielle portait sur l'extension aux associations employeuses des mesures de soutien prévues par le plan pour l'emploi.

Mais depuis la crise s'est installée. Les associations recourent elles-mêmes de plus en plus à des salariés au statut précaire. La multiplication de ces contrats et le *turn-over* qu'elle entraîne ont des conséquences sur le fonctionnement des associations, la réalisation du projet et la place des bénévoles.

En 1995, la réflexion de la Fonda l'amène à penser que, dans les années 1980, les associations furent un des lieux privilégiés d'invention et d'expérimentation dans le domaine du salariat. Il était adapté à une fraction importante de la population qui, pour des raisons diverses, ne pouvait ou ne désirait pas s'insérer professionnellement dans des secteurs classiques. Avec l'aggravation de la crise, les associations se retrouvent aux prises avec les mêmes difficultés de main-d'œuvre que tous les employeurs. La structure de l'emploi, qualifiée d'atypique dix ans auparavant, rejoint alors la norme commune.

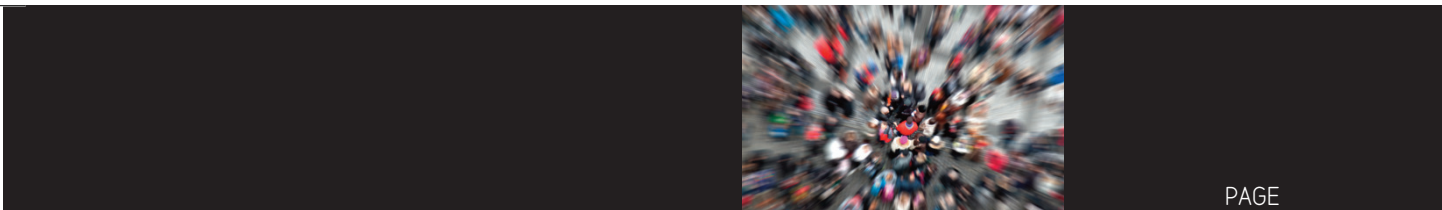
La précarité des financements des associations, constituait l'obstacle principal à la sécurisation de l'emploi.

Une enquête, menée par la Fonda auprès d'employeurs associatifs, a montré que les associations, de par la multiplication et la précarité des statuts auxquels elles sont contraintes d'avoir recours, avaient le sentiment de participer à une dégradation générale des conditions d'emploi.

En 1996, la Fonda a organisé un débat au Sénat à partir d'une étude du comité Emploi. Les conclusions sont pessimistes. La crise économique et sociale et les modifications des rapports avec les pouvoirs publics vont globalement dans le sens d'un développement de la précarité et d'une instrumentalisation des associations. Le recours croissant aux emplois aidés a certes permis de répondre aux pressions de l'environnement, mais s'est accompagné d'une plus grande précarité de l'emploi associatif. Les objectifs d'insertion, attachés à ces contrats, étaient souvent atteints mais ne se traduisaient pas toujours par l'intégration durable et la qualification. La flexibilité recherchée passait donc par le développement de la précarité des salariés.

Plus tard en 2010, la Fonda a élargi la problématique, en confrontant son approche à celles d'acteurs abordant la question d'un autre point de vue. Ce fut





Dominique Méda, sociologue, qui dressa un portrait des salariés, toujours attachés à la valeur travail mais qui revendiquent aujourd'hui une meilleure articulation entre les sphères du travail et celle de la vie privée. Ce fut aussi Jean-Christophe Le Duigou, secrétaire confédéral de la CGT qui amena à réfléchir sur le travail en prenant en compte ce qui l'entoure : la garde des enfants, les activités périscolaires des adolescents, le logement, le transport... des domaines dans lesquels d'ailleurs s'investissent les associations. Jean-Christophe Le Duigou invitait les associations et les syndicats à trouver des articulations pour créer des initiatives mutualisées.

Emplois aidés et dispositifs publics

Les associations ont, tout au long de ces années et jusqu'à aujourd'hui, été sollicitées, et quelquefois avec insistance, par les pouvoirs publics pour créer des emplois aidés, afin de contribuer à la lutte contre un chômage croissant. Si la Fonda partait du postulat selon lequel les associations ne sont pas faites pour créer de l'emploi et n'embauchent que pour développer leur projet associatif, elle n'est pas restée passive devant les multiples projets gouvernementaux dans le domaine de l'emploi aidé. Elle a informé tout d'abord sur les dispositifs successifs : postes Fonjep, travaux d'utilité collective (Tuc), emplois d'initiative locale, contrats de jeunes volontaires de 18 à 26 ans, stages d'insertion de 16 à 18 ans, contrat emploi solidarité (CES) réformé en 1992, contrat d'avenir et contrat d'accompagnement dans l'emploi, créés par le Plan de cohésion sociale en 2005, puis réformés en 2010. Pour tous ces dispositifs, la Fonda et d'autres regrettent que les associations n'aient pas été consultées. Ils rappellent que tous ces contrats, pour être pertinents, doivent s'accompagner de formation, d'encadrement. Une analyse qu'elle a portée à la connaissance du gouvernement, avec la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA).

Selon la Fonda, les postes Fonjep (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) forment le soutien à l'emploi le mieux adapté garantissant l'indépendance des associations et le contrôle des fonds alloués. Elle recommande leur pérennisation et le relèvement du taux de prise en charge. Les CES, devenus CUI-CAE n'aident pas les associations car ils favorisent moins l'association que le bénéficiaire. Quant au Plan de cohésion sociale, s'il avait pour objectif de rationaliser partiellement les contrats aidés et d'abord les contrats existants, il illustrait la contractualisation et la territorialisation croissantes des politiques de l'emploi. La Fonda s'est interrogée aussi sur l'égalité entre les territoires, s'est inquiétée de l'inexpérience des acteurs publics qui devaient en être chargés et du risque de clientélisme. Aujourd'hui, ce sont les emplois d'avenir qui

Suite...





Les associations au cœur des enjeux de société

PAGE
80

...Suite

Les associations dans la bataille pour l'emploi

sollicitent les associations et ce sont toujours les mêmes demandes qui s'expriment : nécessité de formation et d'accompagnement des bénéficiaires. Des recommandations exprimées depuis des années, et finalement peu prises en compte.

L'insertion : une étape ou une finalité ?

Dans les années 1985 et suivantes, se tiennent de nombreux débats sur la notion d'insertion. Il existe des tenants de l'insertion professionnelle qui considèrent que les exclus ne peuvent s'intégrer réellement s'ils n'ont pas d'activité professionnelle. D'autres pensent que certains sont trop éloignés de l'emploi et qu'il faut d'abord les aider à s'insérer socialement. Mais l'insertion sociale est-elle une étape ou une finalité ? Les défenseurs de l'insertion sociale voient dans l'as-

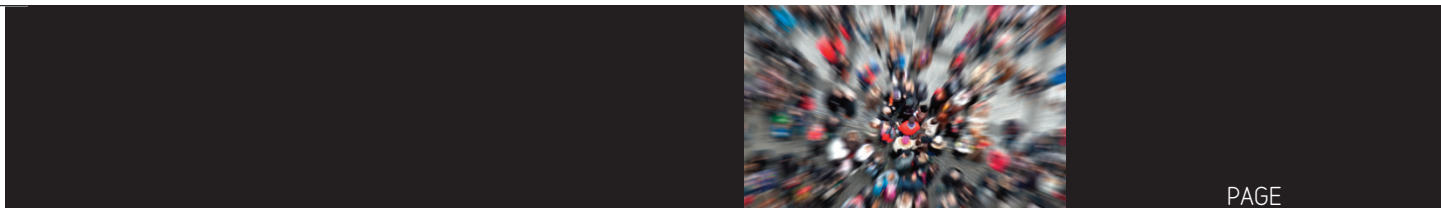
Les mêmes demandes s'expriment :
nécessité de formation et
d'accompagnement des bénéficiaires.

sociation un lieu de socialisation qui, parce qu'il est enchâssé dans un territoire, permet de s'inscrire dans un réseau de solidarité, notamment dans les lieux d'habitat. La Fonda Rhône-Alpes, qui a beaucoup travaillé dans le domaine de l'insertion, a apporté sa pierre au

débat à l'issue d'une expérimentation avec des exclus et en particulier des titulaires du RMI. L'insertion, pour elle, est à la fois l'affaire des exclus et de la société qui les a exclus. Le retour à l'emploi et la capacité à créer du lien social sont deux aspects indissociables de l'insertion. Le lieu de l'habitat est aussi important que le lieu de travail pour construire l'insertion. La Fonda a, lors d'un colloque à Bourg-en-Bresse en 1988, réaffirmé qu'il n'y a pas de modèle d'insertion mais des parcours jalonnés d'étapes repérables. Elle appelait de ses vœux des dispositifs souples, capables de respecter ces rythmes et de s'adapter à la particularité de chaque individu en parcours d'insertion

Or, les pouvoirs publics ont multiplié, au cours de trente dernières années, des dispositifs plutôt contraignants dans les processus et la caractérisation des publics visés par l'insertion : jeunes, chômeurs de longue durée, exclus sociaux. Et la crise, s'installant dans la durée, a conduit à minorer la question de l'insertion sociale et à s'intéresser en priorité à l'insertion professionnelle. La Fonda a rendu compte, au fur et à mesure, des dispositifs proposés, exceptionnels, à durée limitée, visant tel ou telle catégorie de publics, plus ou moins axés sur l'employabilité ou l'insertion économique et sociale. Elle a incité les associations à faire des choix responsables qui permettent tout à la fois de proposer de véritables perspectives aux personnes embauchées sur des contrats d'insertion et de limiter les risques de déstabilisation du projet associatif. Le recours aux contrats aidés ne peut être le moyen de financer le projet associatif.





La politique de baisse des charges a montré une certaine efficacité pour favoriser la création d'emploi, mais elle a généré un phénomène d'éviction des publics les plus en difficulté. La Fonda conclut qu'il manque des indicateurs qualitatifs pour évaluer sérieusement les politiques de l'emploi aidé.

Formation professionnelle versus éducation populaire

Lors de l'arrivée de la gauche au pouvoir, la Fonda a voulu tirer un bilan de vingt ans d'application de la loi de 1971, instituant la formation permanente pour les salariés des entreprises, ce dispositif devant s'inscrire « dans un processus actif de développement global des personnes et de leur environnement », et non soutenir la seule formation professionnelle. Cette orientation était tout à fait compatible avec la tradition d'éducation populaire que mettaient en œuvre les associations dans un souci de formation de leurs membres. En lien avec Culture et Promotion, association d'éducation populaire, la Fonda a formulé ses réserves quant à l'application de la loi et à sa conception de la formation en 1989, lors d'un colloque « Formation et projet associatif, l'héritage de l'éducation populaire à l'horizon 2000 ». Le volet formation personnelle qui relevait de l'éducation populaire dans la loi a été évacué dans les faits au seul profit de la formation professionnelle.

À partir de 1981, de nouveaux dispositifs de formation ont été créés dans un objectif d'insertion sociale et professionnelle des exclus de l'entreprise et de la société. Mais les stages mis en place ont été, là aussi, de plus en plus orientés vers « l'employabilité » et la « qualification professionnelle ». Ces formations ont ainsi été marquées par les valeurs de l'entreprise et par une seule voie d'intégration sociale : l'emploi, donc la qualification professionnelle.

L'entrée dans un dispositif de stages, en concurrence avec d'autres opérateurs publics ou commerciaux, a conduit les associations d'éducation populaire à confier la tâche de formation à des professionnels, eux-mêmes recrutés sur un « marché ». La place des bénévoles et des militants s'en est trouvée restreinte. Les stagiaires étaient autrefois membres de l'association, se formaient dans l'action menée en commun ; aujourd'hui ils sont devenus de simples clients. Pour l'avenir, la Fonda appelle à un nécessaire dépassement de la formation professionnelle stricto sensu. Le travail de certaines associations auprès de catégories socialement et culturellement très démunies conduit à repréciser le projet éducatif, à monter des stages d'insertion qui tentent d'abord d'aider ces populations à prendre ou à reprendre en charge leur propre vie. Ce travail mobilise des béné-

Suite...





Les associations au cœur des enjeux de société

PAGE

82

...Suite

Les associations dans la bataille pour l'emploi

voles alors que les associations assurant de nombreux stages de formation sans accompagner les bénéficiaires dans leur vie ont du mal à mobiliser. Mais la question du financement du rôle éducatif reste posée.

Dans la perspective de l'éducation populaire, la formation, l'apprentissage des savoirs et des techniques n'ont jamais été séparés d'une formation plus globale du citoyen. Il faut revoir les finalités en tenant compte des carences de la formation initiale et des dynamiques nouvelles dans la société qui entraînent des formes nouvelles de discrimination : chômeurs de longue durée, personnes d'origine étrangère, habitant d'un quartier défavorisé ou d'une région rurale en perte de vitesse. C'est en se situant en tant qu'acteur dans le développement social, en prenant en compte la complexité des dimensions du développement que les associations peuvent maintenir une véritable originalité dans leurs formations et répondre aux exigences renouvelées de l'éducation populaire.

**Fin.**

Les associations au cœur des enjeux de société

PAGE
83

Les associations et le renouveau de la vie démocratique

La réflexion sur la place des associations et sur le rôle qu'elles devaient jouer dans l'indispensable renouveau de la politique a mobilisé une bonne partie des énergies de la Fonda. Deux principes de base structuraient cette problématique : premièrement, ce n'est pas l'institution associative qui nous intéresse comme « acteur public » mais la capacité accrue des citoyens à intervenir dans l'espace public grâce à l'outil associatif, c'est-à-dire l'association comme instance de construction et vecteur d'un pouvoir citoyen.



Deuxièmement, le rôle des associations comme « acteurs publics », au sens précisé ci-dessus, est une nécessité non seulement pour les citoyens mais aussi pour les pouvoirs publics de tous niveaux. La présence des citoyens dans l'espace public, par la médiation associative, assure une meilleure prise de l'action publique sur les réalités sociales et diminue le risque de perte de légitimité et d'efficacité.



Repenser la démocratie

Plusieurs questions étaient posées :

- des questions relatives à la construction d'une démocratie délibérative : Comment articuler les dimensions directes, représentatives et participatives de la démocratie ? Comment construire un partenariat fondé sur l'autonomie associative, prenant en compte l'expertise spécifique des associations et leur pouvoir de mobilisation tout en évitant le risque d'instrumentation ? Comment ouvrir les services publics locaux et nationaux à l'expertise d'usage, au pouvoir d'usage des citoyens ?
- des questions relatives à l'accès à l'espace public des personnes exclues : Comment, face à l'absence des « exclus » dans l'espace public, qu'il s'agisse de s'exprimer ou d'agir, éviter la constitution d'un privilège de représentation civique et sociale par une élite associative ? Comment accompagner la construction d'une capacité autonome de tous les citoyens dans l'espace public ? Comment lutter efficacement contre les phénomènes d'exclusion et d'auto-exclusion de l'action civique et politique de pans entiers de la population ?
- des questions relatives aux dimensions territoriales de ces enjeux : Comment organiser dans la durée le dialogue élus locaux/associations à tous les stades de la construction des politiques locales et avec quels outils ? Quelle place pour des mécanismes de démocratie directe et lesquels ? Et enfin comment les associations peuvent-elles œuvrer à l'émergence d'une société civile européenne ?

par
Jacques Remond
et
Jean-Pierre Worms

Suite...



Les associations au cœur des enjeux de société

PAGE
84

...Suite

Les associations et le renouveau de la vie démocratique

Au printemps 2002, le bureau de la Fonda fut saisi d'une proposition de recherche-action : « Pour que chaque citoyen puisse agir en politique ». La démarche proposée reposait sur le constat d'une contradiction entre, d'une part, une profonde crise de la politique conventionnelle (abstention, votes contestataires, crise de légitimité des représentants politiques...) et d'autre part, un développement important de la participation des personnes au sein d'associations qui montraient leur volonté de s'approprier/se réapproprier des espaces et des possibilités d'action collective dans le champ politique. La crise de la politique proviendrait ainsi davantage d'une inadéquation des formes et des modalités de participation à la vie collective que proposent nos institutions démocratiques que d'un réel désintérêt des citoyens pour la sphère politique.

Les associations pour enrayer la crise du politique

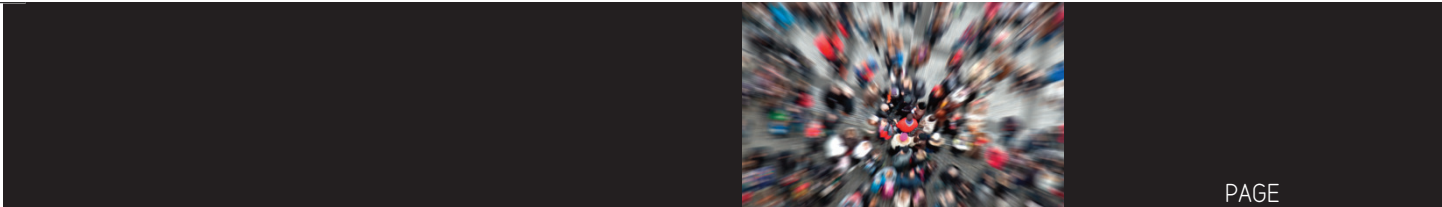
La crise de la politique proviendrait d'une inadéquation des formes et des modalités de participation à la vie collective que proposent nos institutions.

Cette proposition fut retravaillée dans les mois qui suivirent pour la recentrer sur le monde associatif, champ d'intervention de la Fonda. Elle conduisit à la décision du conseil d'administration de la Fonda de créer un comité d'études Associations et renouveau du politique (ARP) dont la problématique était ainsi définie : « Nouveaux espaces politiques, nouvelles pratiques politiques, questions pour les associations. » Il se proposait de travailler sur la contribution que pourraient apporter les associations à partir de l'analyse de leurs propres pratiques, à la compréhension de différents aspects de la « crise politique ».

Le comité ARP fut constitué fin 2003 ; il comprenait à la fois des membres de la Fonda et des chercheurs et responsables politiques. Il procéda d'abord à une restitution de la problématique de la recherche-action « Pour que chaque citoyen puisse agir en politique » à partir de trois questions à poser à quelques « grands témoins » relatives à la place et au rôle des associations dans une nouvelle construction du politique.

– Quel rôle jouent les associations en tant qu'acteur politique ? : distinguer dans les pratiques associatives celles qui constituent un engagement dans le champ politique et examiner pourquoi, comment et en quoi l'engagement associatif dans le champ politique a évolué compte tenu notamment de phénomène d'individuation de l'engagement.





– La construction de la légitimité politique des associations : quel est le type légitimité de l'intervention des associations dans l'espace public et dans la construction de « biens communs » relevant de « l'intérêt général » ? Comment articuler la démarche *bottom-up* des associations, qui partent d'intérêts parfois particuliers pour construire l'intérêt général, et la démarche *top-down* de l'État qui part de l'intérêt général pour définir la place des intérêts particuliers.

– Quel est l'apport spécifique des associations à l'organisation et à la structuration du débat politique ? Quelles modalités d'intervention et de participation au débat sont propres aux associations ? Quelle importance accorder à l'ancrage territorial, à la proximité, quels territoires pertinents, quelles temporalités ?

Sonder le terrain

Le comité ARP choisit ensuite de procéder à diverses auditions dans trois régions, Île-de-France, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes¹ pour enrichir la problématique d'expériences associatives de terrain et la circonscrire autour de quelques thèmes qui seraient mis en débat lors d'un colloque.

Sur la base d'un guide d'entretien bâti début 2004, le comité engagea en 2004-2005 une série de rencontres de responsables associatifs et de personnalités politiques, qui aboutirent à un séminaire réunissant des élus, surtout municipaux, des chercheurs et des associations citoyennes ou engagées dans les quartiers pour construire une réflexion collective et tirer les principaux enseignements de cette recherche-action. Elle fit ainsi apparaître le rôle que les associations pourraient avoir à jouer dans le renouveau du processus démocratique du fait de certaines de leurs spécificités : leur participation à l'éducation citoyenne et à l'information des citoyens, à la co-construction de l'intérêt général, leur mode de délibération collective et pédagogique, leur manière de s'articuler au politique.

Un premier séminaire eut donc lieu en 2005 ; il permit de clarifier comment les associations, en relation constante avec les pouvoirs publics, étaient impactées par la crise du politique et quel était leur rôle dans l'élaboration d'une réponse à cette crise.

Avec le soutien de l'Assemblée nationale et en collaboration étroite avec le Cevipof (Centre de recherches politiques de Sciences Po) et le Credoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie), des colloques furent organisés en 2006 à l'Assemblée nationale, puis à Sciences Po en 2007 afin d'explorer la thématique générale « Associations et renouveau du politique ».

1 Des entretiens eurent ainsi lieu avec Marie Blandin, sénatrice du Nord, Jo Spiegel, maire de Kingersheim, Michel Dinet, président du conseil général de Meurthe-et-Moselle, Laurent Marty, anthropologue consultant à Clermont-Ferrand, Francis Diener et Patrick Bardon conseillers municipaux de Morsang-sur-Orge, Michel Bourgain, maire de l'Île-Saint-Denis, Jean-Jacques Hyst, sénateur, Jacques Ion, sociologue, Patrick Viveret, philosophe Martin Hirsch, président d'Emmaüs France, Chico Whitaker, militant altermondialiste et les associations Voix d'elles Rebelles, Africagora, Génériques, AEFTI, Berbères de France, Ebullition, Robin des villes, Participation Citoyenne, Forum Citoyen, l'AGGHLO, Escambiar, Site de Proximité, Atelier Idéal, Partage Faourette et Tacti Kollektiv.

Suite...





Les associations au cœur des enjeux de société

PAGE
86

...Suite

Les associations et le renouveau de la vie démocratique

Ces séminaires et colloques réunirent plusieurs centaines de personnes, parlementaires et élus locaux, chercheurs, responsables administratifs, partenaires de l'économie sociale, militants et responsables associatifs. Ils fournirent la matière de plusieurs articles de *La tribune fonda* (n° 187) et, avec l'appui d'un sondage CSA réalisé pour l'occasion, à une page entière du quotidien le plus lu en Île-de-France, *Le Parisien*.

Relocaliser le débat

Parallèlement, dans le souci d'analyser les spécificités territoriales des relations entre associations et pouvoirs publics, et de la crise du politique, deux séminaires sur l'acte II de la décentralisation et un autre sur les déclinaisons territoriales des chartes d'engagements réciproques (voir article p. 44) furent organisés.

Pour approfondir cette problématique par l'analyse des pratiques de terrain, une recherche-action fut réalisée en 2007-2008 : « Dix débats locaux en Île-de-France ». Sur dix sites (cinq arrondissements de Paris, cinq communes hors Paris), des débats interactifs, s'appuyant sur l'effet miroir, furent organisés entre un groupe de responsables associatifs et des groupes d'élus, après qu'ils aient été interrogés séparément sur leur perception de leurs relations.

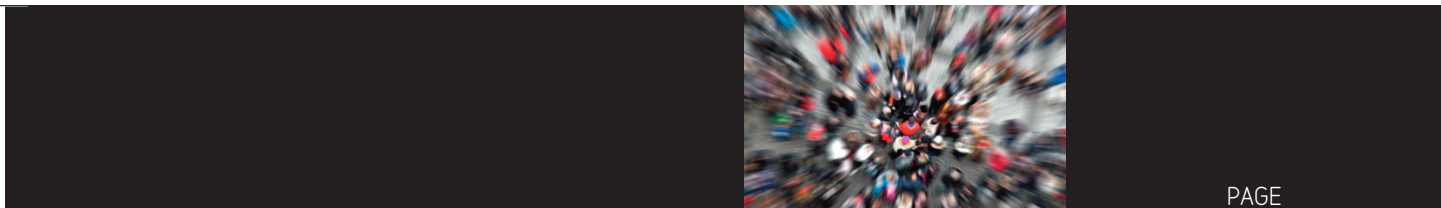
Afin de rédiger un rapport global sur ces dix débats locaux, un séminaire fut organisé au Cevipof le 12 décembre 2008. Trois thématiques furent alors dégagées :

- construire l'intérêt général sur les territoires ;
- négocier les dynamiques partenariales ;
- faire vivre la démocratie de participation.

Ces thèmes de travail ont ensuite été approfondis lors du colloque du 21 mars 2009 « Renforcer la démocratie en Île-de-France » organisé avec l'Adels et le Cevipof. Il fit apparaître qu'élus et associations attendent beaucoup les uns des autres :

- pour les élus, que les associations soient des relais sur le terrain, un point d'entrée vers la population, particulièrement vers les publics en difficulté, qu'elles fassent remonter les besoins sociaux. Les élus apprécient leur réactivité, leur capacité d'adaptation de propositions ;
- pour les associations, que les élus accompagnent leurs actions, pas seulement sur un plan financier, mais aussi en valorisant et en donnant de la visibilité à leur action sur le territoire.





Des différences spécifiques et des complémentarités furent identifiées qui seraient à développer dans un dialogue régulier et structuré collectivement sur l'ensemble des territoires.

Ces travaux mirent en lumière une préoccupation exprimée ou non : l'exclusion de fait de ces espaces de dialogue du public directement concerné. Un groupe de travail se mit donc en place, l'ATEP (Favoriser l'accès de tous à l'espace public) qui organisa le 13 juin 2009, en partenariat avec la Fraternelle de recherches et de propositions, un séminaire de travail qui réunit cinquante personnes, responsables, salariés et bénévoles d'une dizaine d'associations locales sur cette question.

Ancrer la démocratie sur les territoires

Les élections locales se profilant, il est apparu nécessaire de mettre sur la place publique ces travaux. Avec le concours de l'Adels, et à partir des « 20 propositions de la Fonda pour des politiques associatives territoriales » issues du colloque de mars 2009, le manifeste « Ancrer la démocratie dans les territoires, citoyens, élus, associations : face aux mêmes enjeux » fut rédigé et diffusé à la rentrée 2009. Signé par près de mille personnes, élus, animateurs associatifs, chercheurs, et citoyens, il fut présenté au cours d'une soirée débat le 1^{er} mars 2010. Reprenant les travaux de la Fonda et ses conclusions, ce manifeste « veut attirer l'attention des élus et des citoyens sur la nécessité de renforcer le pacte démocratique sur tous nos territoires ». Il propose donc de poursuivre quatre objectifs prioritaires pour permettre la consolidation des relations entre société civile et élus :

- définir des règles de relations entre élus et société civile : formaliser les valeurs et principes partagés et les modalités d'évaluation des partenariats, préciser les missions spécifiques des différentes instances ou dispositifs de concertation et l'articulation entre eux ;
- soutenir les associations et les habitants, dans leur capacité à être force de propositions : réaliser un diagnostic partagé sur un enjeu du territoire, créer des espaces d'échanges sur Internet (forums thématiques, informations, outils collaboratifs, etc.) et définir les missions d'une maison des associations en matière de mise en réseau des associations ;
- ouvrir le jeu démocratique avec la création d'espaces de débats permettant une appropriation collective des politiques publiques : organiser des sessions de for-

Élus et associations attendent beaucoup les uns des autres.

Suite...





Les associations au cœur des enjeux de société

PAGE

88

...Suite

Les associations et le renouveau de la vie démocratique

mation pour les petites associations et les individus intéressés, définir des critères d'évaluation des processus participatifs, réfléchir et expérimenter sur la manière d'ouvrir davantage la participation aux « sans voix », créer un laboratoire où sont observées, expérimentés et évalués les pratiques ;

– construire des politiques associatives territoriales : faire un travail de cartographie des services et de leurs responsables, mettre en place des comités de partenariat qui réunissent les différents financeurs, définir conjointement entre élus et associations des modalités et des critères d'évaluation des projets.

Valoriser les capacités citoyennes des quartiers populaires

À la suite de ce travail, la Fonda pris connaissance de la « Lettre à ceux qui ignorent les banlieues » publiée en mai 2010 par Claude Dilain, maire de Clichy-sous-Bois et président de l'association des maires de France Ville et banlieue. Elle réagit pour appuyer ce texte, le compléter en soulignant que les populations de ces quartiers disposaient de capacités personnelles et collectives qu'il fallait reconnaître et valoriser (*empowerment*). Il proposa à des réseaux agissant dans les quartiers populaires², de faire écho à cette lettre en publiant une autre lettre ouverte « Valoriser les capacités citoyennes des quartiers populaires ».

En juin 2010, pour poursuivre ces travaux visant à révéler les capacités d'expression des habitants des quartiers, mais aussi des actions invisibles ou en jachère, ces associations créèrent le collectif Pouvoir d'agir³.

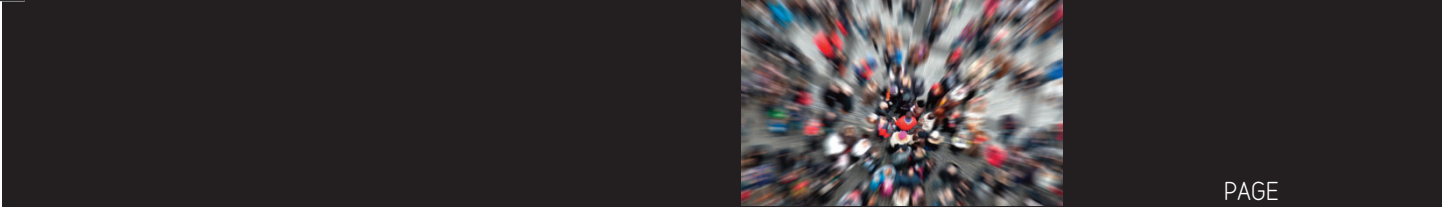
Le collectif Pouvoir d'agir, dont fait partie la Fonda, se donne comme objectif d'une part de contribuer à développer les mobilisations citoyennes, notamment dans les territoires les plus en difficulté (mise en visibilité des initiatives, appui aux acteurs de terrain, diffusion de méthodes d'intervention et de mobilisation citoyenne, etc.) et, d'autre part, de développer un plaidoyer auprès des décideurs afin que le pouvoir d'agir des citoyens soit au cœur des politiques publiques. Informel, le collectif est un lieu d'échanges, de réflexion, de mise en réseau et d'appui, ouvert à tous pour que les citoyens aient un réel pouvoir sur leur environnement et sur leur vie. Il a publié un texte d'appel en janvier 2011 « Pour mieux vivre ensemble, le pouvoir d'agir des citoyens » et une tribune commune avec l'association des maires Ville et banlieue dans *Libération*, a organisé une journée nationale d'échanges le 16 mars 2012 au cours de la conférence internationale de Vaulx-en-Velin⁴, et a diffusé un manifeste pour une politique ambitieuse de la ville et des quartiers populaires. Pouvoir d'agir a participé à la

2. le CNLRQ, la Fédération des Centres sociaux, Europlie, le CNLAPS et l'IRDSU ; bientôt rejoints par ASMAE, ATD Quart-monde, Minga, Intitut Renaudot, les Boutiques de gestion, l'Acepp et Récit, soit en tout seize réseaux.

3. <http://pouvoiragir.fr>

4. « Le community organising : développer le pouvoir des citoyens. »





concertation lancée fin 2012 par le ministère de la Ville sur une refondation de la politique de la ville. Il a alors organisé une première rencontre de groupes d'habitants de plusieurs communes de l'Île-de-France intitulée la foire des savoir-faire dans le but qu'ils se connaissent, identifient leurs intérêts communs et s'appuient dans leurs actions. Car le collectif est convaincu que : notre vie démocratique doit reposer sur une société civile forte capable de peser dans ses relations avec les élus ; il est nécessaire de promouvoir une citoyenneté active des personnes ; les compétences des personnes ou le potentiel pour les acquérir existent et doivent être développés ; l'appartenance à des groupes, l'action collective, les solidarités sont indispensables à la vitalité démocratique ; un rôle plus important des citoyens et de la société civile permet d'atteindre davantage de cohésion et de justice sociale.

**Le collectif Pouvoir d'agir se donne
comme objectif de développer
les mobilisations citoyennes.**

Fort de ces convictions, il travaille aujourd'hui à bâtir son plan d'action 2013-2015 sur trois axes :

- agir, soutenir les mobilisations citoyennes dans les territoires populaires ;
- peser, actions de lobbying en participant aux différentes concertations et en produisant des argumentaires spécifiques ;
- diffuser, constituer une plateforme de ressources.

Fin.





Les associations au cœur des enjeux de société

PAGE
90

Les associations, actrices de la construction européenne



par
Anne David

Les prémisses de l'engagement de la Fonda sur les questions européennes remontent à 1986, lors de la première conférence européenne organisée par le Comité économique et social européen pour examiner, avec les représentants des institutions européennes, les perspectives présentes et à venir d'une contribution des secteurs de l'économie sociale à la construction de l'Europe dans les domaines économiques et sociaux. Seules, la Fonda et la Ligue de l'enseignement ont représenté les associations à l'échelon européen !

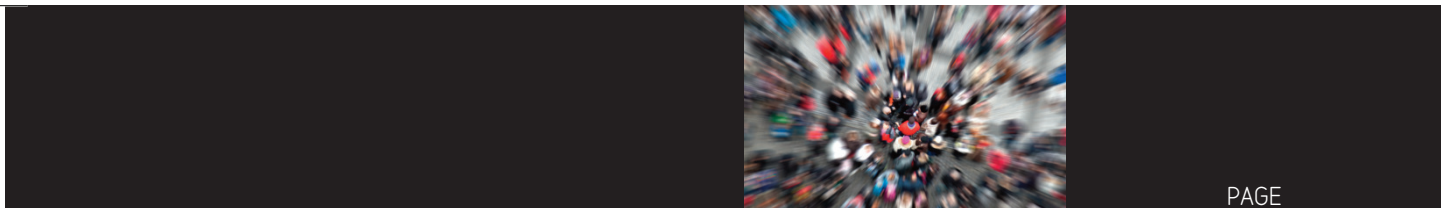
Marché unique : les associations ne sont pas des entreprises comme les autres

Très vite après, la Fonda et la Ligue, avec les membres français du Groupement national associatif pour l'économie sociale (GNA), ancêtre de la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA), ont recherché à travers leurs réseaux des homologues dans les différents États membres, alors au nombre de douze, pour créer fin 1989, le Cedag. La Fonda est restée très investie dans l'animation du Cedag en assurant le secrétariat permanent de 1989 à 2000, une vice-présidence de 1989 à 1994, le secrétariat général de 1994 à 1999 et la présidence de 1999 à 2008.

La vocation du Cedag était de traiter à l'échelle européenne les questions communes à l'ensemble des associations, celles qui sont liées à leur nature même d'association, et non celles relevant du champ sectoriel dans lequel elles sont investies. Sa première préoccupation était de permettre aux associations prestataires de services d'accéder, lors de l'ouverture du Marché unique en 1993, aux mêmes libertés que les autres entreprises, sans les banaliser ni les assimiler, en raison du caractère d'intérêt général de leurs missions.

D'où son premier nom, « Comité européen des associations gestionnaires », très vite remplacé par « Comité européen des associations d'intérêt général », sans que pour autant on ait changé son acronyme resté Cedag. La traduction anglaise a été plus problématique puisqu'on est passé de « *European council for voluntary organizations* » en 1989 à « *European council for non profit organizations* » en 2005. Les hésitations autour de la traduction anglaise traduisent la diversité des réalités associatives à l'échelle des 27, réalités qui méritent encore d'être mieux connues, pour permettre de construire des positions unitaires et renforcer la cohésion des acteurs. Cela s'est particulièrement fait sentir au cours de la première décennie, notamment sur la question de l'utilité ou non d'un statut d'association européenne.





Statut de l'association européenne : le serpent de mer

Les associations doivent être reconnues comme acteurs économiques, même si la mise en œuvre d'activités économiques n'est qu'un moyen au service de leur but. Il n'y a pas qu'un seul modèle pour entreprendre en Europe, celui des entreprises de capitaux. Il y a aussi des groupements de personnes. La réglementation européenne doit garantir cette pluralité. Il ne faut pas appliquer les règles de la concurrence à l'aveugle, mais reconnaître la primauté des missions d'intérêt général des associations pour mieux garantir les services qu'elles rendent, lever l'insécurité qui pèse sur l'exercice de leurs activités et, par voie de conséquence, sur la réalisation et la pérennité de leur projet associatif. Cette revendication s'est particulièrement illustrée à propos :

- du statut d'association européenne (SAE), un dossier-phare pour le Cedag. Dès 1991, le Cedag a été l'interlocuteur de la Commission pour préparer un projet de règlement. Dossier interrompu en 1996 et repris en 2002 avec l'adoption d'une proposition de règlement sous présidence danoise. Tombé à nouveau en panne alors que seuls trois États avaient encore des réserves (Allemagne, Autriche et Pays-Bas), il a fait l'objet d'un retrait par la Commission en 2005 sous ce prétexte. Le dossier n'a pas avancé depuis et le Cedag reste partisan de son adoption qui, outre une reconnaissance du fait associatif comme manifestation de l'engagement citoyen au niveau européen, serait un outil de simplification administrative dans le cas de projets transnationaux ;
- des SSIG (services sociaux d'intérêt général) pour lesquels une clarification est nécessaire concernant l'application à leur égard de la réglementation relative à la liberté de prestation et d'établissement, aux aides d'État et aux marchés publics. Ce dossier a largement mobilisé le Cedag depuis 2003. Même si l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne et du Protocole additionnel 9 de 2007 introduit pour la première fois le concept de services non économiques, même si fin 2011, le paquet Almunia sur les aides d'État et les propositions de directives « marchés publics » et « contrats de concession » reconnaissent la spécificité des services sociaux, dix ans après les premiers travaux, les associations restent toujours vigilantes sur ce dossier.

Accéder aux mêmes libertés que les autres entreprises, sans les banaliser ni les assimiler, en raison du caractère d'intérêt général de leurs missions.

Suite...





Les associations au cœur des enjeux de société

PAGE

92

...Suite

Les associations, actrices de la construction européenne

Les associations, des acteurs nécessaires du dialogue civil européen

Très vite, le Cedag s'est aperçu qu'il ne pouvait pas seulement s'intéresser à la construction d'une Europe économique, mais que les associations étaient aussi concernées par la construction d'une Europe plus civique et plus sociale. Il a donc engagé des travaux sur la démocratie participative dès 1992 en organisant un colloque à Bruxelles « Citoyenneté européenne et démocratie ». Mais c'est surtout à partir de 2001, avec la mise en place de la Convention sur l'avenir de l'Union, à l'initiative du Conseil européen, que le Cedag a alimenté le débat de ses propositions sur la démocratie participative et le dialogue civil. Lors des séminaires d'avril et de décembre 2007, à Bruxelles, sur l'amélioration du dialogue civil, le Cedag a plaidé pour une vraie consultation, un vrai dialogue et un engagement fort de la part des institutions.

Le Parlement européen, suivant en cela la Commission, a proposé en 2008 la création d'un registre commun des lobbyistes ou représentants d'intérêts, et d'un

Pour le principe d'une charte européenne du dialogue civil, définissant des droits et des devoirs réciproques.

code de conduite. Le Cedag a tenu à rappeler que les associations ne sont pas des lobbyistes dans le sens conventionnel du terme et que leur motivation vise le bien commun et non le profit. La consultation devrait être un droit et non un privilège. Le Cedag a demandé l'établissement d'un cadre clair gérant les relations entre les institutions européennes et plaidé pour le

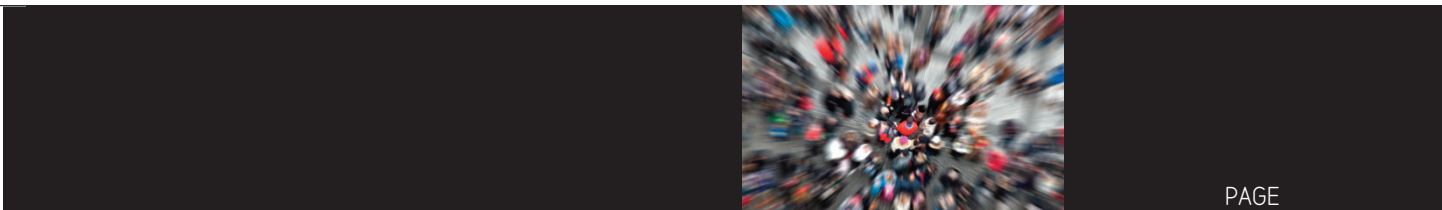
principe d'une charte européenne du dialogue civil, définissant des droits et des devoirs réciproques.

L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne de 2007 devrait permettre de préciser la mise en œuvre de l'article 8B qui prévoit « un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations de la société civile ». Or, à ce jour, rien n'est encore fixé.

Pour une Europe civique et sociale

La construction de l'Europe ne peut se faire seulement autour d'une monnaie unique et de droits économiques. Des droits civiques et sociaux doivent les compléter. Un comité des sages s'est réuni en 1996 à la demande de la Commission européenne pour éclairer les travaux de la Conférence intergouvernementale de 1997. Frédéric Pascal, président de la Fonda, en a été un des membres, Jean-Baptiste de Foucauld le rapporteur. Ce comité s'est attaché à rassembler les droits qui existaient déjà et à énoncer ceux qui correspondent aux aspirations et aux





besoins des Européens. Il a abouti à 26 propositions qu'il espérait voir intégrées dans la révision des traités en cours. À la demande de la Commission et du Parlement européen, des débats sur ce rapport ont été organisés dans chacun des États membres. La Fonda en a été chargée pour la France. Elle a constitué un comité de pilotage.

Une « Déclaration pour un Europe civique et sociale » contenant 13 propositions a été signée par 370 personnalités, représentatives d'un large spectre de la société civile française et rendue publique le 27 mars 1997. Après les élections législatives anticipées et le changement de majorité, la Déclaration a été publiée dans *Le Monde* du 10 juin et une audience a eu lieu auprès du nouveau ministre délégué aux affaires européennes. L'analyse faite par le Comité du traité d'Amsterdam, issu de la conférence intergouvernementale des 16 et 17 juin, a montré que le traité n'était pas suffisant pour donner à l'Europe la vigueur dont elle a besoin pour réussir son intégration politique, son développement social, l'union monétaire et l'élargissement aux pays candidats à la rejoindre. Un nouvel appel « Refondons l'Europe » a été lancé le 6 novembre par le Comité réuni par la Fonda qui prendra alors le nom de Cafecs, Carrefour pour une Europe civique et sociale.

Contribuer à la construction d'une Europe civique et sociale.

Sa spécificité est de réunir des acteurs de la société civile et de mouvements de citoyenneté, et notamment des responsables d'associations qui, tout en agissant dans des champs sectoriels diversifiés, désirent contribuer à la construction d'une Europe civique et sociale. Son originalité et sa richesse ont été d'être un lieu pluraliste de débats en réunissant des personnes de sensibilité différentes, y compris des « nonistes » au moment du référendum sur le traité constitutionnel en 2005. La Fonda a prouvé sa légitimité pour parler d'Europe au monde associatif dans sa diversité et pour catalyser les différents courants qui ont participé au Cafecs.

Refondons l'Europe

Le Cafecs a donc élaboré une véritable bibliothèque de positions et propositions autour de ce slogan « Refondons l'Europe », dès le lendemain du traité d'Amsterdam et au fur et à mesure de l'actualité européenne

Citons :

– en 1998, les « 16 propositions pour refonder l'Europe ». Elles visent à rendre la gouvernance européenne plus démocratique et plus efficace, à mettre l'emploi

Suite...





Les associations au cœur des enjeux de société

PAGE

94

...Suite

Les associations, actrices de la construction européenne

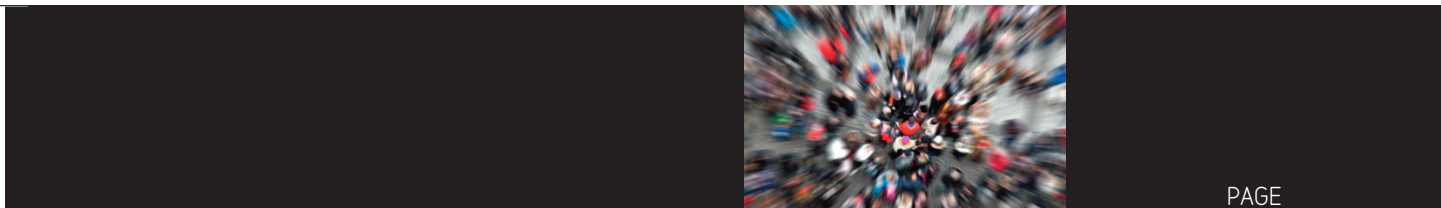
et la cohésion sociale au cœur des politiques de l'Union, à organiser une large participation de la société civile et des acteurs sociaux à la construction de l'Europe, à définir le rôle que l'Europe entend jouer à l'égard de son environnement proche et sur la scène mondiale ;

– *en 2000*, la contribution à l'élaboration de la Charte des droits fondamentaux prévue par le Conseil européen de Cologne de juin 1999. Pour le Cafecs, son élaboration doit être issue d'un processus de citoyenneté active. La contribution du Cafecs s'est élaborée en fonction de préoccupations propres d'associations représentées dans le groupe : identité européenne et droits de l'Homme, droit d'accès au sens et au patrimoine symbolique de l'humanité, développement durable et droits de l'Homme, du droit du travail au droit à la pleine activité, droit à des moyens d'existence digne, droit au temps choisi, droit d'asile, droit du citoyen et technologies de l'information et de la communication, bioéthique et droits de l'Homme, droit d'accès aux droits fondamentaux. Pour le Cafecs, la Charte doit renforcer l'identité européenne en s'assurant de l'effectivité des droits qu'elle proclame ;

– *en 2001*, le Cafecs a préparé un manifeste « Entrer dans le siècle en construisant l'Europe politique », en vue de contribuer au débat sur le futur de l'Union, débat qui s'est enrichi au cours d'un colloque co-organisé avec le Mouvement européen-France « Construire l'avenir politique de l'Europe » ;

– *en 2002 et 2003*, le Cafecs a produit six contributions successives aux travaux de la Convention sur l'avenir de l'Union européenne après avoir essayé, au plus haut niveau et sans succès, de plaider pour l'organisation de débats avec une méthode de livres verts par thèmes pour permettre une large participation de la société civile avant adoption de positions par la Convention. « L'Europe est bien plus qu'un marché. Elle est porteuse d'un modèle de société à la recherche d'un équilibre entre compétitivité et solidarité et d'un mode de vie sociale et culturelle fruit de son histoire. Il faut la préserver d'une mondialisation aveugle et d'une banalisation tendant à la médiocrité. Telle est l'ambition qu'il faut avoir individuellement e–est acquis mais tout est possible ». Mieux vaut ce traité constitutionnel qui marque un pas, que pas de traité. Après le non au traité résultant du référendum en France, une proposition a été formulée par le Cafecs, « Comment relancer le processus de construction européenne », qui préconise une méthode entre Européens autour de quatre thèmes : la nouvelle donne que constitue l'élargissement de l'Un–République en leur demandant « de faire de l'Europe un enjeu majeur de l'élection présidentielle ;





– en 2009, le Cafecs est mobilisé sur l'enjeu des élections européennes du 7 juin « Plus d'Europe pour faire face à la crise » et notamment pour que l'Europe contribue à la mise en place d'une stratégie mondiale de sortie de crise.

Conserver un lieu de débat

« La communauté humaine est confrontée à une crise sans précédent ; de cette crise, il faut faire émerger un monde nouveau. Nous sommes convaincus que l'Europe a les capacités et l'expérience qui lui permettront d'être un acteur majeur de cette éclosion. C'est pour tous les acteurs de la vie politique et pour chacun des citoyens européens une ardente obligation d'y contribuer. » Telle est la conclusion de la dernière position du Cafecs. La crise a montré les manquements de l'Europe et les mesures qui auraient dû être prises de longue date, dont beaucoup avaient été préconisées par le Cafecs. Comme la nécessité d'un gouvernement économique de la zone euro... L'élan du Cafecs s'est tari... et le groupe ne s'est plus réuni à partir de 2010.

Il reste néanmoins beaucoup à faire pour poursuivre la construction commune de l'Union européenne et la communauté de destin de ses peuples, qui doit transcender les intérêts et égoïsmes nationaux. L'année 2013 a été désignée comme Année européenne des citoyens par la Commission européenne. Mais la citoyenneté européenne ne peut se limiter à un statut juridique et doit nécessairement évoluer vers un sentiment d'appartenance et une adhésion politique à un projet collectif. Les citoyens des États membres manifestent un désintérêt pour les questions européennes car ils ont le sentiment de ne pouvoir participer aux choix politiques qui les concernent. Comment les associations peuvent-elles contribuer à recréer ce sentiment d'appartenance et doter les citoyens d'outils politiques et juridiques pour peser sur l'avenir de l'Europe ? C'est en ces termes que la Fonda repose à nouveau la question aujourd'hui. Elle n'est pas très différente de celle posée en 1989 au moment de la création du Cedag et dans les années 1997-2009 avec les travaux du Cafecs dont les propositions gardent toute leur pertinence face à la crise. La Fonda peut être à nouveau ce lieu de confrontation démocratique où les citoyens européens qui veulent être acteurs de la construction de leur avenir et de celui des générations futures, débattent du projet politique et institutionnel de l'Europe, en tenant à distance le « refoulé émotionnel du débat ».

Fin.





Le bel avenir du fait associatif

PAGE
96

par Yannick Blanc



« Le mouvement associatif est un haut lieu d'expression de la vie civique et de la démocratie, à la double condition de demeurer indépendant du pouvoir politique et du pouvoir économique. Or il risque d'être relégué à des tâches tout à fait respectables mais peu constructives et servir à réparer les dégâts de l'entreprise performante. (...) Il risque aussi de devenir un relais ou un prestataire de service des pouvoirs publics dans les lieux d'exclusion. (...) Transformer les associations en courroies de transmission des élus ou devenir des créateurs d'emplois au rabais pour les entreprises performantes n'est pas suffisant pour les légitimer et pour leur permettre de demeurer des acteurs de l'innovation sociale. »

Ces phrases, extraites de l'éditorial de Frédéric Pascal dans le n°100 de *La tribune fonda*, en 1993, illustrent la permanence de notre vision du fait associatif.

Deux idées simples et fondamentales inspirent la vision du monde de la Fonda : la première est que la vitalité des associations est nécessaire à la vitalité démocratique de notre société ; la seconde est qu'elle n'est possible qu'à la condition que les associations jouissent d'une véritable autonomie.

Depuis la fin des années 70, la vitalité de nos institutions démocratiques est en question et l'on s'inquiète périodiquement de la crise de représentation, de la crise de l'État ou de la crise du politique ressentie à travers la baisse de la participation électorale. La première réaction à cette inquiétude a été la promotion de la démocratie participative à laquelle la Fonda s'est activement associée, estimant dès 1982 qu'elle devait être le prolongement nécessaire de la décentralisation. Il faut bien admettre que cette promesse n'a pas été tenue mais constater aussi que la vitalité démocratique s'est jouée ailleurs et notamment là où des associations se sont emparées des problèmes émergents de la société.

La lutte contre le sida menée à l'initiative des malades eux-mêmes, la collecte de fonds pour financer la recherche sur les maladies génétiques engagée par les familles des malades ont profondément transformé la pratique de la médecine, la politique de santé publique et déclenché la révolution scientifique de la génétique contemporaine. L'action des ONG a bouleversé notre perception des guerres lointaines et ouvert la voie à la notion de développement durable qu'aucune politique ne peut aujourd'hui ignorer. On pourrait aussi parler de la politique du handicap ou de l'égalité entre les hommes et les femmes : aucune des révolutions sociétales de ces trente dernières années n'ont été provoquées par des idées politiques, toutes ont été portées par des associations.





Quant à l'autonomie, elle se joue moins dans la relation de l'association aux puissances politiques et économiques que dans sa capacité à être l'instrument d'action collective d'individus eux-mêmes autonomes. Si le développement de l'individualisme a souvent inquiété les responsables d'association, c'est qu'ils n'ont pas vu qu'il pouvait faire leur force : c'est en s'associant librement que l'individu relationnel peut faire société, bien plus qu'en adhérant à une stratégie de conquête du pouvoir ou en se soumettant à la loi d'airain de la performance financière.

Mais si ces deux idées simples demeurent, leur enracinement dans la société permet de les situer tout autrement. Il n'est plus question, à nos yeux, de définir le domaine associatif comme un « tiers secteur » ou, ce qui revient au même, de revendiquer son indépendance par rapport à l'État et au marché car l'autonomie croissante des individus permet d'imaginer une vitalité propre de la société démocratique. L'État a perdu son emprise tutélaire sur la société : la police des mœurs a cédé le pas à la reconnaissance et même à la garantie de leur pluralité ; la détention ou la rétention du savoir sur la société qui a longtemps fondé le pouvoir technique de l'État, s'efface devant l'injonction de la transparence et bientôt de l'open data ; quant aux pouvoirs économiques et financiers, ils ont été abandonnés au profit des banques centrales « indépendantes », c'est-à-dire soumises à la puissance des opérateurs financiers transnationaux.

**C'est en s'associant librement
que l'individu relationnel peut faire
société.**

À cette guerre froide des visions de la société qu'a été l'alternative « le marché ou l'État » a insidieusement succédé la dictature « des marchés ». Elle est loin d'avoir disparu mais la crise ouverte en 2008 a ébranlé sa légitimité comme vision du monde. L'entreprise elle-même réalise qu'elle ne peut être réduite à un instrument désincarné de performance financière mais qu'elle n'existe que comme communauté humaine et comme institution. Dégager du bénéfice est sa raison d'être mais ne suffit cependant pas à la faire vivre.

Si bien qu'émancipées de la tutelle de l'État et désintoxiquées de l'illusion d'une fin de l'histoire par la paix des marchés, nos sociétés se demandent comment continuer à faire société. C'est là que se joue leur vitalité démocratique, c'est là que se dessine le bel avenir du fait associatif. C'est ce que nous essayons d'éclairer par notre démarche prospective. Si nous l'avons intitulée « Faire ensemble 2020 », c'est parce que nous croyons que faire société ne se limite pas à vivre ensemble mais requiert un agir collectif dont les principes et les moyens s'inventent maintenant, dans la confusion et l'incertitude de ce que, faute d'horizon, nos conversations habituelles nomment la crise.

Suite...





Le bel avenir du fait associatif

PAGE

98

...Suite par Yannick Blanc

La première séquence de notre démarche de prospective participative, menée en 2011, nous a conduits à imaginer quatre scénarios pour l'avenir du fait associatif. Le premier scénario est celui d'une marchandisation étendue de la société. Si certaines associations, celles qui fournissent des services, succombent à la concurrence érigée en clé de voûte de la régulation sociale, le fait associatif ne disparaît pas pour autant. Il peut devenir le mode d'organisation privilégié des secteurs non compétitifs de la société et de l'économie ; il peut également permettre de structurer des systèmes communautaires variés : groupes ethniques ou culturels, réseaux d'échange non monétaire, groupements défensifs et identitaires.

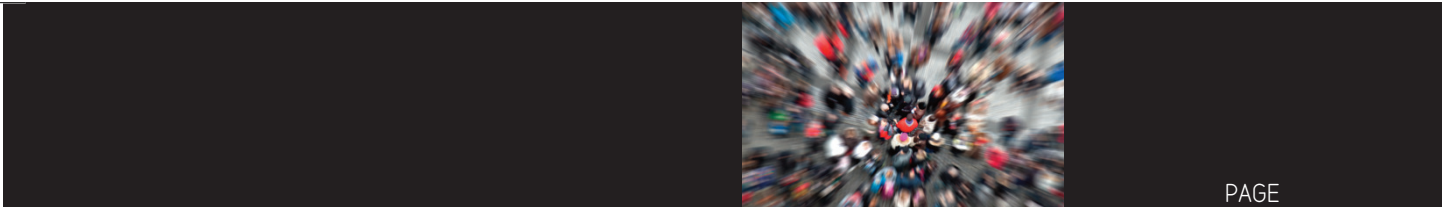
Le deuxième scénario décrit l'instrumentalisation du fait associatif par un État qui se retire progressivement du champ social, comme tente aujourd'hui de le faire le gouvernement britannique avec le projet de *Big Society*. Il permet de mesurer toute l'ambivalence d'une substitution des associations aux services publics : les salariés associatifs sont plus précaires et moins payés que les fonctionnaires, mais la reconnaissance de l'initiative et du bénévolat répond à une puissante demande sociale et peut être une façon de faire société pour les jeunes et les seniors actifs tenus en lisière du marché du travail.

Le troisième scénario est celui qui voit s'imposer le modèle entrepreneurial sous la double figure de la responsabilité sociétale des entreprises et de l'entrepreneuriat social. Le micro-crédit et le *social business* ont fait leurs preuves comme outils de lutte contre le sous-développement et la pauvreté. La *venture philanthropy* et le bénévolat de compétence deviennent des figures obligées du management des entreprises attentives à l'épanouissement personnel de leurs dirigeants et de leurs salariés. Les associations trouvent aussi dans ces modèles des réponses aux questions que posent aujourd'hui le management des bénévoles et le renouvellement des dirigeants. Mais ce scénario pose aussi la question de la dissolution politique du fait associatif dans un rôle de supplétif de l'économie mondialisée.

Entraîner les réseaux associatifs dans un jeu stratégique partagé.

Le quatrième scénario imagine une créativité sociale émancipée du marché et de l'État, un monde dans lequel l'associationnisme est reconnu comme forme légitime de la citoyenneté, des stratégies collaboratives et de l'action collective, un univers « wikisocial »... Les associations de malades pilotent les politiques de santé, les associations de chômeurs élaborent des stratégies de formation professionnelle et recrutent leurs formateurs, des associations d'entrepreneurs mettent en commun des fonctions support ou des projets stratégiques.





Ces quatre horizons imaginaires ne sont pas en concurrence les uns avec les autres, ce ne sont que les points cardinaux du paysage dans lequel il reste aux associations à bâtir leur cité future. Aujourd'hui, le projet de la Fonda n'est pas d'imaginer une nouvelle utopie associative mais d'arpenter ce paysage et, en poursuivant sa démarche prospective, d'entraîner les réseaux associatifs dans un jeu stratégique partagé. Entendons-nous bien : il ne s'agit pas de stratégie commune, le fait associatif est à la fois trop divers et trop instable pour cela, mais plutôt de permettre aux uns et aux autres d'élaborer et d'énoncer leurs stratégies respectives dans un langage commun ou si l'on préfère en se situant dans le paysage avec les mêmes repères. Avec l'aide des meilleurs prospectivistes français, nous avons, au cours de séminaires tenus pendant la saison 2012-2013, dressé un tableau des principales tendances prospectives de la société française et de son environnement mondial. En vue de notre université d'automne 2013, nous invitons les responsables associatifs à réfléchir à l'inscription de leur stratégie dans ce système de tendances. Nous plaçons cette deuxième édition sous le signe du dialogue entre associations, entreprises, acteurs publics et médias en vue d'alliances stratégiques de sortie de crise.

Nous continuerons en parallèle d'animer la réflexion sur les thèmes et les interrogations qui conditionnent la vitalité associative : les mutations de l'engagement bénévole, la gouvernance des associations, le modèle économique des associations, les relations associations-entreprises, la place du fait associatif dans les médias, la dimension européenne du fait associatif, le rôle des associations dans le développement du pouvoir d'agir des citoyens.

Au moment où la mondialisation semble mettre les leviers de l'économie hors de portée du citoyen et où la crise des finances publiques atrophie les leviers de l'action politique, l'esprit d'association, le goût de « mettre en commun ses connaissances et ses activités » est ce qui peut redonner à la société la capacité de se projeter, de se donner du sens. La mission que s'est donnée la Fonda, c'est d'inventer et de réinventer sans cesse le langage de cette imagination collective, le langage de la société en train de se faire.

Fin.



Fonda en quelques dates

de 1981 à 2010

15 juin 1981 Appel d'un groupe de 59 responsables associatifs, issus de la diversité de la vie associative, à participer à la Fonda. Plus de 600 unions, fédérations, associations répondront à l'appel et seront membres associées à la Fonda.

1982 Promotion de la vie associative : grille de lecture des propositions du ministre du Temps libre, diffusée à 8500 exemplaires et élaboration d'une plateforme de propositions. Des propositions du ministre il restera la création du CNVA en 1983, la nomination de cinq responsables associatifs au Conseil économique et social en 1983, la création du FNDVA en 1985 et la loi sur le titre associatif en 1985. La reconnaissance d'utilité sociale, combattue par la Fonda, sera abandonnée.

1983 Soutien de la Marche pour l'égalité et contre le racisme.

1984 Production du magazine télévisé de la vie associative *Oser*, avec FR3. Colloque d'Angers « Nouvelles pratiques de l'emploi, nouvel enjeu social ».

1985 Action en concertation avec Coluche auprès des gouvernements de gauche, puis de droite, pour populariser l'idée de mécénat populaire (crédit d'impôt pour les dons aux associations). Adoption de la loi Coluche, qui aboutira en 1989 à un véritable crédit d'impôt.

1986 Travail sur la nécessité d'une déontologie pour la collecte de fonds qui aboutira à la création du Comité de la Charte de déontologie sous l'égide de l'Uniopss.

1987 Colloque en collaboration avec *Télérama* à Béthune : « Associations et médias, le choc de deux logiques ».

1988 Colloque de Bourg en Bresse « L'association, un défi aux exclusions ». Ces travaux ont fait référence sur les conditions de l'insertion, avant même la sortie de la loi sur le RMI.

1989 Colloque « L'association, un management original ».

Création de la Fonda Rhône Alpes.

Création du Cedag, Comité européen des associations d'intérêt général, réunissant des associations de douze États membres (sur quinze) pour promouvoir la place des associations dans l'ouverture du grand marché et la citoyenneté européenne.

1990 Publication de l'enquête « Pratiques associatives et vie politique locale ».

1991 « 10 ans de liberté associative pour les étrangers en France, une citoyenneté inachevée ».

1992 Naissance de la CPCA, Conférence permanente des coordinations associatives.

1993 - 1994 Travaux sur l'engagement aujourd'hui et notamment celui des jeunes et des retraités.

1996 Assises nationales de Lyon : « Aux associations citoyens ! ».





1997 « Déclaration pour une Europe civique et sociale » à la veille de la signature du traité d'Amsterdam publiée dans *Le Monde* et rédigée par le Carrefour pour une Europe civique et sociale (Cafecs) qui a recueilli 370 signatures.

1999 Participation à la préparation des Assises nationales de la vie associative.

2000 Préparation d'une charte pour améliorer les relations entre associations et pouvoirs publics, définissant les engagements réciproques et prévoyant les modalités de mise en œuvre. Cette charte est remise à la CPCA qui négociera avec le gouvernement sa concrétisation à l'occasion du centenaire de la loi de 1901.

2001 Signature d'une charte d'engagements réciproques entre l'État et les douze coordinations associatives, dont la Fonda, le 1^{er} juillet 2001.

Organisation de colloques, pour marquer la célébration du centenaire de la loi de 1901, à Marseille : « Associations plurielles, créatrices de citoyenneté » et à Nantes : « Associations, oser autrement ».

2002 Travaux sur le thème « Économie sociale et démocratie sociale, entreprendre autrement ». Le texte « Les plus values de l'économie sociale » servira de référence au niveau européen.

2003 L'engagement citoyen : organisation de trois séminaires : l'engagement bénévole dans les associations productrices de services, les zones grises entre bénévolat et salariat, les aspirations des nouveaux bénévoles et leurs répercussions sur les associations.

2005 Rapport d'étude sur la valorisation des acquis de l'expérience bénévole. Étude en partenariat avec la mutuelle Chorum sur l'attractivité de l'économie sociale. Travaux du Cafecs sur le projet de traité établissant une constitution pour l'Europe.

2007 Après deux années de travaux suite au séisme provoqué par les résultats du 1^{er} tour des présidentielles de 2002, organisation du colloque « Crise et renouveau du politique » en partenariat avec le Cevipof. Publication d'un sondage CSA – *Le Parisien Aujourd'hui en France* « l'image des associations en France ».

2009 Travaux en partenariat avec France Active sur les fonds propres des associations qui a abouti à la publication d'un guide. Diffusion du manifeste « ancrer la démocratie dans les territoires ! »

2010 Obtention de la reconnaissance d'utilité publique. Lancement du projet « Faire ensemble 2020 ».



Fonda

septembre 2013



« Dans les pays démocratiques,
la science de l'association
est la science-mère.
Le progrès de toutes les autres
dépend de celle-là».

Tocqueville

Ont participé à ce numéro :

*Jean Bastide, Yannick Blanc, Anne David,
Jean-Pierre Duport, Thierry Guillois, Jacqueline Mengin,
Frédéric Pascal, Jacques Remond,
Pierre Vanterenberghe, Jean-Pierre Worms*

Directeur de la publication : *Yannick Blanc*

Rédacteur en chef : *Charlotte Debray*

Secrétariat de rédaction : *La Pirogue*

Mise en page : *Brigitte Morin*

Crédits photo : *Antonio Gravante, Fotolia*

Impression : Imprimerie de la Centrale - 62302 Lens

Dépôt légal : septembre 2013

L'ensemble des textes produits par
la Fonda est soumis à la licence
creative commons :



n° ISBN 978-2-7466-6346-6

16€

* dont Tva 5,5 %



Fonda

18 rue de Varenne - 75007 Paris - Tél : 01 45 49 06 58 - Fax : 01 42 84 04 84

Web: www.fonda.asso.fr - E-mail : fonda@fonda.asso.fr